



CHAMBRE DES DÉPUTÉS
GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Dossier consolidé

Projet de loi 6479A

Projet de loi portant modification

- a) de certaines dispositions du Titre 4 - De la comptabilité communale de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 et
- b) de l'article 33 de la loi du 18 décembre 2009 organisant l'aide sociale

Date de dépôt : Date inconnue

Date de l'avis du Conseil d'État : 05-06-2013

Liste des documents

Date	Description	Nom du document	Page
08-08-2013	Résumé du dossier	Résumé	<u>3</u>
14-05-2013	Amendements adoptés par la/les commission(s) : Commission des Affaires intérieures, de la Grande Région et de la Police	6479/04, 6479A/01	<u>5</u>
05-06-2013	Avis du Conseil d'Etat (4.6.2013)	6479A/02	<u>10</u>
27-06-2013	Rapport de commission(s) : Commission des Affaires intérieures, de la Grande Région et de la Police Rapporteur(s) : Monsieur Emile Eicher	6479A/03	<u>13</u>
03-07-2013	Premier vote constitutionnel (Vote Positif) En séance publique n°42 Une demande de dispense du second vote a été introduite	6479A	<u>21</u>
16-07-2013	Dispense du second vote constitutionnel par le Conseil d'Etat (16-07-2013) Evacué par dispense du second vote (16-07-2013)	6479A/04	<u>24</u>
27-06-2013	Commission des Affaires intérieures, de la Grande Région et de la Police Procès verbal (12) de la reunion du 27 juin 2013	12	<u>27</u>
21-08-2013	Publié au Mémorial A n°151 en page 2912	6479A	<u>35</u>

Résumé

6479A

**Projet de loi
portant modification**

- a) **de certaines dispositions du Titre 4 - De la comptabilité communale de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 et**
- b) **de l'article 33 de la loi du 18 décembre 2009 organisant l'aide sociale**

Le projet de loi sous rubrique a comme objet principal la modification de certaines dispositions du Titre 4 « De la comptabilité communale » de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988.

Ces modifications s'imposent afin de pouvoir introduire dans le secteur communal le nouveau plan budgétaire normalisé (PBN), ainsi que le plan pluriannuel de financement (PPF).

Selon le programme gouvernemental 2009 – 2014, il est nécessaire de doter les communes, les syndicats de communes, ainsi que les établissements publics placés sous la surveillance des communes « d'un outil comptable intégré capable de fournir les informations et données indispensables en vue d'une gestion efficiente des services communaux. »¹

Le PBN est une nomenclature pour budgétiser et comptabiliser, qui s'inspire du plan comptable du secteur privé. Il répond non seulement à des exigences européennes, mais donne également au secteur communal un outil pour faire sa comptabilité de manière uniforme. A noter que les règles de transparence sont respectées et la présentation budgétaire est maintenue aussi proche que possible de la présentation actuelle. Par ailleurs, il est d'ores et déjà d'application dans le secteur communal depuis l'exercice budgétaire 2013. Comme annoncé dans le programme gouvernemental, le nouveau plan budgétaire s'appliquera non seulement aux communes comme tel est le cas pour l'actuel plan budgétaire, mais à l'ensemble des entités communales, donc aussi aux syndicats de communes, aux offices sociaux et aux autres établissements publics placés sous la surveillance des communes.

Le PPF constitue un nouvel outil de gestion performant qui permettra aux communes de disposer d'une vue globale de l'évolution de leurs finances en vue de l'établissement de leurs budgets. Il s'agit donc d'un outil standardisé de gestion prévisionnelle des finances communales. Il est établi annuellement par l'administration communale et tenu à jour au cours de l'année. Cet outil sert de base à l'établissement du budget annuel. Le PPF sera introduit à partir du 1er janvier 2014. L'administration communale communiquera le PPF au conseil communal et au Ministère de l'Intérieur et à la Grande Région. Par ailleurs, le PPF permettra de satisfaire aux obligations de l'Etat luxembourgeois de communiquer aux instances de l'Union européenne et à d'autres organismes internationaux des données prévisionnelles du secteur communal.

¹ Programme gouvernemental 2009-2014, p. 102.

6479/04, 6479A/01

**N^{os} 6479⁴
6479^{A1}**

CHAMBRE DES DEPUTES

Session ordinaire 2012-2013

PROJET DE LOI

portant modification de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988

* * *

SOMMAIRE:

	<i>page</i>
<i>Amendement adopté par la Commission des Affaires intérieures, de la Grande Région et de la Police</i>	
1) Dépêche du Président de la Chambre des Députés au Président du Conseil d'Etat (14.5.2013).....	1
2) Texte coordonné du projet de loi 6479A.....	2

*

**DEPECHE DU PRESIDENT DE LA CHAMBRE DES DEPUTES
AU PRESIDENT DU CONSEIL D'ETAT**

(14.5.2013)

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous faire parvenir la proposition des membres de la Commission des Affaires intérieures, de la Grande Région et de la Police de scinder en deux le projet de loi sous rubrique en deux projets de loi distincts:

- le projet de loi 6479A portant modification
 - a) de certaines dispositions du Titre 4 „De la comptabilité communale“ de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988;
 - b) de la loi du 18 décembre 2009 organisant l'aide sociale
- le projet de loi 6479B modifiant certaines dispositions de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988.

La scission est proposée dans le but de permettre la mise en œuvre rapide de nouveaux instruments comptables dans le secteur communal, objet du projet de loi 6479A, et de satisfaire ainsi notamment aux exigences du système comptable européen SEC 95.

La Commission n'apporte pas d'amendements au projet de loi 6479A. Il est à remarquer qu'aux points 3), 7), 10), 11) et 13), l'indicatif futur dans la phrase introductive est remplacé par l'indicatif présent.

Le projet de loi 6479B fera l'objet d'amendements et sera entamé dans un deuxième temps.

Copie de la présente est adressée pour information à Monsieur Jean-Claude Juncker, Premier Ministre, Ministre d'Etat, à Monsieur Marc Spautz, Ministre aux Relations avec le Parlement et à Monsieur Jean-Marie Halsdorf, Ministre de l'Intérieur et à la Grande Région.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération très distinguée.

Le Président de la Chambre des Députés,

Laurent MOSAR

*

TEXTE COORDONNE

(Suppressions de texte:	biffé
Ajouts de texte:	<u>souligné</u>
Ajout suivant Conseil d'Etat sub article I, point 14:	<i>italique souligné</i>)

6479A

PROJET DE LOI

portant modification

- a) de certaines dispositions du Titre 4 „De la comptabilité communale“ de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988;
- b) de la loi du 18 décembre 2009 organisant l'aide sociale

Art. Ier. La loi communale modifiée du 13 décembre 1988 est modifiée comme suit:

71) Il est inséré un nouveau chapitre 1er au Titre 4 libellé comme suit:

„Chapitre 1er. – *Des Généralités*“

Art. 115bis. ~~Les communes établissent annuellement un budget, des comptes et un plan pluriannuel de financement et tiennent une comptabilité d'après les règles définies ci-après.~~

La structure du budget, des comptes, ~~du plan pluriannuel de financement~~ et des autres documents comptables et de gestion financière, ainsi que les modalités de transmission de ces documents sont déterminées par règlement grand-ducal. Il en est de même du plan de financement pluriannuel dont question à l'article 129bis. “

82) Les chapitres 1er, 2, 3, 4 et 5 actuels deviennent respectivement les chapitres 2, 3, 4, 5 et 6.

93) Le nouveau chapitre 2 portera l'intitulé suivant:

„Chapitre 2. – *Du Budget et du plan pluriannuel de financement*“

104) L'article 117 est remplacé par le texte suivant:

„Art. 117. (1) Le budget est divisé en chapitre ordinaire et en chapitre extraordinaire tant en recettes qu'en dépenses.

Chaque chapitre est subdivisé en articles.

Chaque article est composé d'un identifiant alphanumérique et d'un libellé précis. L'identifiant alphanumérique est un code composé de cinq éléments représentant dans l'ordre, à savoir un code chapitre, ~~un~~ code fonctionnel général ou spécifique, ~~un~~ code comptable, ~~un~~ code sectoriel et ~~un~~ code détail de l'article. Un règlement grand-ducal définit les codes et en régleme l'utilisation.

(2) Les dépenses de chaque chapitre budgétaire sont équilibrées par des recettes de même nature. Toutefois, un excédent de recette dans le chapitre ordinaire peut contribuer à équilibrer le chapitre extraordinaire.“

115) Les deux premiers alinéas de l'article 128 sont remplacés par les trois alinéas suivants:

„Art. 128. Au chapitre des dépenses ordinaires et au chapitre des dépenses extraordinaires, le collège des bourgmestre et échevins peut transférer les excédents de crédit d'un article à un autre à l'intérieur d'un même code fonctionnel général jusqu'à la clôture définitive de l'exercice.

Au chapitre des dépenses extraordinaires, il peut également transférer les crédits à l'intérieur d'un même projet extraordinaire défini comme tel au budget par son code détail, même si les articles budgétaires concernés portent des codes fonctionnels ou des codes comptables différents.

Ne sont pas susceptibles d'être transférés à d'autres articles les crédits non limitatifs des chapitres des dépenses ordinaires et extraordinaires, ainsi que tout autre crédit marqué comme tel par son libellé.“

Les ~~3e et 4e~~ alinéas 3 et 4 deviennent respectivement les ~~4e et 5e~~ alinéas 4 et 5.

126) Il est ajouté un article 129bis libellé comme suit:

„Art. 129bis. ~~L'administration communale~~ Le collège des bourgmestre et échevins établit chaque année un plan pluriannuel de financement qui porte au moins sur les trois exercices

financiers qui suivent l'exercice pour lequel le budget est établi. Ce plan consiste en un état prévisionnel par exercice financier des recettes et des dépenses de la commune tant au chapitre ordinaire qu'au chapitre extraordinaire du budget. Il est conforme aux exigences d'équilibre budgétaire définies à l'article 117(2), paragraphe 2.

~~L'administration communale~~ Le collège des bourgmestre et échevins tient le plan pluriannuel de financement à jour en fonction de l'évolution des paramètres macro- et microéconomiques.

Ce plan sert de base à l'établissement du budget.

Le collège des bourgmestre et échevins communique le plan pluriannuel de financement au conseil communal et au Ministre de l'Intérieur conformément aux dispositions déterminées par règlement grand-ducal.

137) Le nouveau chapitre 3 portera l'intitulé suivant:

„Chapitre 3. – De l'Exécution du budget“

148) L'article 143 est complété par un deuxième et un troisième alinéa ~~paragraphe 2 et un paragraphe 3~~ libellés comme suit:

„(1) Il est tenu par exercice financier une comptabilité du collège des bourgmestre et échevins et une comptabilité du receveur selon les modalités à déterminer par règlement grand-ducal.“

(2) Le receveur établit un état de la situation financière de la commune au dernier jour de chaque mois et le transmet sans délai au collège des bourgmestre et échevins et au service de contrôle de la comptabilité des communes. Le contenu et le mode de transmission de l'état de la situation financière mensuelle sont déterminés par règlement grand-ducal.

(3) Le receveur communique au ministre de l'Intérieur aux échéances demandées un état détaillé de la situation financière de la commune. Le contenu et le mode de transmission du document sont déterminés par règlement grand-ducal.

159) La première phrase du 2^e de l'alinéa 2 de l'article 147 est remplacée par le texte suivant:

„La mission du service de contrôle de la comptabilité des communes consiste, en cours d'exercice, à procéder à des vérifications périodiques et approfondies des caisses et de la comptabilité des communes.“

160) Le nouveau chapitre 4 portera l'intitulé suivant:

„Chapitre 4. – Du Recouvrement des impôts et taxes“

171) Le nouveau chapitre 5 portera l'intitulé suivant:

„Chapitre 5. – Des Comptes“

182) Le premier alinéa de l'article 161 est remplacé par les dispositions suivantes:

„Dès la clôture définitive de l'exercice et au plus tard le 30 juin de l'année suivant l'exercice financier, le compte administratif est établi par le collège des bourgmestre et échevins et le compte de gestion par le receveur communal. Les deux comptes sont transmis sans délai au service de contrôle de la comptabilité des communes.“

193) Le nouveau chapitre 6 portera l'intitulé suivant:

„Chapitre 6. – Des Syndicats de communes et des établissements publics placés sous la surveillance des communes“

2014) Aux articles 169 et 172, la notion de „comptabilité commerciale“ est remplacée par la notion de „comptabilité générale“.

Art. II. A l'article 33 de la loi du 18 décembre 2009 organisant l'aide sociale, la notion de „comptabilité commerciale“ est remplacée par la notion de „comptabilité générale“.

Art. III. Les dispositions sous 1) à 5) inclus et sous 20) de l'article Ier ainsi que celles de l'article II entrent en vigueur le quatrième jour après leur publication au Mémorial.

Les dispositions sous 6) à 11) inclus et 13) à 19) inclus de l'article Ier entrent en vigueur à partir de l'exercice financier 2013.

Les dispositions sous 12) de l'article Ier entrent en vigueur à partir de l'exercice financier 2014.

CTIE – Division Imprimés et Fournitures de bureau

6479A/02

N° 6479A²

CHAMBRE DES DEPUTES

Session ordinaire 2012-2013

PROJET DE LOI

portant modification

- a) de certaines dispositions du Titre 4 „De la comptabilité communale“ de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988;
- b) de la loi du 18 décembre 2009 organisant l'aide sociale

* * *

AVIS COMPLEMENTAIRE DU CONSEIL D'ETAT

(4 juin 2013)

Par dépêche du 14 mai 2013, le président de la Chambre des députés a fait parvenir au Conseil d'Etat une nouvelle version du projet de loi sous rubrique adoptée par la commission des Affaires intérieures, de la Grande Région et de la Police.

La proposition de scinder en deux projets de loi distincts le projet n° 6479 doit, en ce qu'elle modifie le texte, qui a fait l'objet d'un avis du Conseil d'Etat du 4 décembre 2012 (doc. parl. n° 6479¹), être considérée comme amendement, qui en vertu de l'article 83bis de la Constitution requiert un nouvel avis du Conseil d'Etat.

Au vœu de la commission parlementaire, la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 sera adaptée dans un premier temps avec pour seul objectif d'en modifier les dispositions aux fins de rendre celles-ci conformes aux exigences du système comptable européen (SEC95) créé par le règlement (CE) 2223/96 du Conseil du 25 juin 1996 relatif au système européen des comptes nationaux et régionaux de la Communauté, tel que ce règlement a été modifié par la suite. Parallèlement, la rédaction de l'article 33 de la loi du 18 décembre 2009 organisant l'aide sociale doit être adaptée à la nouvelle terminologie retenue en matière de comptabilité communale. Ce projet de loi porte le n° 6479A.

Les autres modifications que le projet de loi n° 6479 a prévu d'apporter à la loi communale sont censées, selon la commission parlementaire, faire l'objet d'un second projet de loi, numéroté 6479B, sur lequel elle reviendra dans un deuxième temps.

Le Conseil d'Etat considère le texte du projet de loi n° 6479A joint à la dépêche précitée du 14 mai 2013 comme amendement unique.

Cet amendement donne lieu aux observations suivantes:

Dans la mesure où la commission parlementaire entend préciser dans l'intitulé les éléments de la loi communale affectés par les amendements prévus, il se recommande d'en faire de même pour la loi précitée du 18 décembre 2009.

Par voie de conséquence, le Conseil d'Etat propose d'écrire:

„Projet de loi portant modification a) de certaines dispositions du Titre 4 – De la comptabilité communale de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 et b) de l'article 33 de la loi du 18 décembre 2009 organisant l'aide sociale“.

Le point 1) de l'article 1er ne donne pas lieu à observation en ce qu'il reprend une suggestion faite par le Conseil d'Etat; il y a toutefois lieu d'écrire à l'article 115bis, deuxième phrase, „plan pluriannuel de financement“ au lieu de „plan de financement pluriannuel“.

Au point 2) dudit article 1er, il y a lieu de préciser qu'il s'agit des chapitres 1er, 2, 3, 4 et 5 du Titre 4.

L'observation ci-avant vaut aussi pour la phrase introductive du point 3).

Les points 4) à 6) ne donnent pas lieu à observation, sauf pour le Conseil d'Etat de constater que la commission parlementaire n'entend pas suivre sa suggestion d'assurer une intervention active du conseil communal dans l'élaboration du plan de financement pluriannuel de la commune.

L'observation relative aux points 2) et 3) vaut aussi pour le point 7).

Du moment que la commission parlementaire entend reprendre l'intégralité du texte de l'article 143 dans sa proposition de modification de cet article, la phrase introductive du point 8) doit se lire comme suit:

„8) L'article 143 est remplacé par le texte suivant: ...“

L'abrogation de l'article 145 de la loi communale (cf. article Ier, point 6) du projet de loi n° 6479) qui est conditionnée par le libellé du nouvel article 115bis (point 1) de l'article Ier du projet de loi n° 6479A) a été omise dans l'amendement sous examen. Selon le Conseil d'Etat, il y a lieu d'insérer un point nouveau entre les points 8) et 9) actuels afin de prévoir cette abrogation.

Les autres points de l'article Ier ne donnent pas lieu à observation.

Il en est de même de l'article II.

Ainsi délibéré en séance plénière, le 4 juin 2013.

Le Secrétaire général,
Marc BESCH

Le Président,
Victor GILLEN

6479A/03

N° 6479A³

CHAMBRE DES DEPUTES

Session ordinaire 2012-2013

PROJET DE LOI

portant modification

- a) de certaines dispositions du Titre 4 – De la comptabilité communale de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 et**
- b) de l'article 33 de la loi du 18 décembre 2009 organisant l'aide sociale**

* * *

**RAPPORT DE LA COMMISSION DES AFFAIRES INTERIEURES,
DE LA GRANDE REGION ET DE LA POLICE**

(27.6.2013)

La Commission se compose de: M. Ali KAES, Président; M. Emile EICHER, Rapporteur; MM. Xavier BETTEL, Fernand ETGEN, Gast GIBERYEN, Camille GIRA, Claude HAAGEN, Jean-Pierre KLEIN, Pierre MELLINA, Jean-Paul SCHAAF, Ben SCHEUER et Raymond WEYDERT, Membres.

*

I. ANTECEDENTS

Le projet de loi n° 6479 a été déposé à la Chambre des Députés par Monsieur le Ministre de l'Intérieur et à la Grande Région le 18 septembre 2012. Il était accompagné d'un exposé des motifs et d'un commentaire des articles.

L'avis de la Chambre de Commerce date du 15 octobre 2012, celui de la Chambre des salariés du 25 octobre 2012. En date du 18 février 2013, l'avis du Syndicat des Villes et Communes Luxembourgeoises est parvenu à la Chambre des Députés. La Chambre des fonctionnaires et employés publics a rendu son avis en date du 17 mai 2013.

Le Conseil d'Etat a émis son avis le 4 décembre 2012.

Lors de la réunion du 25 février 2013, la Commission des Affaires intérieures, de la Grande Région et de la Police a désigné Monsieur Emile Eicher comme rapporteur du projet de loi sous rubrique. Elle a discuté le projet de loi et examiné les différents avis au cours de sa réunion du 14 mars 2013.

Par amendement parlementaire du 14 mai 2013, la Commission des Affaires intérieures, de la Grande Région et de la Police a proposé de scinder en deux le projet de loi n° 6479 en deux projets de loi distincts (6479A et 6479B). Cette scission a été proposée dans le but de permettre la mise en œuvre rapide de nouveaux instruments comptables dans le secteur communal, objet du projet de loi sous rubrique, et de satisfaire ainsi aux exigences du système comptable européen SEC 95.

A noter que le projet de loi 6479B fera l'objet d'amendements et sera entamé dans un deuxième temps.

En date du 4 juin 2013, le Conseil d'Etat a avisé le projet de loi n° 6479A, avis que la Commission a analysé dans sa réunion du 27 juin 2013.

Le présent rapport a été adopté en date du 27 juin 2013.

*

II. CONSIDERATIONS GENERALES

Le projet de loi sous rubrique a comme objet principal la modification de certaines dispositions du Titre 4 „De la comptabilité communale“ de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988.

Ces modifications s'imposent afin de pouvoir introduire dans le secteur communal le nouveau plan budgétaire normalisé (PBN), ainsi que le plan pluriannuel de financement (PPF).

Selon le programme gouvernemental 2009-2014, il est nécessaire de doter les communes, les syndicats de communes, ainsi que les établissements publics placés sous la surveillance des communes „d'un outil comptable intégré capable de fournir les informations et données indispensables en vue d'une gestion efficiente des services communaux“¹.

Le PBN est une nomenclature pour budgétiser et comptabiliser, qui s'inspire du plan comptable du secteur privé. Il répond non seulement à des exigences européennes, mais donne également au secteur communal un outil pour faire sa comptabilité de manière uniforme. A noter que les règles de transparence sont respectées et la présentation budgétaire est maintenue aussi proche que possible de la présentation actuelle. Par ailleurs, il est d'ores et déjà d'application dans le secteur communal depuis l'exercice budgétaire 2013. Comme annoncé dans le programme gouvernemental, le nouveau plan budgétaire s'appliquera non seulement aux communes comme tel est le cas pour l'actuel plan budgétaire, mais à l'ensemble des entités communales, donc aussi aux syndicats de communes, aux offices sociaux et aux autres établissements publics placés sous la surveillance des communes.

Le PPF constitue un nouvel outil de gestion performant qui permettra aux communes de disposer d'une vue globale de l'évolution de leurs finances en vue de l'établissement de leurs budgets. Il s'agit donc d'un outil standardisé de gestion prévisionnelle des finances communales. Il est établi annuellement par l'administration communale et tenu à jour au cours de l'année. Cet outil sert de base à l'établissement du budget annuel. Le PPF sera introduit à partir du 1er janvier 2014. L'administration communale communiquera le PPF au conseil communal et au Ministère de l'Intérieur et à la Grande Région. Par ailleurs, le PPF permettra de satisfaire aux obligations de l'Etat luxembourgeois de communiquer aux instances de l'Union européenne et à d'autres organismes internationaux des données prévisionnelles du secteur communal.

*

III. LES AVIS

1. Le Conseil d'Etat

Le Conseil d'Etat, dans son avis du 4 décembre 2012, a fait quelques remarques relatives au PPF. En premier lieu, le projet de loi vise l'introduction d'un nouvel article 129*bis* au chapitre de la loi communale qui traite désormais du budget et du plan pluriannuel de financement. Le Conseil d'Etat estime que le PPF devra porter au moins sur la période triennale suivant l'exercice pour lequel le budget est établi. Ainsi, la commune disposera d'une programmation financière prévisionnelle portant au moins sur quatre exercices à compter du moment de l'établissement du budget.

En deuxième lieu, le Conseil d'Etat estime que le collège des bourgmestre et échevins devra aussi assumer la responsabilité de l'établissement et de la tenue à jour du plan pluriannuel de financement. Il est dès lors demandé de désigner aux alinéas 1er et 2 du nouvel article 129*bis* le collège des bourgmestre et échevins, et non l'administration communale, comme organe en charge des missions prévues à l'article 57, point 1° de la loi communale.

En troisième lieu, le Conseil d'Etat critique que l'intervention du conseil communal en matière de programmation pluriannuelle n'est que purement consultative. Il serait plus opportun de soumettre le projet de PPF au conseil communal afin de lui permettre d'en discuter les orientations avant que le plan soit définitivement adopté par le collège échevinal et transmis aux autorités étatiques.

Dans son avis complémentaire du 4 juin 2013, le Conseil d'Etat fait quelques propositions textuelles que la Commission adopte.

¹ Programme gouvernemental 2009-2014, p. 102.

2. Les Chambres professionnelles

La Chambre de Commerce

Dans son avis du 15 octobre 2012, la Chambre de Commerce approuve le projet de loi et souscrit entièrement aux objectifs poursuivis par ce dernier qui va dans le sens d'une meilleure intégration des comptes communaux dans les finances publiques du pays.

En revanche, la Chambre de Commerce constate que le projet de loi ne prévoit aucune disposition concernant le calendrier de la procédure budgétaire communale afin de pouvoir disposer, au moment de la mise au point finale du projet de budget de l'Etat, d'informations plus abondantes au sujet des projets de budget pour l'exercice à venir. Il est donc proposé qu'un calendrier de remise des budgets communaux au gouvernement en amont de la préparation du budget de l'Administration publique soit ajouté au projet de loi. Il en résultera une meilleure intégration du secteur local dans les finances publiques du pays.

La Chambre des salariés

La Chambre des salariés signale dans son avis du 25 octobre 2012 que les ajustements techniques ne donnent pas lieu à observation.

La Chambre des fonctionnaires et employés publics

La Chambre des fonctionnaires et employés publics peut marquer son accord avec le projet de loi dans son avis du 17 mai 2013. Elle se pose cependant des questions quant au caractère obligatoire du PPF qui pourrait risquer de devenir un instrument politique pour les communes, puisque le PPF pourrait créer d'importantes divergences entre l'administration communale et le conseil communal s'il divulgue trop de détails. Cependant, la CHFEP regrette fortement le retard avec lequel le projet de loi a été déposé.

3. Le SYVICOL

L'avis du SYVICOL est intervenu le 18 février 2013. Le Syndicat félicite tout d'abord le Gouvernement pour un processus d'élaboration du projet de loi sous revue qui a été exemplaire avec l'installation d'un comité de pilotage et d'un groupe d'accompagnement composés de représentants des secteurs étatique et communal, ce qui a permis de réformer la comptabilité communale d'une manière coopérative et constructive.

Cependant, le SYVICOL critique que le projet de loi maintient le principe de la dualité des comptes, à savoir le compte administratif du collège des bourgmestre et échevins et le compte de gestion du receveur communal. A son avis, un double contrôle est devenu superfétatoire depuis le recours aux outils informatiques dans la gestion financière communale, d'autant plus que pour les syndicats de communes, il n'est prévu qu'un seul compte.

Par ailleurs, le SYVICOL tient à préciser que le PPF gagnerait en efficacité s'il était établi avec un niveau de détail moindre qu'il est prévu actuellement. Un PPF moins détaillé serait suffisant pour orienter la future politique budgétaire des communes.

*

IV. COMMENTAIRE DES ARTICLES

Remarque préliminaire

Le but de la scission du projet de loi initial, dont est issu le projet de loi 6479A, étant de permettre une mise en œuvre rapide de nouvelles dispositions en matière de comptabilité communale, la Commission n'a pas apporté d'amendements au projet de loi 6479A. Il est partant renvoyé pour le détail au commentaire des articles afférents du projet de loi initial (doc. parl. 6479), le présent commentaire se limitant aux points essentiels.

*Article 1er**Point 1)*

Sur proposition du Conseil d'Etat, le premier alinéa du nouvel article 115*bis* du nouveau chapitre 1er du titre 4 de la loi communale est supprimé, puisqu'il est redondant par rapport à l'article 107(3) de la Constitution „plus précis en ce qu'il détermine le conseil comme organe communal compétent pour établir annuellement le budget de la commune et pour en arrêter les comptes“.

La Commission adopte la proposition de texte du Conseil d'Etat pour l'alinéa 2.

Point 6)

Le nouvel article 129*bis* est relatif au plan pluriannuel de financement.

La Commission suit le Conseil d'Etat qui estime que, dans la mesure où tant la préparation que l'exécution du budget communal relèvent de la compétence du collège des bourgmestre et échevins, „le collège devra aussi assumer la responsabilité de l'établissement et de la tenue à jour du plan pluriannuel de financement“. Elle remplace par conséquent aux alinéas 1er et 2 l'administration communale par le collège des bourgmestre et échevins, que le Conseil d'Etat demande de désigner „comme organe en charge des tâches identifiées, conformément à l'article 57, point 1° de la loi communale. En effet, la notion d'administration communale prise en sa qualité de détentrice de compétences et d'obligations résultant de la loi communale inclut en principe l'ensemble des organes communaux, à commencer par le conseil communal.“.

Quant au dernier alinéa de l'article 129*bis*, la Commission maintient le texte tel que déposé et ne partage donc pas l'approche du Conseil d'Etat. Celui-ci propose une intervention active du conseil communal dans l'élaboration du plan pluriannuel de financement de la commune. Dans son avis du 4 décembre 2012, il note que „la prévision budgétaire pluriannuelle désormais obligatoire servira également à l'établissement du budget annuel qui relève, d'après l'article 107(3) de la Constitution, de la compétence du conseil.“.

Dans ces conditions, il serait logique de soumettre le projet de plan pluriannuel de financement au conseil communal afin de lui permettre d'en discuter les orientations avant que le plan soit définitivement adopté par le collège échevinal et transmis aux autorités étatiques. Un tel débat pourrait se situer en marge de la discussion et du vote du budget. A ces fins, il faudrait prévoir formellement que le dossier du projet de budget élaboré par le collège échevinal et communiqué au conseil communal doit comporter le projet de plan de financement pluriannuel mis au point par le collège. Il est entendu que ce plan ne pourra être adopté définitivement par le collège dans la version à communiquer aux autorités étatiques qu'après le vote du budget, ou, de préférence, après l'arrêté du budget par le ministre de l'Intérieur, afin de garantir la conformité des données du plan de financement pluriannuel avec les données budgétaires.“.

*

Compte tenu des observations qui précèdent, la Commission des Affaires intérieures, de la Grande Région et de la Police recommande en sa majorité à la Chambre des Députés de voter le projet de loi avec le libellé qui suit:

*

TEXTE PROPOSE PAR LA COMMISSION

6479A

PROJET DE LOI

portant modification

- a) de certaines dispositions du Titre 4 – De la comptabilité communale de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 et**
- b) de l'article 33 de la loi du 18 décembre 2009 organisant l'aide sociale**

Art. 1er. La loi communale modifiée du 13 décembre 1988 est modifiée comme suit:

- 1) Il est inséré un nouveau chapitre 1er au Titre 4 libellé comme suit:

„Chapitre 1er. – Des généralités

Art. 115bis. La structure du budget, des comptes et des autres documents comptables et de gestion financière, ainsi que les modalités de transmission de ces documents sont déterminées par règlement grand-ducal. Il en est de même du plan pluriannuel de financement dont question à l'article 129bis.“

- 2) Les chapitres 1er, 2, 3, 4 et 5 actuels du Titre 4 deviennent respectivement les chapitres 2, 3, 4, 5 et 6.
- 3) Le nouveau chapitre 2 du Titre 4 porte l'intitulé suivant:
„Chapitre 2. – Du budget et du plan pluriannuel de financement“
- 4) L'article 117 est remplacé par le texte suivant:

„Art. 117. (1) Le budget est divisé en chapitre ordinaire et en chapitre extraordinaire tant en recettes qu'en dépenses.

Chaque chapitre est subdivisé en articles.

Chaque article est composé d'un identifiant alphanumérique et d'un libellé précis. L'identifiant alphanumérique est un code composé de cinq éléments représentant dans l'ordre le code chapitre, le code fonctionnel général ou spécifique, le code comptable, le code sectoriel et le code détail de l'article. Un règlement grand-ducal définit les codes et en régit l'utilisation.

(2) Les dépenses de chaque chapitre budgétaire sont équilibrées par des recettes de même nature. Toutefois, un excédent de recette dans le chapitre ordinaire peut contribuer à équilibrer le chapitre extraordinaire.“

- 5) Les deux premiers alinéas de l'article 128 sont remplacés par les trois alinéas suivants:

„Art. 128. Au chapitre des dépenses ordinaires et au chapitre des dépenses extraordinaires, le collège des bourgmestre et échevins peut transférer les excédents de crédit d'un article à un autre à l'intérieur d'un même code fonctionnel général jusqu'à la clôture définitive de l'exercice.

Au chapitre des dépenses extraordinaires, il peut également transférer les crédits à l'intérieur d'un même projet extraordinaire défini comme tel au budget par son code détail, même si les articles budgétaires concernés portent des codes fonctionnels ou des codes comptables différents.

Ne sont pas susceptibles d'être transférés à d'autres articles les crédits non limitatifs des chapitres des dépenses ordinaires et extraordinaires, ainsi que tout autre crédit marqué comme tel par son libellé.“

Les alinéas 3 et 4 deviennent respectivement les alinéas 4 et 5.

- 6) Il est ajouté un article 129bis libellé comme suit:

„Art. 129bis. Le collège des bourgmestre et échevins établit chaque année un plan pluriannuel de financement qui porte au moins sur les trois exercices financiers qui suivent l'exercice pour lequel le budget est établi. Ce plan consiste en un état prévisionnel par exercice financier des

recettes et des dépenses de la commune tant au chapitre ordinaire qu'au chapitre extraordinaire du budget. Il est conforme aux exigences d'équilibre budgétaire définies à l'article 117, paragraphe 2.

Le collège des bourgmestre et échevins tient le plan pluriannuel de financement à jour en fonction de l'évolution des paramètres macro- et microéconomiques.

Ce plan sert de base à l'établissement du budget.

Le collège des bourgmestre et échevins communique le plan pluriannuel de financement au conseil communal et au Ministre de l'Intérieur conformément aux dispositions déterminées par règlement grand-ducal.

- 7) Le nouveau chapitre 3 du Titre 4 porte l'intitulé suivant:
„Chapitre 3. – De l'exécution du budget“
- 8) L'article 143 est remplacé par le texte suivant:
 „(1) Il est tenu par exercice financier une comptabilité du collège des bourgmestre et échevins et une comptabilité du receveur selon les modalités à déterminer par règlement grand-ducal.
 (2) Le receveur établit un état de la situation financière de la commune au dernier jour de chaque mois et le transmet sans délai au collège des bourgmestre et échevins et au service de contrôle de la comptabilité des communes. Le contenu et le mode de transmission de l'état de la situation financière mensuelle sont déterminés par règlement grand-ducal.
 (3) Le receveur communique au ministre de l'Intérieur aux échéances demandées un état détaillé de la situation financière de la commune. Le contenu et le mode de transmission du document sont déterminés par règlement grand-ducal.“
- 9) L'article 145 est abrogé.
- 10) La première phrase de l'alinéa 2 de l'article 147 est remplacée par le texte suivant:
 „La mission du service de contrôle de la comptabilité des communes consiste, en cours d'exercice, à procéder à des vérifications périodiques et approfondies des caisses et de la comptabilité des communes.“
- 11) Le nouveau chapitre 4 du Titre 4 porte l'intitulé suivant:
„Chapitre 4. – Du recouvrement des impôts et taxes“
- 12) Le nouveau chapitre 5 du Titre 4 porte l'intitulé suivant:
„Chapitre 5. – Des comptes“
- 13) Le premier alinéa de l'article 161 est remplacé par les dispositions suivantes:
 „Dès la clôture définitive de l'exercice et au plus tard le 30 juin de l'année suivant l'exercice financier, le compte administratif est établi par le collège des bourgmestre et échevins et le compte de gestion par le receveur communal. Les deux comptes sont transmis sans délai au service de contrôle de la comptabilité des communes.“
- 14) Le nouveau chapitre 6 du Titre 4 porte l'intitulé suivant:
„Chapitre 6. – Des syndicats de communes et des établissements publics placés sous la surveillance des communes“
- 15) Aux articles 169 et 172, la notion de „comptabilité commerciale“ est remplacée par la notion de „comptabilité générale“.

Art. II. A l'article 33 de la loi du 18 décembre 2009 organisant l'aide sociale, la notion de „comptabilité commerciale“ est remplacée par la notion de „comptabilité générale“.

Luxembourg, le 27 juin 2013

Le Rapporteur,
 Emile EICHER

Le Président,
 Ali KAES

CTIE – Division Imprimés et Fournitures de bureau

6479A

Bulletin de Vote (Vote Public)

Page 1/2

Date: 03/07/2013 16:28:09	Président: M. Mosar Laurent
Scrutin: 5	Secrétaire A: M. Frieseisen Claude
Vote: PL 6479 Compta. communale et aide soc.	Secrétaire B: Mme Barra Isabelle
Description: Projet de loi 6479A	

	Oui	Abst	Non	Total
Présents:	46	8	0	54
Procuration:	4	1	0	5
Total:	49 50	9	0	58

Nom du député	Vote	(Procuration)	Nom du député	Vote	(Procuration)
déi gréng					
M. Adam Claude	Abst		M. Bausch François	Abst	
M. Braz Félix	Abst		M. Gira Camille	Abst	
M. Kox Henri	Abst		Mme Lorsché Josée	Abst	
Mme Loschetter Viviane	Abst	(Mme Lorsché Josée)			

CSV					
Mme Adehm Diane	Oui		Mme Andrich-Duval Sylv	Oui	
Mme Arendt Nancy	Oui		M. Boden Fernand	Oui	
M. Clement Lucien	Oui		Mme Doerner Christine	Oui	
M. Eicher Emile	Oui		M. Eischen Félix	Oui	
Mme Frank Marie-Josée	Oui		M. Gloden Léon	Oui	
M. Hauptert Norbert	Oui		M. Kaes Ali	Oui	
M. Lies Marc	Oui		M. Mellina Pierre	Oui	
Mme Mergen Martine	Oui		M. Meyers Paul-Henri	Oui	
M. Mosar Laurent	Oui		M. Oberweis Marcel	Oui	
M. Roth Gilles	Oui		M. Schaaf Jean-Paul	Oui	
Mme Scholtes Tessy	Oui		M. Weber Robert	Oui	
M. Weiler Lucien	Oui		M. Weydert Raymond	Oui	(Mme Mergen Martine)
M. Wilmes Serge	Oui		M. Wolter Michel	Oui	

LSAP					
M. Angel Marc	Oui		M. Bodry Alex	Oui	(M. Scheuer Ben)
Mme Dall'Agnol Claudia	Oui	(M. Negri Roger)	M. Diederich Fernand	Oui	
M. Engel Georges	Oui		M. Fayot Ben	Oui	
M. Haagen Claude	Oui		M. Klein Jean-Pierre	Oui	
M. Lux Lucien	Oui		Mme Mutsch Lydia	Oui	
M. Negri Roger	Oui		M. Scheuer Ben	Oui	

n. Scheuer Robert oui

DP					
M. Bauler André	Oui		M. Berger Eugène	Oui	
M. Bettel Xavier	Oui		Mme Brasseur Anne	Oui	
M. Etgen Fernand	Oui		M. Krieps Alexandre	Oui	
M. Meisch Claude	Oui		Mme Polfer Lydie	Oui	(M. Meisch Claude)
M. Wagner Carlo	Oui				

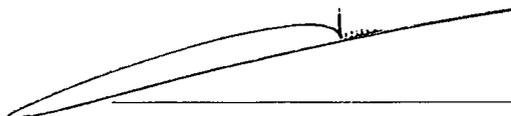
Indépendants					
M. Colombero Jean	Abst		M. Henckes Jacques-Yve	Abst	

ADR					
M. Gibéryen Gast	Oui		M. Kartheiser Fernand	Oui	

Le Président:



Le Secrétaire général:



Date: 03/07/2013 16:28:09
 Scrutin: 5
 Vote: PL 6479 Compta. communale et aide soc.
 Description: Projet de loi 6479A

Président: M. Mosar Laurent
 Secrétaire A: M. Frieseisen Claude
 Secrétaire B: Mme Barra Isabelle

	Oui	Abst	Non	Total
Présents:	45	8	0	54
Procuration:	4	1	0	5
Total:	49	9	0	58

n'ont pas participé au vote:

Nom du député

Nom du député

LSAP

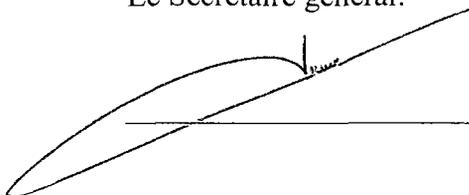
M. Schreiner Roland

déi Lénk

M. Urbany Serge

Le Président:

Le Secrétaire général:

6479A/04

N° 6479A⁴**CHAMBRE DES DEPUTES**

Session ordinaire 2012-2013

PROJET DE LOI**portant modification**

- a) de certaines dispositions du Titre 4 – De la comptabilité communale de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 et
- b) de l'article 33 de la loi du 18 décembre 2009 organisant l'aide sociale

* * *

**DISPENSE DU SECOND VOTE CONSTITUTIONNEL
PAR LE CONSEIL D'ETAT**

(12.7.2013)

Le Conseil d'Etat,

appelé par dépêche du Premier Ministre, Ministre d'Etat, du 4 juillet 2013 à délibérer sur la question de dispense du second vote constitutionnel du

PROJET DE LOI**portant modification**

- a) de certaines dispositions du Titre 4 – De la comptabilité communale de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 et
- b) de l'article 33 de la loi du 18 décembre 2009 organisant l'aide sociale

qui a été adopté par la Chambre des députés dans sa séance du 3 juillet 2013 et dispensé du second vote constitutionnel;

Vu ledit projet de loi et les avis émis par le Conseil d'Etat en ses séances des 4 décembre 2012 et 4 juin 2013;

se déclare d'accord

avec la Chambre des députés pour dispenser le projet de loi en question du second vote prévu par l'article 59 de la Constitution.

Ainsi décidé en séance publique du 12 juillet 2013.

Le Secrétaire général,
Marc BESCH

Le Président,
Victor GILLEN

CTIE – Division Imprimés et Fournitures de bureau

12



Commission des Affaires intérieures, de la Grande Région et de la Police

Procès-verbal de la réunion du 27 juin 2013

Ordre du jour :

1. 6479A Projet de loi portant modification
 - a) de certaines dispositions du Titre 4 « De la comptabilité communale » de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;
 - b) de la loi du 18 décembre 2009 organisant l'aide sociale
 - Confirmation du rapporteur
 - Examen de l'avis du Conseil d'Etat
 - Présentation et adoption d'un projet de rapport

2. 6511 Projet de loi autorisant le Gouvernement à participer au financement des travaux d'agrandissement et de modernisation de la station d'épuration d'Esch/Schiffflange par dépassement du montant fixé par la loi du 20 décembre 1999 autorisant l'Etat à participer au financement des travaux d'agrandissement et de modernisation de ladite station d'épuration
 - Désignation d'un rapporteur
 - Présentation du projet de loi
 - Examen de l'avis du Conseil d'Etat

3. 6512 Projet de loi autorisant le Gouvernement à participer au dépassement des financements de la 1ère phase des travaux nécessaires à l'évacuation et à l'épuration des eaux usées générées par les communes du bassin supérieur de la Vallée de l'Attert, ainsi qu'au financement des phases 2 et 3
 - Désignation d'un rapporteur
 - Présentation du projet de loi
 - Examen de l'avis du Conseil d'Etat

4. Directive européenne sur le traitement des eaux urbaines résiduaires et possible sanction financière (demande du groupe parlementaire LSAP)

*

Présents : M. Xavier Bettel, M. Emile Eicher, M. Fernand Etgen, M. Gast Gibéryen, M. Camille Gira, M. Claude Haagen, M. Ali Kaes, M. Jean-Pierre Klein, M. Jean-

Paul Schaaf, M. Raymond Weydert

M. Jean-Marie Halsdorf, Ministre de l'Intérieur et à la Grande Région

Dr André Weidenhaupt, Directeur, M. Marco Vivani, Administration de la gestion de l'eau ; M. Paul Schroeder, Direction de la gestion de l'eau, Mme Clara Müller, Direction des finances communales, du Ministère de l'Intérieur et à la Grande Région

Mme Marianne Weycker, de l'Administration parlementaire

*

Présidence : M. Ali Kaes, Président de la Commission

*

1. Projet de loi 6479A

Quant à la forme, le rapporteur est confirmé par la Commission, démarche effectuée en raison de la scission du projet de loi initial.

Monsieur le Rapporteur rappelle la raison de la scission, à savoir une mise en œuvre rapide dans le secteur communal de nouveaux instruments comptables. Il présente l'avis complémentaire du Conseil d'Etat, dont il suggère à la Commission d'adopter les propositions textuelles. Au sujet de l'article 1er, 6) du projet de loi, qui ajoute un article 129*bis* à la loi communale modifiée du 13 décembre 1988, Monsieur le Rapporteur propose à la Commission de maintenir le texte tel que déposé et donc de ne pas partager l'approche du Conseil d'Etat. Celui-ci propose une intervention active du conseil communal dans l'élaboration du plan pluriannuel de financement de la commune. Dans son avis du 4 décembre 2012, le Conseil d'Etat note que « la prévision budgétaire pluriannuelle désormais obligatoire servira également à l'établissement du budget annuel qui relève, d'après l'article 107(3) de la Constitution, de la compétence du conseil.

Dans ces conditions, il serait logique de soumettre le projet de plan pluriannuel de financement au conseil communal afin de lui permettre d'en discuter les orientations avant que le plan soit définitivement adopté par le collège échevinal et transmis aux autorités étatiques. Un tel débat pourrait se situer en marge de la discussion et du vote du budget. A ces fins, il faudrait prévoir formellement que le dossier du projet de budget élaboré par le collège échevinal et communiqué au conseil communal doit comporter le projet de plan de financement pluriannuel mis au point par le collège. Il est entendu que ce plan ne pourra être adopté définitivement par le collège dans la version à communiquer aux autorités étatiques qu'après le vote du budget, ou, de préférence, après l'arrêté du budget par le ministre de l'Intérieur, afin de garantir la conformité des données du plan de financement pluriannuel avec les données budgétaires. ». Monsieur le Rapporteur insiste sur la différence entre budget et plan pluriannuel de financement.

En soulignant l'utilité des nouveaux instruments comptables, Monsieur le Ministre tient à remercier la Commission pour la démarche de la scission, permettant ainsi une mise en œuvre rapide de ces instruments.

Monsieur le Ministre répond par l'affirmative à une question d'un député, souhaitant savoir si la lettre circulaire du ministre indiquera le montant des dotations relatives à l'impôt commercial communal (ICC), sur base duquel le plan pluriannuel de financement sera établi.

Le projet de rapport est majoritairement adopté par la Commission (une abstention). Celle-ci propose comme temps de parole le modèle de base.

2. Projet de loi 6511

Monsieur Raymond Weydert est désigné comme rapporteur du projet de loi.

Monsieur le Ministre explique que le projet de loi 6511, tout comme le projet de loi 6512, a été déposé pour répondre à une revendication de la Commission du Contrôle de l'exécution budgétaire.

La Chambre des salariés et la Chambre de Commerce n'ont pas de commentaire particulier à faire.

Dans son avis du 18 juin 2013, la Chambre des Métiers pose la question de savoir si, « sur la toile de fond des dépassements budgétaires, les procédures en matière de marchés publics ont été respectées, en ce sens que les entreprises exécutant les travaux en cause, ont été rémunérées dans les délais pour leurs prestations ».

Monsieur le Ministre répond par l'affirmative, puisque la Commission des Soumissions a approuvé les marchés en question et que les communes et le syndicat SIVÉC (Syndicat Intercommunal à Vocation Ecologique) en tant que maître d'ouvrage ont payé les factures dans les délais, avant de les soumettre au Ministère de l'Intérieur pour liquidation des montants pris en charge par le Fonds pour la gestion de l'eau.

A titre d'information, Monsieur le Président rappelle que, selon l'article 73(1) du Règlement de la Chambre des Députés, il n'est pas déposé de rapport sur un projet ou une proposition de loi adopté par une commission sans modification et « lorsqu'il n'a été fait aucune observation importante ».

Dans son avis du 18 juin 2013, le Conseil d'Etat constate que « le projet soumis pour approbation ne contient pas de fiche financière, alors que l'article 79 de la loi modifiée du 8 juin 1999 sur le budget, la comptabilité et la trésorerie de l'Etat le prévoit expressément ». Il demande à ce que ce document soit joint au dossier avant le vote de la loi. Il poursuit en se référant à l'exposé des motifs qui contient une liste sommaire des travaux à l'origine des dépassements des crédits, sans qu'il soit indiqué « pour combien chacun de ces postes intervient dans l'augmentation de la dépense ». Cette information serait cependant « intéressante pour analyser correctement l'augmentation de la dépense et pour donner au législateur toutes les informations requises pour apprécier le bien-fondé de la demande ».

Monsieur le Ministre propose à la Commission d'intégrer dans son rapport un tableau de l'origine des dépassements, ce tableau se trouvant dans une note ministérielle distribuée à la Commission et ayant la teneur suivante.

les travaux relatifs à la réfection des ouvrages existants en béton armé et le remplacement du dégrilleur	≈ 870 000€
la modification de certains paramètres épuratoires (normes de rejet) par rapport aux projets initiaux et aux prescriptions de l'ITM	≈ 110 000€
la couverture des digesteurs	≈ 110 000€
le redimensionnement d'un bâtiment	≈ 300 000€
l'élargissement et la prolongation des voies carrossables	≈ 100 000€
les aménagements extérieurs	≈ 90 000€
l'achat de terrain pour une extension ultérieure	≈ 40 000€
la prolongation de la durée du chantier due aux changements du projet	≈ 750 000€
le contrôle et de la gestion des chantiers	≈ 100 000€
divers	3 714,95€

L'article 3 du projet de loi dispose que les dépenses sont à imputer sur les crédits du Fonds pour la gestion de l'eau. La Commission se rallie aux auteurs et ne suit donc pas le Conseil d'Etat, qui estime que « la dépense prévue est à imputer sur le Fonds pour la protection de l'environnement ».

3. Projet de loi 6512

Monsieur Ali Kaes est désigné comme rapporteur du projet de loi.

Dans son avis du 18 juin 2013, la Chambre des Métiers commente de façon critique les motifs invoqués par les auteurs du projet de loi pour les dépassements budgétaires. Elle pose aussi la question de savoir « si on ne pouvait pas atteindre le même objectif à des frais moindres en adoptant des solutions techniques alternatives ».

Monsieur le Ministre renvoie à la note ministérielle distribuée, expliquant qu'« il faut avoir recours à un procédé combiné mécanique et biologique permettant d'abattre la charge organique et la charge en nutriments N (azote) et P (phosphore). S'y ajoutent les débits d'étiage très réduits des petits cours d'eau tributaires du bassin de l'Attert qui demanderaient un traitement encore plus poussé par rapport aux normes de rejet si l'on prévoyait des stations décentralisées. Dans ce contexte le recours à un concept décentralisé ne pourrait être réalisé que par la mise en place d'un système séparatif d'égouttage ce qui est irréaliste vu la présence de canalisations locales de type mixte. La proximité des différentes localités concernées préconise également une solution centralisée pour laquelle la station d'épuration est dorénavant déjà en service. ».

A la question de la Chambre des Métiers de savoir si « les procédures en matière de marchés publics ont été respectées, en ce sens que les entreprises exécutant les travaux en cause, ont été rémunérées dans les délais pour leurs prestations », Monsieur le Ministre répond affirmativement, étant donné que la Commission des Soumissions a approuvé les marchés en question et que les communes et le syndicat SIDERO (Syndicat Intercommunal de Dépollution des Eaux Résiduelles de l'Ouest) en tant que maître d'ouvrage ont payé les factures dans les délais, avant de les soumettre au Ministère de l'Intérieur pour liquidation des montants pris en charge par le Fonds pour la gestion de l'eau. Il est précisé que les montants déjà engagés ne dépassent pas le montant initialement prévu par la loi du 21 mai 1999 autorisant l'Etat à participer au financement des travaux nécessaires à l'évacuation et à l'épuration des eaux usées de la Vallée de l'Attert.

Dans son avis du 18 juin 2013, le Conseil d'Etat constate que la loi actuelle ne contient pas de prévisions pour les investissements prévus en 4^e et 5^e phases du projet. Monsieur le Ministre déclare que des phases 4 et 5 ne sont pas prévues et ne sont pas raisonnablement prévisibles dans les circonstances de développement communal actuelles.

En ce qui concerne la proposition du Conseil d'Etat de changer le titre du projet de loi, la Commission décide de maintenir le titre initial. Du point de vue de la légistique, l'intitulé d'un projet de loi ne contient pas l'indication qu'un projet d'assainissement est déclaré d'utilité publique.

4. Directive européenne sur le traitement des eaux urbaines résiduelles et possible sanction financière (demande du groupe parlementaire LSAP)

Suite à quelques mots d'introduction de Monsieur le Président, un représentant du groupe parlementaire socialiste explique que l'initiative a été prise en raison de l'annonce dans les médias que le Luxembourg risque de sérieuses condamnations pécuniaires pour manquement aux obligations prévues par la directive 91/271/CEE relative au traitement des eaux urbaines résiduaires. Les demandeurs de la mise à l'ordre du jour souhaiteraient obtenir des informations sur l'état d'avancement des différents dossiers et l'impact financier en cas de condamnation. Une autre question concerne la démarche adoptée en matière d'eaux de baignade, à savoir que les eaux ne correspondant pas aux critères de la directive 2006/7/CE concernant la gestion de la qualité des eaux de baignade et abrogeant la directive 76/160/CEE seraient enlevées de la liste des eaux de baignade.

Monsieur le Ministre souligne qu'il n'y a pas de lien entre les obligations de la directive 91/271/CEE et la question des eaux de baignade.

La directive 91/271/CEE transposée en droit luxembourgeois par le règlement grand-ducal modifié du 13 mai 1994 relatif au traitement des eaux urbaines résiduaires prévoit que les agglomérations dépassant 10 000 EH soient équipées par des stations d'épuration permettant aussi bien l'élimination de la charge polluante organique que l'élimination de 75% par rapport à la charge entrante des nutriments azote et phosphore, et ceci pour 1999 au plus tard. Le 23 novembre 2006, la Cour de justice des Communautés européennes a condamné le Luxembourg pour manquement aux obligations qui lui incombent en vertu de l'article 5, paragraphe 4 de la directive (affaire C-452/05). A cette époque, 12 stations d'épuration n'étaient pas conformes aux normes en vigueur.

En date du 18 novembre 2011, la Commission européenne a saisi la Cour de justice de l'Union européenne (CJUE) une deuxième fois (affaire C-576/11), les 6 stations d'épuration suivantes n'étant toujours pas conformes : Beggen (210 000 équivalents habitants (EH)), Bonnevoie, Mersch (70 000 EH), Hesperange (26 000 EH), Uebersyren (35 000 EH), Bleesbruck (80 000 EH). La Commission européenne a proposé à la CJUE d'appliquer une sanction pécuniaire se composant d'une somme forfaitaire (somme forfaitaire journalière multipliée par le nombre de jours de la période de persistance de l'infraction : $1\,248\text{€}/\text{jour} * 1\,798\text{j} = 2\,243\,904\text{€}$) et d'une astreinte journalière (forfait de base multiplié par un coefficient de gravité multiplié par un coefficient de durée multiplié par le facteur « n » = $630 * 6 * 3 * 1 = 11\,340,-\text{€}/\text{j}$). Selon le Luxembourg, il ne reste plus que 2 stations non conformes (Bonnevoie et Bleesbruck), le coefficient de gravité pourra être réduit à 4, le montant de l'astreinte journalière s'élevant alors à 7 560€/j.

La station de Bonnevoie sera raccordée à celle de Beggen pour septembre 2014 au lieu de 2016. De cette manière, le coefficient de gravité pourra être réduit davantage. Quant à la station de Bleesbruck, le projet de loi pour le financement vient d'être déposé (projet de loi 6580 autorisant l'Etat à participer au financement des travaux nécessaires à l'extension et à la modernisation de la station d'épuration de Nordstad/Bleesbruck).

En ce qui concerne la question relative aux eaux de baignade, Monsieur le Directeur de l'Administration de la gestion de l'eau (AGE) précise que la directive 2006/7/CE concernant la gestion de la qualité des eaux de baignade et abrogeant la directive 76/160/CEE n'est pas une directive relevant du domaine de l'environnement, mais de celui de la santé. Elle a pour objectif d'assurer que les eaux de baignade aient la même qualité hygiénique que l'eau chlorée des piscines. Les critères sanitaires de la directive initiale de 1976 convenaient également aux cours d'eau peu profonds et à faible débit d'étiage, de sorte que cette directive était assez souvent utilisée comme argument pour des projets de rénovation de stations d'épuration. Par contre, les critères sanitaires de la directive 2006/7/CE ne sont pas applicables aux cours d'eau. Le Luxembourg est pratiquement le seul Etat continuant à faire figurer des cours d'eau sur la liste des eaux de baignade. Or, si les critères sanitaires de la directive 2006/7/CE continuaient à être appliqués aux cours d'eau, à faible profondeur au

Luxembourg, ceux-ci ne pourraient jamais atteindre le bon état écologique imposé par la directive-cadre de l'eau, ceux-ci nécessitant la stérilité de l'eau et donc l'absence d'organismes (une réponse de la Commission européenne dans ce contexte n'étant pas encore arrivée). Il est partant logique de ne pas désigner ces cours d'eau comme eaux de baignade, d'autant plus qu'ils ne sont pas suffisamment profonds pour se prêter à la baignade. Les quelques endroits qui présentent une profondeur suffisante pour nager (amont des barrages) doivent en outre répondre à des critères de sécurité. En conclusion, les cours d'eau qui pourraient être qualifiés d'eaux de baignade d'après la directive 2006/7/CE, soit ne sont pas assez profonds, soit sont trop dangereux. L'AGE critique d'ailleurs depuis des années le fait que des eaux soient déclarées comme eaux de baignade, alors qu'elles ne le sont pas.

Dans le contexte des eaux de baignade, un député fait savoir que la station d'épuration du Heiderscheidergrund a dû faire l'objet d'un quatrième degré de traitement de purification (désinfection). Ce degré sera alors dépourvu de sens, mais cause des coûts de fonctionnement élevés.

En insistant sur le non-sens d'avoir sur la liste des eaux de baignade des eaux qui ne remplissent pas les conditions, Monsieur le Ministre ajoute un autre argument pour le changement de classification des cours d'eau, argument avancé par Camprilux (association des propriétaires de campings et hébergements privés au Grand-Duché de Luxembourg). D'un point de vue politique, il s'agit de mettre fin à la concurrence déloyale de la part des exploitants de campings allemands du fait que du côté allemand, les cours d'eau transfrontières ne sont pas déclarés comme eaux de baignade et ne doivent partant pas remplir les critères correspondants. L'enjeu économique pour les exploitants de campings luxembourgeois est en effet considérable, les clients choisissant le côté allemand qui ne présente pas de restrictions à la baignade.

A la question de la responsabilité en cas d'incident, la qualité des eaux concernées ne s'améliorant pas par un reclassement, Monsieur le Directeur de l'AGE souligne à nouveau le non-sens d'appliquer la directive 2006/7/CE aux cours d'eau peu profonds et à faible débit d'étiage. Le Luxembourg était malheureusement absent aux négociations de cette directive, l'AGE étant en cours de création.

La baignade dans une eau non désignée comme eau de baignade se fait aux risques et périls des personnes concernées. En outre, l'embouchure de la Sûre se situe dans une région frontalière où l'Allemagne et le Luxembourg exercent en commun les droits de souveraineté et doivent, conformément à la directive 2006/7/CE, adopter les mêmes règles. Or, l'Allemagne n'est pas prête à désigner des cours d'eau comme eaux de baignade sur base des arguments développés ci-dessus. Il est aussi un fait que la majorité des campings ne sont pas équipés pour l'assainissement de leurs eaux usées. Un autre facteur déterminant pour la qualité de l'eau est celui des déversoirs d'orage (Regenüberläufe, RÜ) en système unitaire, les travaux de mise en place de bassins d'orage (Regenüberlaufbecken, RÜB) dans ce domaine étant en cours. Une critique est finalement adressée à la législation européenne qui fait que les critères pour les eaux de baignade et ceux pour le bon état écologique des eaux ne sont pas les mêmes. Si un bon état écologique améliore en même temps la qualité pour la baignade, il ne permet toutefois pas de désigner ces eaux comme des eaux stériles d'après la directive 2006/7/CE.

Un député déclare qu'il faut aussi donner la possibilité aux campings de se raccorder au réseau d'assainissement.

Quant à la pollution des eaux par des campings et l'exercice d'un contrôle, Monsieur le Directeur de l'AGE renvoie aux articles 23 et 71 de la loi relative à l'eau. L'article 23 est relatif aux autorisations à demander au ministre. En vertu de l'article 71(3) : « Les exploitants

et maîtres d'ouvrage des installations, ouvrages ou activités non sujets à autorisation avant l'entrée en vigueur de la présente loi disposent d'un délai de douze mois pour introduire une demande d'autorisation sur base des dispositions de la présente loi. Si après un nouveau délai de six mois les installations, ouvrages ou activités n'ont pas été autorisés, ils se trouvent de plein droit suspendus jusqu'à la délivrance de l'autorisation requise. ». L'AGE examine si le raccordement au réseau d'assainissement d'une commune engendre des coûts exorbitants au niveau des conduites. Si tel est le cas, il est préférable de prévoir une solution sur le camping lui-même, sans prise en charge par le Fonds pour la gestion de l'eau, puisque les campings ne peuvent pas bénéficier d'une telle prise en charge pour leurs infrastructures d'assainissement.

A une question concernant le projet en cours d'une piste nationale de kayak, Monsieur le Ministre fait savoir qu'il est réalisé sous la direction de l'Administration de la nature et des forêts en y associant le Ministère de l'Intérieur.

Quant à l'apport de capital incombant aux communes concernées dans le dossier de l'extension et de la modernisation de la station d'épuration de Blesbruck, Monsieur le Ministre répond que la ventilation de ce montant reste à voir.

Un membre de la Commission tient à préciser que la capacité de la station d'épuration de Blesbruck sera augmentée de 80 000 EH à 130 000 EH. Le projet consiste aussi à modifier les bureaux administratifs du SIDEN (Syndicat Intercommunal de Dépollution des Eaux résiduaires du Nord) et prévoit un laboratoire pour les analyses de toutes les stations d'épuration du SIDEN. Le coût global s'élève à 81 millions d'euros ; le montant de plus de 51 millions (dont 46 millions à charge du Fonds pour la gestion de l'eau) ne concerne que l'assainissement. Une série de problèmes est à l'origine du dépôt tardif du projet de loi. Le financement a fait l'objet de longues discussions entre le ministère et le SIDEN, des divergences subsistant toujours sur certains points politiques ; le dossier technique n'a quasiment pas donné lieu à discussion. S'y ajoute que le site n'a pas encore été cédé au syndicat, décision pourtant prise en 1994 au moment de la création du SIDEN, le site appartenant donc toujours à l'Etat (Administration des Ponts et Chaussées). Il est toutefois prévu de réaliser prochainement cette cession.

A une question afférente, Monsieur le Ministre indique qu'une circulaire avait été envoyée aux communes sur base d'une instruction du Ministre des Finances. D'après cette circulaire, les dossiers transmis au ministère avant le 1^{er} octobre 2010 bénéficient d'une prise en charge par le Fonds pour la gestion de l'eau jusqu'à 90% du coût des investissements, tel que prévu par l'article 65 de la loi relative à l'eau. Pour les dossiers transmis après cette date, la prise en charge maximale est de 75%.

En ce qui concerne le volet des infrastructures, la recherche d'une solution est en cours, de même que pour la cession du site au SIDEN.

Luxembourg, le 24 juillet 2013

La Secrétaire,
Marianne Weycker

Le Président,
Ali Kaes

6479A

MEMORIAL
Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL
Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DE LEGISLATION

A — N° 151

21 août 2013

Sommaire

MODIFICATIONS DE LA COMPTABILITÉ COMMUNALE

Loi du 30 juillet 2013 portant modification

a) de certaines dispositions du Titre 4. – De la comptabilité communale de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 et

b) de l'article 33 de la loi du 18 décembre 2009 organisant l'aide sociale page **2912**

Règlement grand-ducal du 30 juillet 2013 portant exécution de certaines dispositions du Titre 4. –

De la comptabilité communale de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 **2913**

Loi du 30 juillet 2013 portant modification

a) de certaines dispositions du Titre 4. – De la comptabilité communale de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 et

b) de l'article 33 de la loi du 18 décembre 2009 organisant l'aide sociale.

Nous Henri, Grand-Duc de Luxembourg, Duc de Nassau,

Notre Conseil d'Etat entendu;

De l'assentiment de la Chambre des Députés;

Vu la décision de la Chambre des Députés du 3 juillet 2013 et celle du Conseil d'Etat du 12 juillet 2013 portant qu'il n'y a pas lieu à second vote;

Avons ordonné et ordonnons:

Art. 1^{er}. La loi communale modifiée du 13 décembre 1988 est modifiée comme suit:

1) Il est inséré un nouveau chapitre 1^{er} au Titre 4 libellé comme suit:

«Chapitre 1^{er}. – Des généralités

Art. 115bis. La structure du budget, des comptes et des autres documents comptables et de gestion financière, ainsi que les modalités de transmission de ces documents sont déterminées par règlement grand-ducal. Il en est de même du plan pluriannuel de financement dont question à l'article 129bis.»

2) Les chapitres 1^{er}, 2, 3, 4 et 5 actuels du Titre 4 deviennent respectivement les chapitres 2, 3, 4, 5 et 6.

3) Le nouveau chapitre 2 du Titre 4 porte l'intitulé suivant:

«Chapitre 2. – Du budget et du plan pluriannuel de financement»

4) L'article 117 est remplacé par le texte suivant:

Art. 117. (1) Le budget est divisé en chapitre ordinaire et en chapitre extraordinaire tant en recettes qu'en dépenses.

Chaque chapitre est subdivisé en articles.

Chaque article est composé d'un identifiant alphanumérique et d'un libellé précis. L'identifiant alphanumérique est un code composé de cinq éléments représentant dans l'ordre le code chapitre, le code fonctionnel général ou spécifique, le code comptable, le code sectoriel et le code détail de l'article. Un règlement grand-ducal définit les codes et en régleme l'utilisation.

(2) Les dépenses de chaque chapitre budgétaire sont équilibrées par des recettes de même nature. Toutefois, un excédent de recette dans le chapitre ordinaire peut contribuer à équilibrer le chapitre extraordinaire.»

5) Les deux premiers alinéas de l'article 128 sont remplacés par les trois alinéas suivants:

Art. 128. Au chapitre des dépenses ordinaires et au chapitre des dépenses extraordinaires, le collège des bourgmestre et échevins peut transférer les excédents de crédit d'un article à un autre à l'intérieur d'un même code fonctionnel général jusqu'à la clôture définitive de l'exercice.

Au chapitre des dépenses extraordinaires, il peut également transférer les crédits à l'intérieur d'un même projet extraordinaire défini comme tel au budget par son code détail, même si les articles budgétaires concernés portent des codes fonctionnels ou des codes comptables différents.

Ne sont pas susceptibles d'être transférés à d'autres articles les crédits non limitatifs des chapitres des dépenses ordinaires et extraordinaires, ainsi que tout autre crédit marqué comme tel par son libellé.»

Les alinéas 3 et 4 deviennent respectivement les alinéas 4 et 5.

6) Il est ajouté un article 129bis libellé comme suit:

Art. 129bis. Le collège des bourgmestre et échevins établit chaque année un plan pluriannuel de financement qui porte au moins sur les trois exercices financiers qui suivent l'exercice pour lequel le budget est établi. Ce plan consiste en un état prévisionnel par exercice financier des recettes et des dépenses de la commune tant au chapitre ordinaire qu'au chapitre extraordinaire du budget. Il est conforme aux exigences d'équilibre budgétaire définies à l'article 117, paragraphe 2.

Le collège des bourgmestre et échevins tient le plan pluriannuel de financement à jour en fonction de l'évolution des paramètres macro- et microéconomiques.

Ce plan sert de base à l'établissement du budget.

Le collège des bourgmestre et échevins communique le plan pluriannuel de financement au conseil communal et au ministre de l'Intérieur conformément aux dispositions déterminées par règlement grand-ducal.»

7) Le nouveau chapitre 3 du Titre 4 porte l'intitulé suivant:

«Chapitre 3. – De l'exécution du budget»

8) L'article 143 est remplacé par le texte suivant:

«(1) Il est tenu par exercice financier une comptabilité du collège des bourgmestre et échevins et une comptabilité du receveur selon les modalités à déterminer par règlement grand-ducal.

(2) Le receveur établit un état de la situation financière de la commune au dernier jour de chaque mois et le transmet sans délai au collège des bourgmestre et échevins et au service de contrôle de la comptabilité des communes. Le contenu et le mode de transmission de l'état de la situation financière mensuelle sont déterminés par règlement grand-ducal.

(3) Le receveur communique au ministre de l'Intérieur aux échéances demandées un état détaillé de la situation financière de la commune. Le contenu et le mode de transmission du document sont déterminés par règlement grand-ducal.»

9) L'article 145 est abrogé.

10) La première phrase de l'alinéa 2 de l'article 147 est remplacée par le texte suivant:

«La mission du service de contrôle de la comptabilité des communes consiste, en cours d'exercice, à procéder à des vérifications périodiques et approfondies des caisses et de la comptabilité des communes.»

11) Le nouveau chapitre 4 du Titre 4 porte l'intitulé suivant:

«Chapitre 4. – Du recouvrement des impôts et taxes»

12) Le nouveau chapitre 5 du Titre 4 porte l'intitulé suivant:

«Chapitre 5. – Des comptes»

13) Le premier alinéa de l'article 161 est remplacé par les dispositions suivantes:

«Dès la clôture définitive de l'exercice et au plus tard le 30 juin de l'année suivant l'exercice financier, le compte administratif est établi par le collège des bourgmestre et échevins et le compte de gestion par le receveur communal. Les deux comptes sont transmis sans délai au service de contrôle de la comptabilité des communes.»

14) Le nouveau chapitre 6 du Titre 4 porte l'intitulé suivant:

«Chapitre 6. – Des syndicats de communes et des établissements publics placés sous la surveillance des communes»

15) Aux articles 169 et 172, la notion de «comptabilité commerciale» est remplacée par la notion de «comptabilité générale».

Art. II. A l'article 33 de la loi du 18 décembre 2009 organisant l'aide sociale, la notion de «comptabilité commerciale» est remplacée par la notion de «comptabilité générale».

Mandons et ordonnons que la présente loi soit insérée au Mémorial pour être exécutée et observée par tous ceux que la chose concerne.

*Le Ministre de l'Intérieur
et à la Grande Région,
Jean-Marie Halsdorf*

Cabasson, le 30 juillet 2013.
Henri

Doc. parl. 6479A; sess. ord. 2011-2012 et 2012-2013.

Règlement grand-ducal du 30 juillet 2013 portant exécution de certaines dispositions du Titre 4. – De la comptabilité communale de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988.

Nous Henri, Grand-Duc de Luxembourg, Duc de Nassau,

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988;

Vu les avis de la Chambre de commerce, de la Chambre des fonctionnaires et employés publics, de la Chambre des métiers et de la Chambre des salariés;

Notre Conseil d'Etat entendu;

Sur le rapport de Notre Ministre de l'Intérieur et à la Grande Région et après délibération du Gouvernement en conseil;

Arrêtons:

Chapitre 1^{er}. – Généralités

Art. 1^{er}. Pour l'établissement du budget et des comptes les communes utilisent à partir de l'exercice financier 2013 un plan budgétaire qui doit être conforme au plan budgétaire normalisé qui figure à l'annexe du présent règlement.

Art. 2. Dans le cadre des procédures légales d'adoption et de contrôle des budgets, des modifications budgétaires en cours d'exercice et des comptes, la transmission des documents se fait par voie électronique en plus de la voie par papier. Seule la version papier dûment signée fait foi.

Chapitre 2. – Structure de l'article budgétaire

Art. 3. Pour le budget et les comptes, l'identifiant alphanumérique de l'article budgétaire est composé de 20 positions au maximum, y compris les barres obliques de séparation «/», la lettre «n» représentant un code numérique et la lettre «x» représentant un code alphabétique. Il correspond au schéma établi ci-après:

Code chapitre/Code fonctionnel général ou spécifique/Code comptable/Code sectoriel/Code détail
n/nnn/nnnnnn/x/nnnnn

Pour le budget et les comptes, la mention des trois premiers codes est obligatoire pour le chapitre ordinaire, sans préjudice des dispositions de l'article 7, et la mention des cinq codes est obligatoire pour le chapitre extraordinaire.

Pour la ventilation statistique, l'identifiant alphanumérique de l'article budgétaire est composé de 26 positions au maximum, y compris les barres obliques de séparation «/», la lettre «n» représentant un code numérique et la lettre «x» représentant un code alphabétique. Il correspond au schéma établi ci-après:

Code chapitre/Code fonctionnel général ou spécifique/Code comptable/Code sectoriel/Code détail
n/nnn/nnnnnnnnn/xnnn/nnnnn

La mention des cinq codes est obligatoire pour la ventilation statistique.

Art. 4. Le code chapitre est un code numérique à une position qui indique les chapitres du budget.

Le code chapitre 1 renseigne sur les recettes extraordinaires;
 le code chapitre 2 sur les recettes ordinaires;
 le code chapitre 3 sur les dépenses ordinaires;
 le code chapitre 4 sur les dépenses extraordinaires.

Art. 5. Le code fonctionnel est un code numérique à trois positions qui indique la fonction ou type d'activité à laquelle sont rattachées les opérations effectuées.

Le code fonctionnel général correspond au niveau de détail minimum obligatoire. Le code fonctionnel spécifique peut être utilisé par une commune souhaitant faire apparaître plus de détails que le niveau minimum obligatoire.

Il y a neuf catégories de codes fonctionnels et un code dit «technique», libellés comme suit:

Catégorie	Libellé de la catégorie
1	Services généraux des administrations publiques
2	Protection sociale
3	Ordre et sécurité publics
4	Affaires économiques
5	Protection de l'environnement
6	Logements et équipements collectifs
7	Santé
8	Loisirs, culture et culte
9	Enseignement
0	Code technique

Art. 6. Le code comptable est un code numérique à six positions pour le budget et les comptes et à neuf positions pour la ventilation statistique qui indique la nature des dépenses et des recettes effectuées.

Il y a huit classes de codes comptables, libellées comme suit:

Classe	Libellé de la classe
1	Comptes de capitaux, de provisions et de dettes financières
2	Comptes de frais d'établissement et d'actifs immobilisés
3	Comptes de stocks
4	Comptes de tiers
5	Comptes financiers
6	Comptes de charges
7	Comptes de produits
8	Opérations sur réserves

Art. 7. Le code sectoriel est un code alphabétique à une position pour le budget et les comptes et un code alphanumérique à quatre positions pour la ventilation statistique. Il indique le secteur économique auquel appartient la contrepartie de l'opération effectuée.

Les codes sectoriels sont définis come suit:

Code sectoriel	Libellé du secteur
A	Institutions de sécurité sociale
B	Institutions Européennes
C	Communes
E	Etablissements publics placés sous la surveillance des communes
F	Organismes publics transfrontaliers
G	Administration Centrale (Etat)
I	Institutions Internationales
O	Offices sociaux
P	Secteur privé
S	Syndicats de communes
X	Facturation interne
Z	Code néant

L'indication du code sectoriel pour le budget et les comptes est obligatoire pour les codes comptables indiqués ci-après:

Code	Libellé
161xxx	Subventions d'investissement en capital - Terrains et constructions
162xxx	Subventions d'investissement en capital - Installations techniques et machines
163xxx	Subventions d'investissement en capital - Autres installations, outillage, mobilier et matériel roulant
168xxx	Subventions d'investissement en capital - Autres subventions d'investissement en capital
238xxx	Immobilisations financières - Apports en capital, Fonds et Fonds associatifs
272xxx	Cession immobilisations financières - Apports
648xxx	Autres charges d'exploitation diverses
744xxx	Autres produits d'exploitation - Subventions d'exploitation et transferts courants des Administrations publiques

Pour la ventilation statistique, un code numérique à 3 positions est à ajouter aux codes sectoriels C, E, F, O et S. Ce code numérique équivaut au code identifiant de l'entité défini à l'annexe. Dans les autres cas, il y a lieu d'ajouter 3 zéros après le code alphabétique.

L'indication du code sectoriel à quatre positions est obligatoire pour la ventilation statistique.

Art. 8. Le code détail est un code numérique à cinq positions qui détaille les indications données par le code comptable et le code fonctionnel.

Au chapitre ordinaire, le code détail est facultatif et peut être utilisé librement par la commune pour ses propres besoins. Il est composé de deux parties: les deux premières positions indiquent les chiffres «99»; les trois dernières positions correspondent à un numéro courant qui peut être attribué librement.

Au chapitre extraordinaire, le code détail est obligatoire. Il est composé comme suit:

- Au cas où il se rapporte à un projet d'investissement, les deux premières positions identifient l'année de début du projet; les trois dernières positions correspondent à un numéro courant qui peut être attribué librement.
- Dans les autres cas, les deux premières positions indiquent les chiffres «99»; les trois dernières positions correspondent à un numéro courant qui peut être attribué librement.

Chaque code détail lié à un projet spécifique et à un exercice déterminé est unique.

Chapitre 3. – Plan pluriannuel de financement

Art. 9. Le plan pluriannuel de financement consiste en un état prévisionnel par exercice financier des recettes et des dépenses de la commune tant au chapitre ordinaire qu'au chapitre extraordinaire du budget. Il englobe les recettes et les dépenses qui résultent aussi bien de projets votés que de projets non encore votés par le conseil communal de même que les recettes et les dépenses résultant des besoins de financement y relatifs. Il tient également compte des recettes et des dépenses récurrentes résultant des projets planifiés au chapitre extraordinaire.

Art. 10. Pour l'établissement du plan pluriannuel de financement, les autorités communales se basent sur des facteurs exogènes et sur des facteurs endogènes pouvant avoir une influence sur l'évolution de sa situation financière.

Les facteurs exogènes sont des paramètres macroéconomiques et des prévisions relatives aux principales recettes fiscales intéressant les communes. Ces indicateurs sont établis par les instances compétentes de l'Etat dans un délai approprié avant les échéances prévues à l'article 12 et sont communiqués aux communes par l'intermédiaire du ministre de l'Intérieur.

Les facteurs endogènes sont des paramètres microéconomiques propres à chaque commune.

Les autorités communales procèdent à une estimation détaillée des crédits budgétaires. Pour les projets d'investissement, une estimation globale des recettes et des dépenses afférentes est suffisante.

Art. 11. Pour l'établissement des prévisions du plan pluriannuel de financement, les autorités communales recourent soit à des méthodes d'estimation appropriées basées sur les données historiques du compte de gestion ou du budget rectifié, soit procèdent à une estimation directe.

Art. 12. Le plan pluriannuel de financement est communiqué par le collège des bourgmestre et échevins au conseil communal et au ministre de l'Intérieur au plus tard le 15 février.

Une mise à jour du plan pluriannuel de financement au 30 juin de chaque année est communiquée par le collège des bourgmestre et échevins au ministre de l'Intérieur au plus tard le 31 juillet.

Art. 13. La transmission des documents visés à l'article 12 se fait par voie électronique.

Chapitre 4. – Etat de la situation financière

Art. 14. L'état de la situation financière mensuelle de la commune comprend tous les comptes financiers, tous les comptes de tiers de la classe 4 et la récapitulation des totaux de tous les chapitres budgétaires au dernier jour du mois. Afin de renseigner le résultat de l'exercice en cours à cette date, il comprend aussi le report du résultat de l'exercice précédent.

La transmission des données au service de contrôle de la comptabilité des communes se fait par voie électronique en plus de la voie par papier. Seule la version papier dûment signée par le receveur fait foi.

Art. 15. L'état détaillé de la situation financière de la commune comprend tous les comptes financiers, tous les comptes de tiers de la classe 4, tous les comptes budgétaires et la récapitulation des totaux de tous les chapitres budgétaires. Afin de renseigner le résultat de l'exercice en cours, il comprend aussi le report du résultat de l'exercice précédent. Il renseigne également sur la situation de la dette communale.

La transmission du document au ministre de l'Intérieur se fait dans le mois de la demande par voie électronique, à moins qu'une version papier ne soit expressément demandée.

Art. 16. Notre Ministre de l'Intérieur et à la Grande Région est chargé de l'exécution du présent règlement qui sera publié au Mémorial.

*Le Ministre de l'Intérieur
et à la Grande Région,
Jean-Marie Halsdorf*

Cabasson, le 30 juillet 2013.
Henri

Annexe



Plan Budgétaire Normalisé

pour les entités du secteur communal

Codes Chapitres

- 1 Recettes extraordinaires
- 2 Recettes ordinaires
- 3 Dépenses ordinaires
- 4 Dépenses extraordinaires

Codes Fonctionnels

En bleu gras : les codes fonctionnels généraux correspondant au niveau de détail minimum obligatoire.

En noir italique: les codes fonctionnels spécifiques pouvant être utilisés par une entité qui souhaite plus de détails que le niveau minimum obligatoire.

En rouge : les codes fonctionnels non autorisés.

1	Services généraux des administrations publiques	
11	Fonctionnement des organes politiques	
	111	Organes politiques
	112	Organisation des élections et référendums
	113	Commissions consultatives
12	120	Coordination administrative
	121	<i>Affaires générales</i>
	122	<i>Finances communales</i>
	123	<i>Recette communale</i>
	124	<i>Ressources humaines</i>
	125	<i>Informatique</i>
	126	<i>Délégation du personnel</i>
	127	<i>Centre des citoyens (Etat civil et Biergercenter)</i>
	129	<i>Autre Coordination administrative</i>
13	130	Coordination technique
	131	<i>Urbanisme</i>
	132	<i>Bâtiments communaux</i>
	133	<i>Topographie et géomatique</i>
	134	<i>Ecologie</i>
	135	<i>Travaux et services techniques</i>
	139	<i>Autre Coordination technique</i>
14	140	Coordination des relations publiques
	141	<i>City Management</i>
	142	<i>Communication</i>
	143	<i>Jumelages</i>
	149	<i>Autre Coordination des relations publiques</i>
15	150	Coordination des affaires socio-culturelles
	151	<i>Coordination des affaires sociales</i>
	152	<i>Coordination des affaires culturelles</i>
	159	<i>Autre Coordination des affaires socio-culturelles</i>
16	160	Coordination des affaires scolaires
17	170	Ressources non affectées (taxes, impôts et dotations non affectées)
18	180	Opérations concernant des flux financiers
19		Autres
	191	Coopération au développement et aide humanitaire internationale
	192	Aide humanitaire nationale
2	Protection sociale	
21	Maladie et invalidité	
	211	Maladie (Centre de vaccination)
	212	Invalidité
22	Troisième âge	
	221	<i>Club Seniors</i>
	222	<i>Foyers de jour pour personnes âgées</i>
	223	<i>Repas sur roues</i>
	224	<i>Téléassistance</i>
	229	<i>Autre Troisième âge</i>
23	230	Egalité des chances
24	Famille et enfants	
	241	Crèches et garderies
	242	Maisons relais / Foyers scolaires
	249	Autre Famille et enfants
25	250	Jeunesse
	251	<i>Subventions d'études</i>
	252	<i>Centres de vacances</i>
	253	<i>Centres de rencontre pour jeunes</i>
	254	<i>Colonies de vacances</i>
	259	<i>Autre Jeunesse</i>
26	260	Précarité sociale
	261	<i>Aides aux sinistrés</i>
	262	<i>Foyers de nuit</i>
	263	<i>Aides aux nécessiteux</i>
	264	<i>Aides au réemploi</i>
	265	<i>Logements d'urgence</i>
	266	<i>Actions sociales</i>
	269	<i>Autre Précarité sociale</i>
27	270	Intégration des étrangers

Codes Fonctionnels

3			Ordre et sécurité publics	
31	310	Services d'ordre		
	311	Service des agents municipaux		
	312	Service des gardes champêtres		
	319	Autres Services d'ordre		
	32	320	Services de secours	
		321	Service ambulancier	
		322	Service d'incendie et de sauvetage	
		329	Autres Services de secours	
	4			Affaires économiques
41	410	Agriculture, sylviculture et viticulture		
	411	Agriculture		
	412	Sylviculture		
	413	Pêche et chasse		
	414	Viticulture		
	415	Remembrement		
	416	Abattoir		
	419	Autres Agriculture, sylviculture et viticulture		
	42		Combustibles et énergie	
		421	Combustibles minéraux (charbons, ...)	
		422	Distribution de gaz naturel	
		423	Cogénération	
424		Combustibles organiques		
425		Production et distribution de l'électricité		
429		Autres énergies non électriques		
43	Tourisme			
44		Transports		
	441	Transports routiers		
	449	Autres systèmes de transport		
45	450	Réseaux de communication		
	451	Réseaux de télécommunication		
	452	Réseaux de télédistribution		
	453	Réseaux locaux sans fil		
	459	Autres Réseaux de communication		
46	460	Industries extractives et manufacturières, construction		
	461	Extraction de ressources minérales autres que les combustibles minéraux		
	462	Industries manufacturières		
	463	Construction		
	469	Autres Industries extractives et manufacturières, construction		
47	470	Développement économique (ZAC, ZARE, ...)		
49	490	Autres branches d'activités		
	491	Distribution, entrepôts et magasins		
	492	Hôtellerie, restauration, brasserie, café		
	493	Projets de développement polyvalents		
	494	Camping		
	499	Autres branches d'activités		
	5			Protection de l'environnement
51	510	Gestion des déchets		
	511	Déchets inertes		
	512	Déchets ménagers et encombrants		
	513	Déchets organiques		
	514	Déchets d'emballages et autres déchets valorisables		
	515	Déchets de bois		
	516	Déchets problématiques (médicaments, huiles, piles, ...)		
	517	Déchets d'équipements électriques et électroniques		
	518	Déchets des stations d'épuration		
	519	Autre Gestion des déchets		
	52	520	Gestion des eaux usées	
		521	Evacuation	
		522	Dépollution	
		523	Analyses	
524		Maintenance		
529		Autre Gestion des eaux usées		
53		Lutte contre la pollution		
	531	Lutte contre la pollution		
	532	Mesures d'économie d'énergie		
54		Préservation de la diversité biologique et protection de la nature		
	541	Diversité biologique		
	542	Protection de la nature		
55	550	Gestion des eaux de surface		
59	590	Autres types de protection de l'environnement		
	591	Développement environnemental		
	599	Autres types de protection de l'environnement		

Codes Fonctionnels

6	Logements et équipements collectifs	
61	Logements	
	611	Logements au prix du marché
	612	Logements à prix réduit (social)
62	Équipements collectifs	
	621	Places publiques
	622	Circulation
	623	Parking
	624	Voirie vicinale
	625	Parcs
	626	Cimetières
	627	Ateliers
	628	Hygiène publique
63	Alimentation en eau	
	631	Captage
	632	Traitement
	633	Adduction
	634	Stockage
	635	Distribution
	636	Analyses
	637	Assistance technique
	639	Autre alimentation en eau
64	640	Éclairage public
65	650	Immeubles bâtis et non bâtis non affectés
69	690	Autres Logements et équipements collectifs
7	Santé	
71	Produits, appareils et matériels médicaux	
	711	Produits pharmaceutiques
	712	Produits médicaux divers
	713	Appareils et matériaux thérapeutiques
	719	Autres Produits, appareils et matériels médicaux
72	Services ambulatoires	
	721	Services de médecine générale
	722	Services de médecine spécialisée
	723	Services des soins de santé
	729	Autres Services ambulatoires
73	Services hospitaliers	
	731	Hôpitaux et cliniques
	732	Hôpitaux spécialisés
	733	Dispensaires et maternités
	734	Maisons de retraite et de soins
74	740	Services de santé publique
79	790	Autre Santé
8	Loisirs, culture et culte	
81	810	Loisirs
82	Sports	
	821	Terrains de sports
	822	Halls sportifs
	823	Piscines
	824	Patinoires
	825	Associations sportives
	829	Autres Sports
83	Services culturels	
	831	Centres culturels et Salles de fêtes
	832	Théâtres
	833	Musées
	834	Cinéma
	835	Photothèques
	836	Conservatoires, cours de musique et écoles de musique
	837	Bibliothèques
	838	Patrimoine culturel
	839	Autres Services culturels
84	840	Services de radiodiffusion, de télévision et d'édition
85	850	Cultes
86	860	Fêtes publiques
89	890	Autres Loisirs, culture et cultes

Codes Fonctionnels

9		Enseignement
91	910	Enseignement fondamental
	911	<i>Education précoce</i>
	912	<i>Education préscolaire</i>
	913	<i>Enseignement primaire</i>
	914	<i>Enseignement spécial</i>
92	919	<i>Autre Enseignement fondamental</i>
	920	Encadrement périscolaire
	921	<i>Internat</i>
	922	<i>Aides aux devoirs</i>
	923	<i>Encadrement psycho-social</i>
93	924	<i>Service de guidance</i>
	925	<i>Cours d'accueil</i>
	926	<i>Animation pédagogique</i>
	929	<i>Autre Encadrement périscolaire</i>
	930	Services annexes à l'enseignement
	931	<i>Cantines scolaires</i>
	932	<i>Transport scolaire</i>
0	933	<i>Excursions</i>
	934	<i>Service médical</i>
	939	<i>Autres Services annexes à l'enseignement</i>
	0 Codes techniques	
	03	Restants
06	036	Reprises pour recettes non rentrées
		Codes techniques pour Offices sociaux
	063	Offices sociaux - Avances
	064	Offices sociaux - Personnes sous gestion

Codes Comptables

Classe 1 - Comptes de capitaux, de provisions et de dettes financières

N°	Libellés
10	Capital ou dotation des succursales et comptes de l'exploitant
	101 Capital souscrit (Sociétés de capitaux - Montant total)
	102 Capital souscrit non appelé (Sociétés de capitaux)
	103 Capital souscrit appelé et non versé (Sociétés de capitaux)
	104 Capital des entreprises commerçants personnes physiques et des sociétés de personnes
	1041 Commerçants personnes physiques
	1042 Sociétés de personnes
	105 Dotation des succursales
	106 Comptes de l'exploitant ou des co-exploitants
	x 108 Apports en capital, Fonds et Fonds associatifs
	x 1081 Apports en capital, Fonds et Fonds associatifs souscrits (Montant total)
	10811 Apports en capital à la création / premier apport
	10812 Apports pour investissements à réaliser
	10813 Legs et donations avec contrepartie d'actifs immobilisés
	10818 Autres apports en capital, Fonds et Fonds associatifs
	1082 Apports en capital, Fonds et Fonds associatifs souscrits non appelés
	1083 Apports en capital, Fonds et Fonds associatifs souscrits appelés et non versés
11	Primes d'émission et primes assimilées
	111 Primes d'émission
	112 Primes de fusion
	113 Primes d'apport
	114 Primes de conversion d'obligations en actions
	115 Apport en capitaux propres non rémunéré par des titres («Capital contribution»)
12	Réserves de réévaluation
	121 Réserves de réévaluation en application de la juste valeur
	122 Réserves de mise en équivalence (Participations valorisées suivant l'art. 58)
	123 Plus-values sur écarts de conversion immunisées
	128 Autres réserves de réévaluation
13	Réserves
	131 Réserve légale
	132 Réserve pour actions propres ou parts propres
	133 Réserves statutaires
	137 Fonds dédiés
	1371 Fonds dédiés sur subventions
	1372 Fonds dédiés sur dons
	1373 Fonds dédiés sur legs
	1374 Fonds de réserve pour le logement
	1378 Autres fonds dédiés
	x 138 Autres réserves
	1381 Réserve pour l'impôt sur la fortune
	1382 Autres réserves indisponibles
	13821 Valeur du patrimoine de départ
	13828 Autres réserves indisponibles diverses
	x 1383 Autres réserves disponibles
	x 13831 Fonds de réserve
	138311 Fonds de Réserve Budgétaire
	138312 Fonds Communal de Péréquation Conjoncturale
	138313 Fonds de renouvellement
	138314 Fonds de renouvellement supplémentaire
	138318 Autres fonds de réserve
	13832 Subventions d'investissement transférées en réserves
	13837 Dons et legs
	13838 Autres réserves disponibles diverses
14	Résultats
	141 Résultats reportés
	142 Résultat de l'exercice
15	Acomptes sur dividendes

x = code comptable dont l'utilisation n'est pas autorisée

16	Subventions d'investissement en capital (d'équipement et participations aux frais d'investissement)	
	161	Terrains et constructions
x	1611	Subventions amortissables
x	16111	Terrains
	161114	Terrains de gisement
	161118	Autres terrains
x	16112	Agencements et aménagements de terrains
x	161121	Agencements et aménagements de terrains nus
	161122	Agencements et aménagements de terrains aménagés
	1611221	Agencements et aménagements d'espaces verts
	1611228	Agencements et aménagements d'autres terrains aménagés
	161123	Agencements et aménagements de sous-sols et sursols
	161124	Agencements et aménagements de terrains de gisement
	161125	Agencements et aménagements de terrains bâtis
	161128	Agencements et aménagements d'autres terrains
x	16113	Constructions
x	161131	Constructions sur sol propre
	1611311	Constructions à usage propre
	1611312	Constructions à usage de tiers
	1611313	Infrastructures publiques
x	161132	Constructions sur sol d'autrui
	1611321	Constructions à usage propre
	1611322	Constructions à usage de tiers
	1611323	Infrastructures publiques
x	1612	Aides en capital (Subventions non amortissables)
x	16121	Terrains
x	161211	Terrains nus
x	161212	Terrains aménagés
	1612121	Espaces verts
	1612128	Autres terrains aménagés
	161213	Sous-sols et sursols
	161214	Terrains de gisement
	161215	Terrains bâtis
	161218	Autres terrains
x	16122	Agencements et aménagements de terrains
x	161221	Agencements et aménagements de terrains nus
	161222	Agencements et aménagements de terrains aménagés
	1612221	Agencements et aménagements d'espaces verts
	1612228	Agencements et aménagements d'autres terrains aménagés
	161223	Agencements et aménagements de sous-sols et sursols
	161224	Agencements et aménagements de terrains de gisement
	161225	Agencements et aménagements de terrains bâtis
	161228	Agencements et aménagements d'autres terrains
x	16123	Constructions
x	161231	Constructions sur sol propre
	1612311	Constructions à usage propre
	1612312	Constructions à usage de tiers
	1612313	Infrastructures publiques
x	161232	Constructions sur sol d'autrui
	1612321	Constructions à usage propre
	1612322	Constructions à usage de tiers
	1612323	Infrastructures publiques
	162	Installations techniques et machines
x	1621	Subventions amortissables
x	16211	Installations techniques
x	162111	Installations à usage d'aides et de soins
	1621111	Installations de recherche de personnes
	1621112	Installations médico-thérapeutiques
	1621113	Installations d'appels et de communication avec les malades
	1621118	Autres installations à usage d'aides et de soins
	162112	Installations hôtelières et d'hébergements
	162113	Installations de voirie
x	162114	Installations de réseaux
	1621141	Eau
	1621142	Gaz
	1621143	Electricité
	1621144	Antenne collective
	1621145	Chaleur
	1621146	Télécommunication
	1621148	Autres installations de réseaux
x	162115	Ouvrages / Installations connexes des réseaux
	1621151	Eau potable
	1621152	Eaux usées
	1621153	Gaz
	1621154	Electricité
	1621155	Télécommunication
	1621158	Autres ouvrages / installations connexes des réseaux
	162118	Autres installations techniques

x = code comptable dont
l'utilisation n'est pas autorisée

x	16212	Machines	
	162121	Matériel industriel et technique	
	162122	Outillage industriel et technique	
	162128	Autres machines	
x	1622	Aides en capital (Subventions non amortissables)	
x	16221	Installations techniques	
x	162211	Installations à usage d'aides et de soins	
	1622111	Installations de recherche de personnes	
	1622112	Installations médico-thérapeutiques	
	1622113	Installations d'appels et de communication avec les malades	
	1622118	Autres installations à usage d'aides et de soins	
	162212	Installations hôtelières et d'hébergements	
	162213	Installations de voirie	
x	162214	Installations de réseaux	
	1622141	Eau	
	1622142	Gaz	
	1622143	Electricité	
	1622144	Antenne collective	
	1622145	Chaleur	
	1622146	Télécommunication	
	1622148	Autres installations de réseaux	
x	162215	Ouvrages / Installations connexes des réseaux	
	1622151	Eau potable	
	1622152	Eaux usées	
	1622153	Gaz	
	1622154	Electricité	
	1622155	Télécommunication	
	1622158	Autres ouvrages / installations connexes des réseaux	
	162218	Autres installations techniques	
x	16222	Machines	
	162221	Matériel industriel et technique	
	162222	Outillage industriel et technique	
	162228	Autres machines	
	163	Autres installations, outillage, mobilier et matériel roulant	
x	1631	Subventions amortissables	
	16311	Equipements de transport et de manutention	
x	16312	Véhicules de transport	
x	163121	Véhicules automoteurs	
	1631211	Voitures	
	1631212	Bus	
	1631213	Camions	
	1631214	Camionnettes et voitures utilitaires	
	1631218	Autres véhicules automoteurs	
x	163122	Véhicules spéciaux	
	1631221	Camions sapeurs-pompiers	
	1631222	Ambulances	
	1631228	Autres véhicules spéciaux	
	163128	Autres véhicules de transport	
	16313	Outillage	
x	16314	Mobilier	
	163141	Mobilier	
	163142	Œuvres d'art	
	163148	Autre mobilier	
	16315	Matériel informatique (hardware)	
	16316	Cheptel (et autres actifs cultivés)	
	16317	Emballages récupérables	
	16318	Autres installations	
x	1632	Aides en capital (Subventions non amortissables)	
x	16321	Equipements de transport et de manutention	
x	16322	Véhicules de transport	
	163221	Véhicules automoteurs	
	1632211	Voitures	
	1632212	Bus	
	1632213	Camions	
	1632214	Camionnettes et voitures utilitaires	
	1632218	Autres véhicules automoteurs	
x	163222	Véhicules spéciaux	
	1632221	Camions sapeurs-pompiers	
	1632222	Ambulances	
	1632228	Autres véhicules spéciaux	
	163228	Autres véhicules de transport	
	16323	Outillage	
x	16324	Mobilier	
	163241	Mobilier	
	163242	Œuvres d'art	
	163248	Autre mobilier	
	16325	Matériel informatique (hardware)	
	16326	Cheptel (et autres actifs cultivés)	
	16327	Emballages récupérables	
	16328	Autres installations	

x = code comptable dont
l'utilisation n'est pas autorisée

	168	Autres subventions d'investissement en capital	
		1681	Subventions d'investissement sur immobilisations incorporelles
		1688	Autres subventions d'investissement en capital
	x	169	Participations aux frais
		1691	Participations aux frais de raccordement
	x	1692	Participations aux frais d'infrastructure
		16921	Par le lotisseur
		169211	Frais d'infrastructure générale
		169212	Frais d'infrastructure liés à une zone industrielle
		169213	Frais d'infrastructure liés à un lotissement
		169214	Frais d'infrastructure liés aux réseaux
		169215	Frais d'établissement liés à de nouvelles rues
		169216	Frais de réfection de chaussées liés aux raccordements
		169217	Frais d'équipements sanitaires et sociaux
		169218	Frais d'équipements publics
	x	16922	Par le propriétaire
		169221	Taxe de viabilisation
		169222	Taxe d'équipements collectifs
		169228	Autres participations aux frais d'infrastructure par le propriétaire
		16928	Autres participations aux frais
17		Plus-values immunisées	
		171	Plus-values immunisées à réinvestir
		172	Plus-values immunisées réinvesties
18		Provisions	
		181	Provisions pour pensions et obligations similaires
		182	Provisions pour impôts
		1821	Provisions pour impôt sur le revenu des collectivités
		1822	Provisions pour impôt commercial
		1823	Provisions pour impôt sur la fortune
		1828	Autres provisions pour impôts
		183	Provisions pour impôts différés
	x	188	Autres provisions
		1881	Provisions d'exploitation
		18811	Litiges
		18812	Heures à récupérer
		18813	Congés non pris
		18814	Amendes et pénalités
		18815	Provisions réglementées, issues de conventions
		18818	Autres provisions d'exploitation
	x	1882	Provisions financières
		18821	Provisions pour remboursements futurs des emprunts obligataires - part du capital
		18828	Autres provisions financières
		1883	Provisions exceptionnelles
19		Dettes financières et dettes assimilées	
		191	Dettes subordonnées
	x	1911	dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an
		19111	Montant principal
		19112	Intérêts courus
	x	1912	dont la durée résiduelle est supérieure à un an
		19121	Montant principal
		19122	Intérêts courus
		192	Emprunts obligataires convertibles
	x	1921	dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an
		19211	Montant principal
		19212	Intérêts courus
	x	1922	dont la durée résiduelle est supérieure à un an
		19221	Montant principal
		19222	Intérêts courus
		193	Emprunts obligataires non convertibles
	x	1931	dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an
		19311	Montant principal
		19312	Intérêts courus
	x	1932	dont la durée résiduelle est supérieure à un an
		19321	Montant principal
		19322	Intérêts courus

x = code comptable dont l'utilisation n'est pas autorisée

	194	Dettes envers des établissements de crédit
x	1941	<i>dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an</i>
	19411	<i>Montant principal</i>
	19412	<i>Intérêts courus</i>
x	1942	<i>dont la durée résiduelle est supérieure à un an</i>
	19421	<i>Montant principal</i>
	19422	<i>Intérêts courus</i>
	195	Dettes de leasings financiers
	1951	<i>dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an</i>
	1952	<i>dont la durée résiduelle est supérieure à un an</i>
x	198	Autres emprunts et dettes assimilées
x	1981	dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an
	19811	Autres emprunts
	19812	Rentes viagères capitalisées
x	19813	Autres dettes assimilées
	198131	Dettes en relation avec les partenariats publics-privés
	198138	Autres dettes assimilées diverses
	19814	Intérêts courus sur autres emprunts et dettes assimilées
	1982	dont la durée résiduelle est supérieure à un an
	19821	<i>Autres emprunts</i>
	19822	<i>Rentes viagères capitalisées</i>
x	19823	Autres dettes assimilées
	198231	<i>Dettes en relation avec les partenariats publics-privés</i>
	198238	<i>Autres dettes assimilées diverses</i>
	19824	<i>Intérêts courus sur autres emprunts et dettes assimilées</i>

Les comptes de classe 1 susceptibles d'amortissement devront être subdivisés en sous-comptes permettant d'isoler ces ajustements. La Commission des normes comptables recommande l'usage systématique, en dernière position du numéro de compte, des chiffres suivants - par exemple pour les subventions, niveau Ventilation statistique -> compte 163110000 :

Niveau Ventilation statistique 16311000 1 Subvention - Equipement de transport et de maintenance - Valeur d'origine
16311000 9 Subvention - Équipement de transport et de maintenance - Quote part virée au résultat

x = code comptable dont
l'utilisation n'est pas autorisée

Classe 2 - Comptes de frais d'établissement et d'actifs immobilisés

N°	Libellés
20	Frais d'établissement et frais assimilés
	201 Frais de constitution
	202 Frais de premier établissement
	2021 <i>Frais de prospection</i>
	2022 <i>Frais de publicité</i>
	203 Frais d'augmentation de capital et d'opérations diverses (fusions, scissions, transformations)
	204 Frais d'émission d'emprunts
	208 Autres frais assimilés
21	Immobilisations incorporelles
	211 Frais d'études et frais de recherche et de développement
x	2111 <i>Etudes</i>
	21111 <i>Etudes d'infrastructure et d'aménagement</i>
	21112 <i>Etudes environnementales (écologie, réhabilitation de sites pollués,...)</i>
	21113 <i>Etudes de marketing et de besoins</i>
	21118 <i>Autres études</i>
	2118 <i>Frais de recherche et de développement</i>
	212 Concessions, brevets, licences, marques ainsi que droits et valeurs similaires
x	2121 <i>Acquis à titre onéreux (Actifs incorporels non produits)</i>
	21211 <i>Concessions (prime unique)</i>
	21212 <i>Brevets</i>
	21213 <i>Licences informatiques (logiciels et progiciels informatiques)</i>
	21214 <i>Marques et franchises</i>
x	21215 <i>Droits et valeurs similaires acquis à titre onéreux</i>
	212151 <i>Droits d'auteur et de reproduction</i>
	212152 <i>Droits d'émission</i>
	212158 <i>Autres droits et valeurs similaires acquis à titre onéreux</i>
x	2122 <i>Créés par l'entité elle-même (Actifs incorporels produits)</i>
	21221 <i>Concessions</i>
	21222 <i>Brevets</i>
	21223 <i>Licences informatiques (logiciels et progiciels informatiques)</i>
	21224 <i>Marques et franchises</i>
x	21225 <i>Droits et valeurs similaires créés par l'entreprise (l'entité) elle-même</i>
	212251 <i>Droits d'auteur et de reproduction</i>
	212252 <i>Droits d'émission</i>
	212258 <i>Autres droits et valeurs similaires créés par l'entreprise (l'entité) elle-même</i>
	213 Fonds de commerce acquis à titre onéreux
	214 Acomptes versés et immobilisations incorporelles en cours
	2141 <i>Frais d'études et frais de recherche et de développement</i>
	2142 <i>Concessions, brevets, licences, marques ainsi que droits et valeurs similaires</i>
	2143 <i>Fonds de commerce</i>
22	Immobilisations corporelles
x	221 Terrains et constructions
	2211 Terrains
	22111 <i>Terrains nus</i>
x	22112 <i>Terrains aménagés</i>
	221121 <i>Espaces verts</i>
	221128 <i>Autres terrains aménagés</i>
	22113 <i>Sous-sols et sursols</i>
	22114 <i>Terrains de gisement</i>
	22115 <i>Terrains bâtis</i>
	22118 <i>Autres terrains</i>
	2212 Agencements et aménagements de terrains
	22121 <i>Agencements et aménagements de terrains nus</i>
x	22122 <i>Agencements et aménagements de terrains aménagés</i>
	221221 <i>Agencements et aménagements d'espaces verts</i>
	221228 <i>Agencements et aménagements d'autres terrains aménagés</i>
	22123 <i>Agencements et aménagements de sous-sols et sursols</i>
	22124 <i>Agencements et aménagements de terrains de gisement</i>
	22125 <i>Agencements et aménagements de terrains bâtis</i>
	22128 <i>Agencements et aménagements d'autres terrains</i>
x	2213 Constructions
x	22131 Constructions sur sol propre
	221311 Constructions à usage propre
	2213111 <i>Bâtiments</i>
	2213112 <i>Installations générales</i>

x = code comptable dont l'utilisation n'est pas autorisée

		221312	Constructions à usage de tiers	
			2213121 Bâtiments	
			2213122 Installations générales	
		221313	Infrastructures publiques	
			22131301 Réseaux de voirie	
			22131302 Barrages et voies d'eau	
			22131303 Ponts	
			22131304 Tunnels	
			22131305 Parkings	
			22131306 Arrêts d'autobus	
			22131307 Gares	
			22131308 Ports	
			22131398 Autres infrastructures publiques	
x		22132	Constructions sur sol d'autrui	
		221321	Constructions à usage propre	
			2213211 Bâtiments	
			2213212 Installations générales	
		221322	Constructions à usage de tiers	
			2213221 Bâtiments	
			2213222 Installations générales	
		221323	Infrastructures publiques	
			22132301 Réseaux de voirie	
			22132302 Barrages et voies d'eau	
			22132303 Ponts	
			22132304 Tunnels	
			22132305 Parkings	
			22132306 Arrêts d'autobus	
			22132307 Gares	
			22132308 Ports	
			22132398 Autres infrastructures publiques	
x	222		Installations techniques et machines	
		2221	Installations techniques	
x		22211	Installations à usage d'aides et de soins	
			222111 Installations de recherche de personnes	
			222112 Installations médico-thérapeutiques	
			222113 Installations d'appels et de communication avec les malades	
			222118 Autres installations à usage d'aides et de soins	
		22212	Installations hôtelières et d'hébergements	
		22213	Installations de voirie	
x		22214	Installations de réseaux	
			222141 Eau potable et eaux usées	
			222142 Gaz	
			222143 Electricité	
			222144 Antenne collective	
			222145 Chaleur	
			222146 Télécommunication	
			222148 Autres installations de réseaux	
x		22215	Ouvrages / Installations connexes des réseaux	
			222151 Eau potable	
			222152 Eaux usées	
			222153 Gaz	
			222154 Electricité	
			222155 Télécommunication	
			222158 Autres ouvrages / installations connexes des réseaux	
		22218	Autres installations techniques	
		2222	Machines	
			22221 Matériel industriel et technique	
			22222 Outillage industriel et technique	
			22228 Autres machines	
x	223		Autres installations, outillage, mobilier et matériel roulant	
		2231	Equipements de transport et de manutention	
x		2232	Véhicules de transport	
		22321	Véhicules automoteurs	
			223211 Voitures	
			223212 Bus	
			223213 Camions	
			223214 Camionnettes et voitures utilitaires	
			223218 Autres véhicules automoteurs	
		22322	Véhicules spéciaux	
			223221 Camions sapeurs-pompiers	
			223222 Ambulances	
			223228 Autres véhicules spéciaux	
		22328	Autres véhicules de transport	
		2233	Outillage	
x		2234	Mobilier	
			22341 Mobilier	
			22342 Œuvres d'art	
			22348 Autre mobilier	
		2235	Matériel informatique (hardware)	
		2236	Cheptel (et autres actifs cultivés)	

x = code comptable dont l'utilisation n'est pas autorisée

	2237	Emballages récupérables
	2238	Autres installations
x	224	Acomptes versés et immobilisations corporelles en cours
	2241	Terrains et constructions
	22411	Terrains
	22412	Agencements et aménagements de terrains
x		22413 Constructions
x		224131 Constructions sur sol propre
x		2241311 Constructions à usage propre
		22413111 Bâtiments
		22413112 Installations générales
x		2241312 Constructions à usage de tiers
		22413121 Bâtiments
		22413122 Installations générales
x		2241313 Infrastructures publiques
		224131301 Réseaux de voirie
		224131302 Barrages et voies d'eau
		224131303 Ponts
		224131304 Tunnels
		224131305 Parking
		224131306 Arrêts autobus
		224131307 Gares
		224131308 Ports
		224131398 Autres infrastructures publiques
x		224132 Constructions sur sol d'autrui
x		2241321 Constructions à usage propre
		22413211 Bâtiments
		22413212 Installations générales
x		2241322 Constructions à usage de tiers
		22413221 Bâtiments
		22413222 Installations générales
x		2241323 Infrastructures publiques
		224132301 Réseaux de voirie
		224132302 Barrages et voies d'eau
		224132303 Ponts
		224132304 Tunnels
		224132305 Parking
		224132306 Arrêts autobus
		224132307 Gares
		224132308 Ports
		224132398 Autres infrastructures publiques
	2242	Installations techniques et machines
x		22421 Installations techniques
x		224211 Installations à usage d'aides et de soins
		2242111 Installations de recherche de personnes
		2242112 Installations médico-thérapeutiques
		2242113 Installations d'appels et de communication avec les malades
		2242118 Autres installations à usage d'aides et de soins
		224212 Installations hôtelières et d'hébergements
		224213 Installations de voirie
x		224214 Installations de réseaux
		2242141 Eau
		2242142 Gaz
		2242143 Electricité
		2242144 Antenne collective
		2242145 Chaleur
		2242146 Télécommunication
		2242148 Autres installations de réseaux
x		224215 Ouvrages / Installations connexes des réseaux
		2242151 Eau potable
		2242152 Eaux usées
		2242153 Gaz
		2242154 Electricité
		2242155 Télécommunication
		2242158 Autres ouvrages / installations connexes des réseaux
		224218 Autres installations techniques
x		22422 Machines
		224221 Matériel industriel et technique
		224222 Outillage industriel et technique
		224228 Autres machines
	2243	Autres installations, outillage, mobilier et matériel roulant
	22431	Équipement de transport et de manutention
	22432	Véhicules de transport
	22433	Outillage
	22434	Mobilier
	22435	Matériel informatique (hardware)
	22436	Cheptel (et autres actifs cultivés)
	22437	Emballages récupérables
	22438	Autres installations

x = code comptable dont
l'utilisation n'est pas autorisée

23	Immobilisations financières	
	231	Parts dans des entreprises liées / Parts dans des entreprises de droit privé
	232	Créances sur des entreprises liées
	233	Parts dans des entreprises avec lesquelles la société (l'entité) a un lien de participation
	234	Créances sur des entreprises avec lesquelles la société (l'entité) a un lien de participation
	235	Titres ayant le caractère d'immobilisations
x	2351	Titres immobilisés (droit de propriété)
	23511	Actions
	23518	Autres titres immobilisés (droit de propriété)
x	2352	Titres immobilisés (droit de créance)
	23521	Obligations
	23528	Autres titres immobilisés (droit de créance)
	2358	Autres titres ayant le caractère d'immobilisations
	236	Prêts et créances immobilisés
x	2361	Prêts
	23611	Prêts participatifs
	23612	Prêts aux associés
	23613	Prêts au personnel
	23618	Autres prêts
x	2362	Dépôts et cautionnements versés
	23621	Dépôts
	23622	Cautionnements
	2363	Créances immobilisées
	237	Actions propres ou parts propres
x	238	Apports en capital, Fonds et Fonds associatifs
x	2381	Apports en capital, Fonds et Fonds associatifs souscrits, appelés et versés
	23811	Apports en capital à la création / premier apport
	23812	Apports pour investissements à réaliser
	23818	Autres apports en capital, Fonds et Fonds associatifs
	2382	Apports en capital, Fonds et Fonds associatifs souscrits non appelés
	2383	Apports en capital, Fonds et Fonds associatifs souscrits appelés et non versés
24	Subventions d'investissement en capital	
25	Cession d'immobilisations incorporelles	
	251	Concessions, brevets, licences, marques ainsi que droits et valeurs similaires
	2511	Concessions
	2512	Brevets
	2513	Licences informatiques (logiciels et progiciels informatiques)
	2514	Marques et franchises
	2515	Droits et valeurs similaires acquis à titre onéreux
	252	Fonds de commerce acquis à titre onéreux
26	Cession d'immobilisations corporelles	
x	261	Terrains et constructions
	2611	Terrains
	26111	Terrains nus
x	26112	Terrains aménagés
	261121	Espaces verts
	261128	Autres terrains aménagés
	26113	Sous-sols et sursols
	26114	Terrains de gisement
	26115	Terrains bâtis
	26118	Autres terrains
	2612	Agencements et aménagements de terrains
	2613	Constructions
x	26131	Constructions sur sol propre
x	261311	Constructions à usage propre
	2613111	Bâtiments
	2613112	Installations générales
x	261312	Constructions à usage de tiers
	2613121	Bâtiments
	2613122	Installations générales
	261313	Infrastructures publiques
x	26132	Constructions sur sol d'autrui
x	261321	Constructions à usage propre
	2613211	Bâtiments
	2613212	Installations générales
x	261322	Constructions à usage de tiers
	2613221	Bâtiments
	2613222	Installations générales
	261323	Infrastructures publiques

x = code comptable dont l'utilisation n'est pas autorisée

*	262	Installations techniques et machines
	2621	Installations techniques
*	26211	<i>Installations à usage d'aides et de soins</i>
	262111	<i>Installations de recherche de personnes</i>
	262112	<i>Installations médico-thérapeutiques</i>
	262113	<i>Installations d'appels et de communication avec les malades</i>
	262118	<i>Autres installations à usage d'aides et de soins</i>
	26212	<i>Installations hôtelières et d'hébergements</i>
	26213	<i>Installations de voirie</i>
*	26214	<i>Installations de réseaux</i>
	262141	<i>Eau potable et eaux usées</i>
	262142	<i>Gaz</i>
	262143	<i>Electricité</i>
	262144	<i>Antenne collective</i>
	262145	<i>Chaleur</i>
	262146	<i>Télécommunication</i>
	262148	<i>Autres installations de réseaux</i>
*	26215	<i>Ouvrages / Installations connexes des réseaux</i>
	262151	<i>Eau potable</i>
	262152	<i>Eaux usées</i>
	262153	<i>Gaz</i>
	262154	<i>Electricité</i>
	262155	<i>Télécommunication</i>
	262158	<i>Autres ouvrages / installations connexes des réseaux</i>
	26218	<i>Autres installations techniques</i>
	2622	Machines
	26221	<i>Matériel industriel et technique</i>
	26222	<i>Outils industriels et techniques</i>
	26228	<i>Autres machines</i>
*	263	Autres installations, outillage, mobilier et matériel roulant
	2631	Equipements de transport et de manutention
*	2632	Véhicules de transport
	26321	Véhicules automoteurs
	263211	<i>Voitures</i>
	263212	<i>Bus</i>
	263213	<i>Camions</i>
	263214	<i>Camionnettes et véhicules utilitaires</i>
	263218	<i>Autres véhicules automoteurs</i>
	26322	Véhicules spéciaux
	263221	<i>Camions sapeurs-pompiers</i>
	263222	<i>Ambulances</i>
	263228	<i>Autres véhicules spéciaux</i>
	26328	Autres véhicules de transport
	2633	Outillage
*	2634	Mobilier
	26341	<i>Mobilier</i>
	26342	<i>Œuvres d'art</i>
	26348	<i>Autre mobilier</i>
	2635	<i>Matériel informatique (hardware)</i>
	2636	<i>Cheptel (et autres actifs cultivés)</i>
	2637	<i>Emballages récupérables</i>
	2638	<i>Autres installations</i>
	264	Acomptes versés et immobilisations corporelles en cours
*	2641	<i>Terrains et constructions</i>
	26411	<i>Terrains</i>
	26412	<i>Agencements et aménagements de terrains</i>
	26413	<i>Constructions</i>
	2642	<i>Installations techniques et machines</i>
	2643	<i>Autres installations, outillage, mobilier et matériel roulant</i>
27	Cession d'immobilisations financières	
	271	<i>Parts dans des entreprises liées / Parts dans des entreprises de droit privé</i>
	272	<i>Apports</i>
28	Remboursements	
	281	<i>Remboursement de la TVA en matière de logement</i>
	282	<i>Remboursement de la TVA en amont excédentaire provenant de dépenses d'investissement</i>
*	283	Remboursement d'aides d'investissement
	2831	<i>Remboursement d'aides d'investissement versées</i>
	2832	<i>Remboursement d'aides d'investissement reçues</i>
	284	<i>Remboursement de dégâts par une société d'assurance</i>
	285	<i>Remboursement à l'entité de prêts qu'elle avait accordés</i>
*	286	Remboursement des participations aux frais
	2861	<i>Remboursement des participations aux frais de raccordement</i>
	2862	<i>Remboursement des participations aux frais d'infrastructure</i>

* = code comptable dont l'utilisation n'est pas autorisée

29	✘	288	Remboursement apports en capital, Fonds et Fonds associatifs	
	✘	2881	Remboursement apports en capital, Fonds et Fonds associatifs souscrits, appelés et versés	
		28811	Remboursement apports en capital à la création / premier apport	
		28812	Remboursement apports pour investissements à réaliser	
		28818	Remboursement autres apports en capital, Fonds et Fonds associatifs	
	Opérations de régularisation et autres dépenses			
	✘	291	Dépenses en relation avec des opérations de régularisation	
		2911	Recettes extraordinaires restant à recouvrer	
		2912	Subventions et allocations extraordinaires de l'Etat restant à recouvrer	
		2913	Recettes extraordinaires irrécouvrables et décharges accordées par le Collège des bourgmestre et échevins	
	2914	Décharges extraordinaires accordées par le Conseil communal		
	2915	Dotations au fonds de réserve Pacte Logement		
✘	292	Recettes en relation avec des opérations de régularisation		
	2921	Reprises sur recettes extraordinaires restant à recouvrer		
	2922	Reprises sur subventions et allocations extraordinaires de l'Etat restant à recouvrer		
	2923	Reprises sur fonds de réserve Pacte Logement		

Les comptes de classe 2 susceptibles d'ajustements de leur valeur pour tenir compte d'une appréciation ou d'une dépréciation de la valeur d'acquisition (représentative d'un coût historique) et/ou d'une correction de valeur et/ou les actifs susceptibles d'être détenus en leasing financier devront être subdivisés en sous-comptes permettant d'isoler ces différents types d'ajustements. La Commission des normes comptables recommande l'usage systématique, en dernière position du numéro de compte, des chiffres suivants - par exemple pour le matériel industriel et technique au niveau Ventilation statistique -> compte 222210000 :

Niveau Ventilation statistique 22221000 **1** Matériel industriel et technique - Valeur d'acquisition brute (biens détenus en pleine propriété)
22221000 **9** Matériel industriel et technique - Correction de valeur

Les actifs corporels doivent être amortis à l'exception des terrains et des immobilisations en cours.

✘ = code comptable dont
l'utilisation n'est pas autorisée

Classe 3 - Comptes de stocks

N°	Libellés
30	Matières premières et consommables
* 301	Matières premières
	3011 Produits alimentaires et boissons
	3012 Matières brutes non comestibles (hors carburants)
* 3013	Articles manufacturés
	30131 Matériaux métalliques
	30132 Matériaux non métalliques
	30133 Matériaux composites
	30138 Autres articles manufacturés
	3018 Autres matières premières
* 302	Matières consommables
* 3021	Produits chimiques et produits connexes
	30211 Produits chimiques
	30212 Produits pharmaceutiques
	30213 Produits de laboratoire
	30214 Produits de soins
	30218 Autres produits chimiques et produits connexes
* 3022	Articles manufacturés
* 30221	Produits d'hygiène
	302211 Langes et couches
	302212 Vêtements d'hygiène pour usagers
	302218 Autres produits d'hygiène
	30222 Produits médico-thérapeutiques
	30228 Autres articles manufacturés
* 3023	Produits et préparations alimentaires
	30231 Produits pour la nutrition entérale
	30232 Compléments alimentaires
	30238 Autres produits et préparations alimentaires
	3028 Autres matières consommables
* 303	Fournitures consommables
* 3031	Combustibles
* 30311	Solides
	303111 Bois
	3031111 Bois brut
	3031112 Copeaux de bois - pellets
	3031118 Autres bois
	303112 Biomasse
	303113 Charbon
	303118 Autres solides
* 30312	Liquides
	303121 Mazout
	303122 Huiles végétales pour chauffage
	303128 Autres liquides
	30313 Gaz comprimé
	3032 Produits d'entretien
* 3033	Fournitures d'atelier et d'usine
	30331 Pièces de rechange
	30338 Autres fournitures d'atelier et d'usine
	3034 Fournitures de magasin
	3035 Fournitures de bureau
	3036 Carburants
	3037 Lubrifiants
* 3038	Autres fournitures consommables
	30381 Sel de déneigement
	30388 Autres fournitures consommables diverses
* 304	Emballages
	3041 Emballages non-récupérables
	3042 Emballages récupérables
	3043 Emballages à usage mixte
	305 Approvisionnements
31	Produits en cours de fabrication et commandes en cours
	311 Produits en cours de fabrication
	312 Commandes en cours - Produits
	313 Commandes en cours - Prestations de services
	314 Immeubles en construction

* = code comptable dont
l'utilisation n'est pas autorisée

32	Produits finis et marchandises	
	* 321	Produits finis
		3211 Produits alimentaires et boissons
	* 3212	Matières brutes non comestibles (hors carburant)
		32121 Produits agricoles
		32122 Produits forestiers (bois,....)
		32128 Autres matières brutes non comestibles (hors carburant)
	* 3214	Articles manufacturés
		32141 Textile
		32148 Autres articles manufacturés
		3218 Autres produits finis
		322 Produits intermédiaires
	* 323	Produits résiduels
		3231 Déchets
		3232 Rebuts
	* 3233	Matières de récupération
		32331 Matériaux recyclables
		32338 Autres matières de récupération
	* 326	Marchandises
		3261 Produits alimentaires et boissons destinés à la revente
		3262 Matière brutes non comestibles (hors carburants) destinées à la revente
		3264 Produits chimiques et produits connexes destinés à la revente
	* 3265	Articles manufacturés destinés à la revente
		32651 Vêtements et accessoires destinés à la revente
		32652 Poubelles et sacs poubelles destinés à la revente
	* 32653	Imprimés destinés à la revente
		326531 Cartes destinées à la revente
		326532 Livres, brochures et documentation destinés à la revente
		326533 Supports audiovisuels (disques, CD...) destinés à la revente
		326538 Autres imprimés destinés à la revente
		32658 Autres articles manufacturés destinés à la revente
	* 3266	Machines et matériel destinés à la revente
		32661 Matériel technique et matériel informatique (Hardware et Software) destinés à la revente
		32668 Autres machines et matériel destinés à la revente
		3268 Autres marchandises destinées à la revente
		327 Marchandises en voie d'acheminement, mises en dépôt ou données en consignation
33	Terrains et immeubles destinés à la revente	
		331 Terrains
	* 332	Immeubles
		3321 Immeubles acquis
		3322 Immeubles construits
34	Acomptes versés	
		341 Acomptes versés sur matières premières et consommables
		342 Acomptes versés sur produits en cours de fabrication et commandes en cours
		343 Acomptes versés sur produits finis et marchandises
		344 Acomptes versés sur terrains et immeubles destinés à la revente

* = code comptable dont
l'utilisation n'est pas autorisée

Classe 4 - Comptes de tiers

N°	Libellés
40	Créances résultant de ventes et prestations de services
x 401	Créances dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an
4011	Clients (Pour le secteur conventionné : usagers)
4012	Clients (Pour le secteur conventionné : usagers) - Effets à recevoir
4013	Clients (Pour le secteur conventionné : usagers) douteux ou litigieux
4014	Clients (Pour le secteur conventionné : usagers) - Factures à établir
4015	Clients (Pour le secteur conventionné : usagers) créditeurs
4019	Corrections de valeur
x 402	Créances dont la durée résiduelle est supérieure à un an
4021	Clients (Pour le secteur conventionné : usagers)
4022	Clients (Pour le secteur conventionné : usagers) - Effets à recevoir
4023	Clients (Pour le secteur conventionné : usagers) douteux ou litigieux
4024	Clients (Pour le secteur conventionné : usagers) - Factures à établir
4025	Clients (Pour le secteur conventionné : usagers) créditeurs
4029	Corrections de valeur
41	Créances sur des entreprises liées et sur des entreprises avec lesquelles l'entité a un lien de participation
x 411	Créances sur des entreprises liées
x 4111	Créances dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an
41111	Ventes de marchandises et de prestations de services
41112	Prêts et avances
41113	Intérêts courus
41114	Dividendes à recevoir
41118	Autres créances
41119	Corrections de valeur
x 4112	Créances dont la durée résiduelle est supérieure à un an
41121	Ventes de marchandises et de prestations de services
41122	Prêts et avances
41123	Intérêts courus
41124	Dividendes à recevoir
41128	Autres créances
41129	Corrections de valeur
x 412	Créances sur des entreprises avec lesquelles la société (l'entité) a un lien de participation
x 4121	Créances dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an
41211	Ventes de marchandises et de prestations de services
41212	Prêts et avances
41213	Intérêts courus
41214	Dividendes à recevoir
41218	Autres créances
41219	Corrections de valeur
x 4122	Créances dont la durée résiduelle est supérieure à un an
41221	Ventes de marchandises et de prestations de services
41222	Prêts et avances
41223	Intérêts courus
41224	Dividendes à recevoir
41228	Autres créances
41229	Corrections de valeur
42	Autres créances
x 421	Autres créances dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an
x 4211	Personnel - Avances et acomptes
42111	Avances et acomptes
42119	Corrections de valeur
x 4212	Créances sur associés ou actionnaires
42121	Montant principal
42122	Intérêts courus
42129	Corrections de valeur sur créances
x 4213	Etat - Subventions / aides en capital (et participations d'exploitation et de déficit) à recevoir
42131	Subventions d'investissement
42132	Subventions d'exploitation
x 42138	Autres subventions (et participations d'exploitation et de déficit)
421381	Subventions non affectées
421382	Subventions affectées
421383	Participations d'exploitation et de déficit
421384	Subventions sur produits et services
421385	Subventions destinées à promouvoir l'emploi
421388	Autres subventions diverses (et participations d'exploitation et de déficit)
4214	Administration des Contributions Directes (ACD)
4215	Administration des Douanes et Accises (ADA)

x = code comptable dont l'utilisation n'est pas autorisée

x	4216	Administration de l'Enregistrement et des Domaines (AED)
x	42161	Taxe sur la valeur ajoutée - TVA
	421611	TVA en amont
	421612	TVA à recevoir
	421613	TVA acomptes versés
	421618	TVA - Autres créances
x	42162	Impôts indirects
	421621	Droits d'enregistrement
	421622	Taxe d'abonnement
	421623	Droits d'hypothèques
	421624	Droits de timbre
	421628	Autres impôts indirects
	42168	AED - Autres créances
x	4217	Créances sur la sécurité sociale et autres organismes sociaux
x	42171	Centre Commun de la Sécurité Sociale
	421711	Avances Centre Commun de Sécurité Sociale
	421712	Caisses de Maladie / Maternité
	421713	Caisse de Pension
	421718	Autres créances du Centre Commun de la Sécurité Sociale
	42172	Mutualité des employeurs
	42178	Autres organismes sociaux
x	4218	Créances diverses
x	42181	Impôts étrangers
	421811	TVA étrangères
	421818	Autres impôts étrangers
x	42188	Autres créances diverses
	421881	Dépôts et cautionnements versés
	421888	Autres créances diverses
	42189	Corrections de valeur
x	422	Autres créances dont la durée résiduelle est supérieure à un an
x	4221	Personnel – Avances et acomptes
	42211	Avances et acomptes
	42219	Corrections de valeur
x	4222	Associés ou actionnaires
	42221	Montant principal
	42222	Intérêts courus
	42229	Corrections de valeur sur créances
x	4223	Etat – Subventions à recevoir
	42231	Subventions d'investissement
	42232	Subventions d'exploitation
x	42238	Autres subventions (et participations d'exploitation et de déficit)
	422381	Subventions non affectées
	422382	Subventions affectées
	422383	Participations d'exploitation et de déficit
	422384	Subvention sur produits et services
	422385	Subventions destinées à promouvoir l'emploi
	422388	Autres subventions diverses (et participations d'exploitation et de déficit)
	4224	Administration des Contributions Directes (ACD)
	4225	Administration des Douanes et Accises (ADA)
x	4226	Administration de l'Enregistrement et des Domaines (AED)
x	42261	Taxe sur la valeur ajoutée – TVA
	422611	TVA en amont
	422612	TVA à recevoir
	422613	TVA acomptes versés
	422618	TVA – Autres créances
x	42262	Impôts indirects
	422621	Droits d'enregistrement
	422622	Taxe d'abonnement
	422623	Droits d'hypothèques
	422624	Droits de timbre
	422628	Autres impôts indirects
x	4227	Créances sur la sécurité sociale et autres organismes sociaux
x	42271	Centre Commun de Sécurité Sociale
	422711	Avances Centre Commun de Sécurité Sociale
	422712	Caisses de Maladie / Maternité
	422713	Caisse de Pension
	422718	Autres créances du Centre Commun de la Sécurité Sociale
	42272	Mutualité des employeurs
	42278	Autres organismes sociaux
x	4228	Créances diverses
x	42281	Impôts étrangers
	422811	TVA étrangère
	422818	Autres impôts étrangers
x	42288	Autres créances diverses
	422881	Dépôts et cautionnements versés
	422888	Autres créances diverses
	42289	Corrections de valeur sur autres créances diverses

x = code comptable dont
l'utilisation n'est pas autorisée

43	Acomptes reçus sur commandes pour autant qu'ils ne sont pas déduits des stocks de façon distincte	
	431	Acomptes reçus dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an
	432	Acomptes reçus dont la durée résiduelle est supérieure à un an
44	Dettes sur achats et prestations de services et dettes représentées par des effets de commerce	
	x 441	Dettes sur achats et prestations de services
	x 4411	Dettes sur achats et prestations de services dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an
		44111 Fournisseurs
		44112 Fournisseurs - Factures non parvenues
	x 44113	Fournisseurs débiteurs
		441131 Fournisseurs - Avances et acomptes versés sur commandes
		441132 Fournisseurs - Créances pour emballages et matériel à rendre
		441133 Fournisseurs - Autres avoirs
		441134 Rabais, remises, ristournes à obtenir et autres avoirs non encore reçus
	x 4412	Dettes sur achats et prestations de services dont la durée résiduelle est supérieure à un an
		44121 Fournisseurs
		44122 Fournisseurs - Factures non parvenues
	x 44123	Fournisseurs débiteurs
		441231 Fournisseurs - Avances et acomptes versés sur commandes
		441232 Fournisseurs - Créances pour emballages et matériel à rendre
		441233 Fournisseurs - Autres avoirs
		441234 Rabais, remises, ristournes à obtenir et autres avoirs non encore reçus
	x 442	Dettes représentées par des effets de commerce
	4421	Dettes représentées par des effets de commerce dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an
	4422	Dettes représentées par des effets de commerce dont la durée résiduelle est supérieure à un an
45	Dettes envers des entreprises liées et des entreprises avec lesquelles l'entité a un lien de participation	
	x 451	Dettes envers des entreprises liées (y compris les établissements publics, syndicats, ...)
	x 4511	Dettes envers des entreprises liées (y compris établissements publics, syndicats, ...) dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an
		45111 Ventes de marchandises (Mises à disposition de marchandises) et de prestations de services
		45112 Prêts et avances
		45113 Intérêts courus
		45114 Dividendes à payer
		45118 Autres dettes
	x 4512	Dettes envers des entreprises liées (y compris établissements publics, syndicats, ...) dont la durée résiduelle est supérieure à un an
		45121 Ventes de marchandises (Mises à disposition de marchandises) et de prestations de services
		45122 Prêts et avances
		45123 Intérêts courus
		45124 Dividendes à payer
		45128 Autres dettes
	x 452	Dettes envers des entreprises avec lesquelles la société (l'entité) a un lien de participation
	x 4521	Dettes envers des entreprises avec lesquelles la société (l'entité) a un lien de participation dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an
		45211 Ventes de marchandises (Mises à disposition de marchandises) et de prestations de services
		45212 Prêts et avances
		45213 Intérêts courus
		45214 Dividendes à payer
		45218 Autres dettes
	x 4522	Dettes envers des entreprises avec lesquelles la société (l'entité) a un lien de participation dont la durée résiduelle est supérieure à un an
		45221 Ventes de marchandises (Mises à disposition de marchandises) et de prestations de services
		45222 Prêts et avances
		45223 Intérêts courus
		45224 Dividendes à payer
		45228 Autres dettes
46	Dettes fiscales et dettes envers la sécurité sociale	
	x 461	Dettes fiscales
	x 4611	Administrations communales
		46111 Impôts communaux
		46112 Taxes communales
	x 4612	Administration des Contributions Directes (ACD)
	x 46121	Impôt sur le revenu des collectivités
		461211 Impôt sur le revenu des collectivités - charge fiscale estimée
		461212 Impôt sur le revenu des collectivités - dette fiscale à payer
	x 46122	Impôt commercial
		461221 Impôt commercial - charge fiscale estimée
		461222 Impôt commercial - dette fiscale à payer
	x 46123	Impôt sur la fortune
		461231 Impôt sur la fortune - charge fiscale estimée
		461232 Impôt sur la fortune - dette fiscale à payer
		46124 Retenue d'impôt sur traitements et salaires
		46125 Retenue d'impôt sur revenus de capitaux mobiliers
		46126 Retenue d'impôt sur les tantièmes
		46128 ACD - Autres dettes

x = code comptable dont l'utilisation n'est pas autorisée

x	4613	Administration des Douanes et Accises (ADA)
	46131	Taxe sur les véhicules automoteurs
	46132	Droits d'accises et taxe de consommation
	46138	ADA – Autres dettes
x	4614	Administration de l'Enregistrement et des Domaines (AED)
x	46141	Taxe sur la valeur ajoutée - TVA
	461411	TVA en aval
	461412	TVA due
	461413	TVA acomptes reçus
	461418	TVA - Autres dettes
x	46142	Impôts indirects
	461421	Droits d'enregistrement
	461422	Taxe d'abonnement
	461423	Droits d'hypothèques
	461424	Droits de timbre
	461428	Autres impôts indirects
	4615	Administrations fiscales étrangères
x	462	Dettes au titre de la sécurité sociale
x	4621	Centre Commun de Sécurité Sociale
	46211	Avances Centre Commun de Sécurité Sociale
	46212	Caisses de Maladie / Maternité
	46213	Caisse de Pension
	46218	Autres créances du Centre Commun de la Sécurité Sociale
	4622	Organismes de sécurité sociale étrangers
x	4628	Autres organismes sociaux
	46281	Assurance Dépendance
	46282	Fonds National de Solidarité
	46283	Administration de l'Emploi
x	46284	Chambres professionnelles
	462841	Chambre des fonctionnaires
	462842	Chambre des salariés
	462848	Autres chambres professionnelles
	46288	Autres organismes sociaux
47		Autres dettes
x	471	Autres dettes dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an
x	4711	Dépôts et cautionnements reçus
	47111	Dépôts
x	47112	Cautionnements
	471121	Cautions locatives
	471122	Cautions immobilières
	471128	Autres cautionnements
	47113	Intérêts courus
x	4712	Dettes envers associés et actionnaires (syndicats...)
	47121	Montant principal
	47122	Intérêts courus
	4713	Dettes envers administrateurs, gérants et commissaires
x	4714	Dettes envers le personnel
	47141	Personnel - Rémunérations dues
	47142	Personnel - Dépôts
	47143	Personnel - Oppositions, saisies
x	47148	Personnel - Autres
	471481	Cessions
	471488	Personnel - Autres dettes diverses
	4715	Etat - Droits d'émission à restituer
x	4717	Subventions à payer
	47171	Subventions non affectées à payer
	47172	Subventions affectées à payer
	47173	Participations d'exploitation et de déficit à payer
	47174	Aides à payer
	47178	Autres subventions à payer
x	4718	Autres dettes diverses
	47181	Dépôts de fonds usagers
	47182	Cotisations, ententes, groupements représentatifs
	47188	Autres dettes diverses à payer
x	472	Autres dettes dont la durée résiduelle est supérieure à un an
x	4721	Dépôts et cautionnements reçus
	47211	Dépôts
x	47212	Cautionnements
	472121	Cautions locatives
	472122	Cautions immobilières
	472128	Autres cautionnements
	47213	Intérêts courus
x	4722	Dettes envers associés et actionnaires (syndicats...)
	47221	Montant principal
	47222	Intérêts courus
	4723	Dettes envers administrateurs, gérants et commissaires

x = code comptable dont
l'utilisation n'est pas autorisée

48	*	4724	Dettes envers le personnel	
		47241	Personnel – Rémunérations dues	
		47242	Personnel – Dépôts	
		47243	Personnel – Oppositions, saisies	
	*	47248	Personnel – Autres	
		472481	Cessions	
		472488	Personnel - Autres dettes diverses	
		4726	Etat – Droits d'émission à restituer	
	*	4727	Subventions à payer	
		47271	Subventions non affectées à payer	
		47272	Subventions affectées à payer	
		47273	Participations d'exploitation et de déficit à payer	
		47274	Aides à payer	
		47278	Autres subventions à payer	
	*	4728	Autres dettes diverses	
		47281	Dépôts de fonds usagers	
		47282	Cotisations, ententes, groupements représentatifs	
		47288	Autres dettes diverses à payer	
	Comptes de régularisation			
			481	Charges à reporter
			482	Produits à reporter
			483	Etat – droits d'émission alloués
			484	Comptes transitoires ou d'attente – Actif
	*		485	Comptes transitoires ou d'attente – Passif
	*		4851	Comptes d'attente
			48511	Impôt foncier
		48512	Taxes communales	
		48518	Autres comptes d'attente	
*		4852	Comptes transitoires	
		48521	Fonds de compensation de l'électricité (ILR)	
		48522	Remboursement de taxes, redevances et autres recettes indûment touchées	
		48523	Remboursement d'impôts directs et indirects indûment touchés	
		48528	Autres comptes transitoires	
		486	Comptes de liaison – Actif	
		487	Comptes de liaison – Passif	

* = code comptable dont l'utilisation n'est pas autorisée

Classe 5 - Comptes financiers

N°	Libellés
50	Valeurs mobilières
	501 Parts dans des entreprises liées
	502 Parts dans des entreprises avec lesquelles la société (l'entité) a un lien de participation
	503 Actions propres ou parts propres
*	508 Autres valeurs mobilières
	5081 Actions - Titres cotés
	5082 Actions - Titres non cotés
	5083 Obligations et autres titres de créance émis par la société (l'entité) et rachetés par elle
	5084 Obligations - Titres cotés
	5085 Obligations - Titres non cotés
	5088 Autres valeurs mobilières diverses
51	Avoirs en banques, avois en comptes de chèques postaux, chèques et encaisse
	511 Chèques à encaisser
	512 Valeurs à l'encaissement
*	513 Banques
*	5131 Banques comptes courants
	51311 Comptes courants propres
	51312 Comptes courants tiers
*	5132 Banques comptes à terme
	51321 Comptes à terme propres
	51322 Comptes à terme tiers
	514 Compte chèque postal
	516 Caisse
	517 Virements internes
	518 Autres avois

* = code comptable dont l'utilisation n'est pas autorisée

Classe 6 - Comptes de charges

N°	Libellés
60	Consommation de marchandises et de matières premières et consommables
	601 Matières premières
	6011 Produits alimentaires et boissons
	6012 Matières brutes non comestibles (hors carburants)
*	6013 Articles manufacturés
	60131 Matériaux métalliques
	60132 Matériaux non métalliques
	60133 Matériaux composites
	60138 Autres articles manufacturés
	6018 Autres matières premières
	602 Matières consommables
*	6021 Produits chimiques et produits connexes
	60211 Produits chimiques
	60212 Produits pharmaceutiques
	60213 Produits de laboratoire
	60214 Produits de soins
	60218 Autres produits chimiques et produits connexes
*	6022 Articles manufacturés
*	60221 Produits d'hygiène
	602211 Langes et couches
	602212 Vêtements d'hygiène pour usagers
	602218 Autres produits d'hygiène
	60222 Produits médico-thérapeutiques
	60228 Autres articles manufacturés
*	6023 Produits et préparations alimentaires
	60231 Produits pour la nutrition entérale
	60232 Compléments alimentaires
	60238 Autres produits et préparations alimentaires
	6028 Autres matières consommables
*	603 Fournitures consommables
*	6031 Combustibles
	60311 Solides
*	603111 Bois
	6031111 Bois brut
	6031112 Copeaux de bois - pellets
	6031118 Autres bois
	603112 Biomasse
	603113 Charbon
	603118 Autres solides
	60312 Liquides
	603121 Mazout
	603122 Huiles végétales pour chauffage
	603128 Autres liquides
	60313 Gaz comprimé
	6032 Produits d'entretien
	6033 Fournitures d'atelier et d'usine
	60331 Pièces de rechange
	60338 Autres fournitures d'atelier et d'usine
	6034 Fournitures de magasin
	6035 Fournitures de bureau
	6036 Carburants
	6037 Lubrifiants
	6038 Autres fournitures consommables
	60381 Sel de déneigement
	60388 Autres fournitures consommables diverses
	604 Emballages
	6041 Emballages non récupérables
	6042 Emballages récupérables
	6043 Emballages à usage mixte
	605 Approvisionnements
*	606 Achats de biens destinés à la vente ou à la redistribution
	6061 Terrains
	6062 Immeubles
*	6063 Marchandises
	60631 Produits alimentaires et boissons destinés à la vente
	60632 Matières brutes non comestibles (hors carburants) destinées à la vente
	60633 Combustibles minéraux, lubrifiants et produits annexes destinés à la vente
	606331 Electricité destinée à la vente
	606332 Gaz destiné à la vente
	606333 Chaleur destinée à la vente
	606334 Eau destinée à la vente
	606338 Autres énergies et fournitures consommables non stockables destinées à la vente

* = code comptable dont l'utilisation n'est pas autorisée

		60634	Produits chimiques et produits connexes destinés à la revente	
x		60635	Articles manufacturés destinés à la revente	
		606351	Vêtements et accessoires destinés à la revente	
		606352	Poubelles et sacs poubelles destinés à la revente	
		606353	Imprimés destinés à la revente	
		6063531	Cartes destinées à la revente	
		6063532	Livres, brochures et documentation destinés à la revente	
		6063533	Supports audiovisuels (disques, CD...) destinés à la revente	
		6063538	Autres imprimés destinés à la revente	
		606358	Autres articles manufacturés destinés à la revente	
		60636	Machines et matériel destinés à la revente	
		606361	Matériel technique et matériel informatique (Hardware et Software) destinés à la revente	
		606368	Autres machines et matériel destinés à la revente	
		60638	Autres marchandises destinées à la revente	
	607		Variation des stocks	
x		6071	Variation des stocks de matières premières	
		60711	Produits alimentaires et boissons	
		60712	Matières brutes non comestibles (hors carburants)	
x		60713	Articles manufacturés	
		607131	Matériaux métalliques	
		607132	Matériaux non métalliques	
		607133	Matériaux composites	
		607138	Autres articles manufacturés	
		60718	Autres matières premières	
x		6072	Variation des stocks des matières consommables	
x		60721	Produits chimiques et produits connexes	
		607211	Produits chimiques	
		607212	Produits pharmaceutiques	
		607213	Produits de laboratoire	
		607214	Produits de soins	
		607218	Autres produits chimiques et produits connexes	
x		60722	Articles manufacturés	
x		607221	Produits d'hygiène	
		6072211	Langes et couches	
		6072212	Vêtements d'hygiène pour usagers	
		6072218	Autres produits d'hygiène	
		607222	Produits médico-thérapeutiques	
		607228	Autres articles manufacturés	
x		60723	Produits et préparations alimentaires	
		607231	Produits pour la nutrition entérale	
		607232	Compléments alimentaires	
		607238	Autres produits et préparations alimentaires	
		60728	Autres matières consommables	
x		6073	Variation des stocks de fournitures consommables	
x		60731	Combustibles	
x		607311	Solides	
x		6073111	Bois	
		60731111	Bois brut	
		60731112	Copeaux de bois - pellets	
		60731118	Autres bois	
		6073112	Biomasse	
		6073113	Charbon	
		6073118	Autres solides	
x		607312	Liquides	
		6073121	Mazout	
		6073122	Huiles végétales pour chauffage	
		6073128	Autres liquides	
		607313	Gaz comprimé	
		60732	Produits d'entretien	
x		60733	Fournitures d'atelier et d'usine	
		607331	Pièces de rechange	
		607338	Autres fournitures d'atelier et d'usine	
		60734	Fournitures de magasin	
		60735	Fournitures de bureau	
		60736	Carburants	
		60737	Lubrifiants	
x		60738	Autres fournitures consommables	
		607381	Sel de déneigement	
		607388	Autres fournitures consommables diverses	
	6074		Variation des stocks d'emballages	
	6075		Variation des stocks d'approvisionnements	

x = code comptable dont
l'utilisation n'est pas autorisée

x	6076	Variation des stocks de biens destinés à la revente
	60761	Produits alimentaires et boissons destinées à la revente
	60762	Matières brutes non comestibles (hors carburants) destinées à la revente
	60764	Produits chimiques et produits connexes destinés à la revente
x	60765	Articles manufacturés destinés à la revente
	607651	Vêtements et accessoires destinés à la revente
	607652	Poubelles et sacs poubelles destinés à la revente
x	607653	Imprimés destinés à la revente
	6076531	Cartes destinées à la revente
	6076532	Livres, brochures et documentation destinés à la revente
	6076533	Supports audiovisuels (disques, CD...) destinés à la revente
	6076538	Autres imprimés destinés à la revente
	607658	Autres articles manufacturés destinés à la revente
x	60766	Machines et matériel destinés à la revente
	607661	Matériel technique et matériel informatique (Hardware et Software) destinés à la revente
	607668	Autres machines et matériel destinés à la revente
	60768	Autres marchandises destinées à la revente
x	608	Achats non stockés et achats incorporés aux ouvrages et produits
x	6081	Achats non stockés de matières et fournitures
x	60811	Fournitures non stockables
	608111	Eau
	608112	Electricité
	608113	Gaz de canalisation
	608114	Chaleur
	608118	Autres fournitures non stockables
x	60812	Fournitures d'entretien et de petit équipement
	608121	Fournitures d'entretien
	6081211	Fournitures d'entretien sur biens immobiliers
	6081212	Fournitures d'entretien sur biens mobiliers
	6081213	Fournitures d'entretien sur matériel roulant
	6081218	Autres fournitures d'entretien
	608122	Petit équipement
x	6081221	Matériel pédagogique, récréatif, sportif et culturel
	60812211	Matériel pédagogique
	60812212	Matériel récréatif
	60812213	Matériel sportif
	60812214	Matériel culturel
	6081222	Matériel de laboratoire
x	6081223	Matériel d'hôtellerie et d'hébergement
	60812231	Fournitures de lingerie-literie
	60812232	Lits / Chaises
	60812238	Autre matériel d'hôtellerie et d'hébergement
	6081224	Matériel de sécurité et matériel d'aide d'urgence
	6081225	Petit outillage
	6081228	Autre petit équipement
	608123	Entretien de buanderie
	608128	Autres fournitures d'entretien et de petit équipement
	60813	Fournitures administratives
	60814	Carburants
	60815	Lubrifiants
	60816	Vêtements professionnels
	60818	Autres matières et fournitures non stockées
x	6082	Achats incorporés aux ouvrages et produits
	60821	Achats d'études et prestations de service (incorporés aux ouvrages et produits)
	608211	Travail à façon
	608212	Recherche et développement
	608213	Frais d'architectes et d'ingénieurs
	60822	Achats de matériel, équipements, pièces détachées et travaux (incorporés aux ouvrages et produits)
	60828	Autres achats d'études et de prestations de service
	609	Rabais, remises et ristournes obtenus
	6091	Matières premières
	6092	Matières consommables
	6093	Fournitures consommables
	6094	Emballages
	6095	Approvisionnements
	6096	Achats de biens destinés à la revente
	6098	Achats non stockés et achats incorporés aux ouvrages et produits
	6099	Rabais, remises et ristournes non affectés

x = code comptable dont
l'utilisation n'est pas autorisée

61		Autres charges externes	
x	611	Loyers et charges locatives	
x	6111	Loyers et charges immobilières	
	61111	Terrains	
	61112	Bâtiments	
	6112	Loyers et charges mobilières	
x	61121	<i>Installations techniques et machines</i>	
	611211	<i>Installations techniques</i>	
	611212	<i>Machines</i>	
x	61122	<i>Autres installations, outillages et machines</i>	
	611221	<i>Outils</i>	
	611222	<i>Mobilier</i>	
x	611223	<i>Matériel informatique</i>	
	6112231	<i>Logiciel</i>	
	6112238	<i>Autre matériel informatique</i>	
	611228	<i>Autres installations</i>	
	61123	<i>Matériel roulant</i>	
	6113	Charges locatives et de copropriété	
x	6114	Leasing immobilier	
	61141	Terrains	
	61142	Bâtiments	
x	6115	Leasing mobilier	
	61151	Installations techniques et machines	
	611511	<i>Installations techniques</i>	
	611512	<i>Machines</i>	
	61152	Autres installations, outillages et machines	
	611521	<i>Outils</i>	
	611522	<i>Mobilier</i>	
	611523	<i>Matériel informatique</i>	
	611528	<i>Autres installations</i>	
	61153	Matériel roulant	
	6116	Malis sur emballages	
x	612	Sous-traitance, entretien et réparations	
x	6121	Sous-traitance générale (non incorporée directement aux ouvrages, travaux et produits)	
	61211	Services d'experts / Etudes / Travaux	
	61212	Services de réparation et de nettoyage	
	61213	Services administratifs et informatiques	
	61214	Services de transport	
	612141	<i>Collecte de déchets</i>	
	612142	<i>Services d'urgence</i>	
	612148	<i>Autres services de transport</i>	
	61215	Services de restauration et d'hébergement	
	61216	Services éducatifs, services d'encadrement, services d'information, d'orientation, de soutien psycho-social et services de santé, d'aides et de soins	
	61218	Autre sous-traitance générale (non incorporée directement aux ouvrages, travaux et produits)	
	6122	Entretien et réparations	
x	61221	<i>Sur installations techniques et machines (et immobilier)</i>	
x	612211	<i>Sur terrains et constructions</i>	
	6122111	<i>Terrains</i>	
	6122112	<i>Bâtiments</i>	
	6122113	<i>Infrastructures publiques</i>	
	6122118	<i>Autres</i>	
x	612212	<i>Sur installations techniques</i>	
	6122121	<i>Installations à usage d'aides et de soins</i>	
	6122122	<i>Installations hôtelières et d'hébergements</i>	
	6122123	<i>Installations de voirie</i>	
	6122124	<i>Installations de réseaux</i>	
	6122125	<i>Ouvrages / Installations connexes des réseaux</i>	
	6122128	<i>Autres installations techniques</i>	
	612213	<i>Sur machines</i>	
	612218	<i>Autres</i>	
x	61222	<i>Sur autres installations, outillages et machines</i>	
	612221	<i>Outils</i>	
	612222	<i>Mobilier</i>	
	612223	<i>Matériel informatique</i>	
	612224	<i>Cheptel</i>	
	612225	<i>Emballages récupérables</i>	
	612228	<i>Autres installations</i>	
x	61223	<i>Sur matériel roulant</i>	
	612231	<i>Équipement de transport et maintenance</i>	
	612232	<i>Véhicules de transport</i>	

x = code comptable dont l'utilisation n'est pas autorisée

	6123	Contrats de maintenance	
x	61231	Sur biens immobiliers	
	612311	Services de nettoyage	
	612318	Autres contrats de maintenance sur biens immobiliers	
x	61232	Sur biens mobiliers	
	612321	Installations techniques et machines	
x	612322	Autres installations, outillage et mobilier	
x	6123221	Matériel informatique	
	61232211	Contrat d'assistance informatique	
	61232218	Autres contrats de maintenance sur matériel informatique	
	6123228	Autres contrats de maintenance sur autres installations, outillage et mobilier	
	612323	Matériel roulant	
	612324	Matériel de sécurité	
	612328	Sur autres biens mobiliers	
	61238	Autres contrats de maintenance	
	6124	Études et recherches (non incorporées dans les produits)	
x	613	Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	
	6131	Commissions et courtages	
	61311	Commissions et courtages sur achats	
	61312	Commissions et courtages sur ventes	
	61313	Rémunérations des transitaires	
	6132	Traitement informatique	
	6133	Services bancaires et assimilés	
	61331	Frais sur titres (achat, vente, garde)	
	61332	Commissions et frais sur émission d'emprunts	
	61333	Frais de compte	
	61334	Frais sur cartes de crédit	
	61335	Frais sur effets	
	61336	Rémunérations d'affacturage	
	61337	Location de coffres	
	61338	Autres frais et commissions bancaires (hors intérêts et frais assimilés)	
x	6134	Honoraires	
	61341	Honoraires juridiques	
	613411	Honoraires d'avocats	
	613412	Honoraires de notaires	
	613413	Honoraires d'huissiers	
	613418	Autres honoraires juridiques	
	61342	Honoraires comptables et d'audit	
	61343	Honoraires fiscaux	
x	61348	Autres honoraires	
	613481	Honoraires de consultation externe et d'expertise	
	613482	Honoraires des formateurs	
	613483	Honoraires d'architectes, géomètres et autres professionnels du bâtiment	
	613484	Honoraires médicaux et de soins	
	6134841	Honoraires médicaux	
	6134842	Honoraires des autres professions de santé	
	6134843	Honoraires de professions psycho-sociales	
	6134844	Honoraires liés aux soins esthétiques	
	6134848	Autres honoraires médicaux et de soins	
	613488	Autres honoraires divers	
	6135	Frais d'actes et de contentieux	
	6136	Frais de recrutement de personnel	
	6138	Autres rémunérations d'intermédiaires et honoraires	
x	614	Primes d'assurance	
	6141	Assurances sur biens de l'actif (biens propres)	
	61411	Bâtiments (incendie / vol...)	
	61412	Véhicules	
	61413	Installations	
	61418	Sur autres biens de l'actif	
	6142	Assurances sur biens pris en location	
	61421	Assurance sur location immobilière	
	61422	Assurance sur location mobilière	
	6143	Assurance-transport	
	61431	Sur achats	
	61432	Sur ventes	
	61438	Sur autres biens	
	6144	Assurance-risque d'exploitation	
	6145	Assurance-insolvabilité clients (pour le secteur conventionné : usagers)	
	6146	Assurance-responsabilité civile	
	6148	Autres assurances	
	61481	Assurance-accident usagers	
	61488	Autres assurances divers	

x = code comptable dont l'utilisation n'est pas autorisée

x	615	Frais de marketing et de communication	
	6151	Frais de marketing et de publicité	
x		61511	Annonces et insertions
		615111	Espaces publicitaires
		615118	Autres annonces et insertions
		61512	Echantillons
		61513	Foires et expositions
		61514	Cadeaux à la clientèle
		61515	Catalogues et imprimés et publications
		61516	Dons courants
		61517	Sponsoring
		61518	Autres achats de services publicitaires
x	6152	Frais de déplacements et de représentation	
x		61521	Voyages et déplacements
		615211	Direction
		6152111	Frais d'hébergement
		6152112	Frais de restauration
		6152113	Frais de trajet
		6152114	Frais de route liés à l'utilisation de véhicules privés
		6152115	Frais de parking et péages
		615212	Personnel
		6152121	Frais d'hébergement
		6152122	Frais de restauration
		6152123	Frais de trajet
		6152124	Frais de route liés à l'utilisation de véhicules privés
		6152125	Frais de parking et péages
		61522	Frais de déménagement de l'entité
		61523	Missions
x		61524	Réceptions et frais de représentation
		615241	Frais de réception
		615242	Frais de représentation
		615243	Menues dépenses imprévues du Collège des bourgmestre et échevins
		615244	Menues dépenses imprévues du Bureau du syndicat
		615245	Menues dépenses imprévues du Président du Conseil d'Administration
	6153	Frais postaux et frais de télécommunications	
		61531	Timbres
x		61532	Téléphone et autres frais de télécommunication
		615321	Téléphone
		615322	Téléphone mobile (GSM)
		615323	Internet
		615324	Téléphone à usage des pensionnaires
		615328	Autres frais de télécommunication
		61538	Autres frais postaux (location de boîtes postales, etc.)
	616	Transports de biens et transports collectifs du personnel (et des usagers)	
		6161	Transports sur achats
		6162	Transports sur ventes
		6163	Transports entre établissements ou chantiers
		6164	Transports administratifs
x		6165	Transports collectifs de personnes
		61651	Transports collectifs du personnel
		61652	Transports collectifs des usagers
x		6168	Autres transports
		61681	Transports en ambulance
		61688	Autres transports divers
x	617	Personnel extérieur à l'entité	
		6171	Personnel intérimaire
		6172	Personnel prêté à l'entité
x	618	Charges externes diverses	
x		6181	Documentation
		61811	Documentation générale
		61812	Documentation technique
	6182	Frais de colloques, séminaires, conférences	
		61821	Du personnel administratif et de direction
		61822	Du personnel d'encadrement et de soins
		61828	Autres frais de colloques, séminaires, conférences
	6183	Elimination des déchets industriels	
	6184	Elimination des déchets non industriels	
	6185	Evacuation des eaux usées	
	6186	Frais de surveillance	
	6187	Cotisations aux associations professionnelles	

x = code comptable dont l'utilisation n'est pas autorisée

62	x	6188	Autres charges externes diverses
		61881	Frais de gestion du groupement (refacturation globale)
		61882	Frais de formation
		618821	Du personnel administratif et de direction
		618822	Du personnel d'encadrement et de soins
		618823	Du personnel - autre
		618824	Des bénévoles
		618828	Autres frais de formation
		61888	Autres charges externes diverses à payer
		619	Rabais, remises et ristournes obtenus sur autres charges externes
Frais de personnel			
	621	Rémunérations	
x	6211	Salaires bruts	
x	62111	Salaires de base	
	621111	Traitement de base - Fonctionnaires	
	621112	Traitement de base - Employés publics et communaux	
x	621113	Salaires de base - Salariés	
	6211131	Salaires de base - Salariés à tâche intellectuelle	
	6211132	Salaires de base - Salariés à tâche manuelle	
x	62112	Suppléments pour travail	
	621121	Dimanche	
	621122	Jours fériés légaux	
	621123	Heures supplémentaires	
x	621128	Autres suppléments	
	6211281	Suppléments de nuit	
	6211288	Autres suppléments	
x	62113	Primes de ménage - Allocations de famille	
	621131	Primes de ménages	
	621132	Allocations de famille	
x	62114	Primes et commissions	
x	621141	Primes	
	6211411	Primes d'astreinte	
	6211412	Primes informatiques	
	6211413	Allocations de repas	
	6211418	Autres primes	
	621142	Commissions	
	621143	Pécules de vacances	
	621148	Autres gratifications, primes et commissions	
	62115	Avantages en nature	
	62116	Indemnités de licenciement	
	62117	Trimestre de faveur	
x	6218	Autres avantages	
	62181	Subventions d'intérêts au personnel liées à un prêt hypothécaire	
	62188	Autres avantages	
x	6219	Remboursements sur salaires	
	62191	Remboursements mutualité et Caisse de Sécurité Sociale	
	62192	Remboursements pour congé politique, sportif, culturel, éducatif et mandats sociaux	
	62193	Remboursements trimestre de faveur	
	622	Autre personnel	
	6221	Étudiants	
	6222	Salariés occasionnels	
	6228	Autre personnel temporaire	
	623	Charges sociales (part patronale)	
x	6231	Charges sociales salariés	
	62311	Caisse Nationale de Santé	
x	62312	Caisse Nationale d'Assurance-Pension	
	623121	Caisse Nationale d'Assurance-Pension	
	623122	Caisse de Prévoyance	
	62318	Cotisations patronales complémentaires	
	6232	Assurance-accident du travail	
	6233	Service de santé au travail	
	6234	Mutualité des employeurs	
x	6238	Autres charges sociales patronales	
	62381	Caisse Nationale de Prestations Familiales (Cotisations aux allocations familiales...)	
	62388	Autres charges sociales patronales	
	6239	Remboursements de charges sociales	
	624	Pensions complémentaires	
	6241	Primes à des fonds de pensions extérieurs	
	6242	Dotations aux provisions pour pensions complémentaires	
	6243	Retenue d'impôt sur pension complémentaire	
	6244	Prime d'assurance-insolvabilité	
	6245	Pensions complémentaires versées par l'employeur	
	628	Autres charges sociales	
	6281	Médecine du travail	
	6288	Autres charges sociales diverses	

x = code comptable dont l'utilisation n'est pas autorisée

63		Dotations aux corrections de valeur des éléments d'actif non financiers	
	631	Dotations aux corrections de valeur sur frais d'établissement et frais assimilés	
	6311	Frais de constitution	
	6312	Frais de premier établissement	
	6313	Frais d'augmentation de capital et d'opérations diverses	
	6314	Frais d'émission d'emprunts	
	6318	Autres frais assimilés	
	632	Dotations aux corrections de valeur sur immobilisations incorporelles	
x	6321	Frais de recherche et de développement	
x	63211	Etudes	
	632111	Etudes d'infrastructure et d'aménagement	
	632112	Etudes environnementales (écologie, réhabilitation de sites pollués,...)	
	632113	Etudes de marketing et de besoins	
	632118	Autres études	
	63218	Autres frais de recherche et de développement	
	6322	Concessions, brevets, licences, marques ainsi que droits et valeurs similaires	
	6323	Fonds de commerce, acquis à titre onéreux	
	6324	Acomptes versés et immobilisations incorporelles en cours	
	633	Dotations aux corrections de valeur sur immobilisations corporelles	
x	6331	Terrains et constructions	
	63311	Terrains	
x	63312	Agencements et aménagements de terrains	
	633121	Agencements et aménagements de terrains nus	
x	633122	Agencements et aménagements de terrains aménagés	
	6331221	Agencements et aménagements d'espaces verts	
	6331228	Agencements et aménagements d'autres terrains aménagés	
	633123	Agencements et aménagements de sous-sols et sursols	
	633124	Agencements et aménagements de terrains de gisement	
	633125	Agencements et aménagements de terrains bâtis	
	633128	Agencements et aménagements d'autres terrains	
x	63313	Constructions	
x	633131	Constructions sur sol propre	
x	6331311	Constructions à usage propre	
	63313111	Bâtiments	
	63313112	Installations générales	
x	6331312	Constructions à usage de tiers	
	63313121	Bâtiments	
	63313122	Installations générales	
x	6331313	Infrastructures publiques	
	633131301	Réseaux de voirie	
	633131302	Barrages et voies d'eau	
	633131303	Ponts	
	633131304	Tunnels	
	633131305	Parking	
	633131306	Arrêts autobus	
	633131307	Gares	
	633131308	Ports	
	633131398	Autres infrastructures publiques	
x	633132	Constructions sur sol d'autrui	
x	6331321	Constructions à usage propre	
	63313211	Bâtiments	
	63313212	Installations générales	
x	6331322	Constructions à usage de tiers	
	63313221	Bâtiments	
	63313222	Installations générales	
x	6331323	Infrastructures publiques	
	633132301	Réseaux de voirie	
	633132302	Barrages et voies d'eau	
	633132303	Ponts	
	633132304	Tunnels	
	633132305	Parking	
	633132306	Arrêts autobus	
	633132307	Gares	
	633132308	Ports	
	633132398	Autres constructions d'éléments nodaux	
x	6332	Installations techniques et machines	
x	63321	Installations techniques	
x	633211	Installations à usage d'aides et de soins	
	6332111	Installations de recherche de personnes	
	6332112	Installations médico-thérapeutiques	
	6332113	Installations d'appels et de communication avec les malades	
	6332118	Autres installations à usage d'aides et de soins	
	633212	Installations hôtelières et d'hébergements	
	633213	Installations de voirie	

x = code comptable dont l'utilisation n'est pas autorisée

x	633214	Installations de réseaux
	6332141	Eau
	6332142	Gaz
	6332143	Electricité
	6332144	Antenne collective
	6332145	Chaleur
	6332146	Télécommunication
	6332148	Autres installations de réseaux
x	633215	Ouvrages / Installations connexes des réseaux
	6332151	Eau potable
	6332152	Eaux usées
	6332153	Gaz
	6332154	Electricité
	6332155	Télécommunication
	6332158	Autres ouvrages / Installations connexes des réseaux
	633218	Autres installations techniques
x	63322	Machines
	633221	Matériel industriel et technique
	633222	Outillage industriel et technique
	633228	Autres machines
x	6333	Autres installations, outillage, mobilier et matériel roulant
x	63331	Equipement de transport et de manutention
x	63332	Véhicules de transport
	633321	Véhicules automoteurs
	6333211	Voitures
	6333212	Bus
	6333213	Camions
	6333214	Camionnettes et voitures utilitaires
	6333218	Autres véhicules automoteurs
x	633322	Véhicules spéciaux
	6333221	Camions sapeurs-pompiers
	6333222	Ambulances
	6333228	Autres véhicules spéciaux
	633328	Autres véhicules de transport
	63333	Outillage
x	63334	Mobilier
	633341	Mobilier
	633342	Œuvres d'art
	633348	Autre mobilier
	63335	Matériel informatique (hardware)
	63336	Cheptel (et autres actifs cultivés)
	63337	Emballages récupérables
	63338	Autres installations
	6334	Acomptes versés et immobilisations corporelles en cours
634		Dotations aux corrections de valeur sur stocks
	6341	Matières premières et consommables
	6342	Produits en cours de fabrication et commandes en cours
	6343	Produits finis et marchandises
	6344	Terrains et immeubles destinés à la revente
	6345	Acomptes versés
635		Dotations aux corrections de valeur sur créances de l'actif circulant
x	6351	Créances résultant de ventes et prestations de services
	63511	Corrections de valeur sur créances commerciales
	63512	Recettes restant à recouvrer à la clôture de l'exercice
	63513	Subventions et allocations restant à recouvrer à la clôture de l'exercice
	63518	Autres créances résultant de ventes et prestations de services
	6352	Créances sur des entreprises liées et des entreprises avec lesquelles l'entité a un lien de participation
	6353	Autres créances
64		Autres charges d'exploitation
	641	Redevances pour concessions, brevets, licences, marques, droits et valeurs similaires
	6411	Concessions
	6412	Brevets
	6413	Licences informatiques et progiciels informatiques
	6414	Marques et franchises
x	6415	Droits et valeurs similaires
x	64151	Droits d'auteur et de reproduction
	641511	Redevances pour antenne collective
	641518	Autres droits d'auteur et de reproduction
	64158	Autres droits et valeurs similaires

x = code comptable dont l'utilisation n'est pas autorisée

x	642	Indemnités	
x	6421	Indemnités aux élus politiques	
	64211	Collège des bourgmestre et échevins	
	64212	Bureau	
	64213	Président du Conseil d'administration	
	6422	Indemnités aux membres des organes d'administration	
	6423	Indemnités aux membres du personnel	
	6424	Indemnités aux membres des commissions consultatives	
	6425	Indemnités aux bénévoles	
	6428	Autres indemnités	
x	643	Jetons de présence	
x	6431	Jetons de présence aux élus politiques	
	64311	Conseil communal	
	64312	Comité	
	64313	Conseil d'administration	
	6432	Jetons de présence aux membres des organes d'administration	
	6433	Jetons de présence aux membres du personnel	
	6434	Jetons de présence aux membres des commissions consultatives	
	6438	Autres jetons de présence	
	644	Tantièmes	
	645	Pertes sur créances irrécouvrables	
	6451	Créances résultant de ventes et de prestations de services	
	6452	Créances sur des entreprises liées et sur des entreprises avec lesquelles l'entité a un lien de participation	
x	6453	Autres créances	
	64531	Décharges de l'office social	
	64532	Décharges accordées par le Collège des bourgmestre et échevins	
	64533	Décharges accordées par le Conseil communal	
	64534	Décharges accordées par le Receveur	
	64538	Autres créances	
x	646	Impôts, taxes et versements assimilés	
	6461	Impôt foncier	
	6462	TVA non déductible	
	6463	Droits sur les marchandises en provenance de l'étranger	
	64631	Droits d'accises et taxe de consommation sur marchandises en provenance de l'étranger	
	64632	Droits de douane	
	64633	Montants compensatoires	
x	6464	Droits d'accises à la production et taxe de consommation	
	64641	Taxe de rejet	
	64642	Taxe de prélèvement	
	64648	Autres droits d'accises à la production et taxe de consommation	
	6465	Droits d'enregistrement et de timbre, droits d'hypothèques	
	64651	Droits d'enregistrement	
	64652	Taxe d'abonnement	
	64653	Droits d'hypothèques	
	64654	Droits de timbre	
	64658	Autres droits d'enregistrement et de timbre, droits d'hypothèques	
	6466	Taxes sur les véhicules	
	6467	Taxe de cabaretage	
	6468	Autres droits et impôts	
	64681	Taxes liées aux visites techniques des véhicules	
	64682	Taxes communales	
	64688	Autres droits et impôts	
	6469	Dotations aux provisions pour impôts	
	647	Dotations aux plus-values immunisées	
x	648	Autres charges d'exploitation diverses	
x	6481	Subventions	
	64811	Subventions non affectées	
	64812	Subventions affectées	
	648121	Subventions écologiques	
	648122	Subventions culturelles	
	648123	Subventions sociales	
	648124	Subventions économiques	
	648125	Subventions agricoles	
	648128	Autres subventions affectées	
x	6482	Participations aux frais et transferts courants des Administrations publiques	
x	64821	Participations aux frais d'exploitation	
	648211	Participations à caractère général	
	648212	Participations à caractère spécifique	
	64822	Participations au déficit	
x	64823	Participations à des fonds	
	648231	Fonds pour l'emploi	
	648232	Fonds National de Solidarité	
	648238	Autres participations à des fonds	
	64824	Participations aux intérêts d'emprunt	
x	64825	Participations à des traitements	
	648251	Participations aux traitements du personnel enseignant	
	648258	Autres participations à des traitements	
	64828	Autres participations aux frais	

x = code comptable dont
l'utilisation n'est pas autorisée

x	6483	Aides	
x	64831	Aides aux personnes dans le besoin	
x	648311	<i>Aides financières non affectées</i>	
x	6483111	<i>Aides financières périodiques</i>	
	64831111	<i>Supplément de rentes</i>	
	64831112	<i>Argent de poche</i>	
	64831118	<i>Autres aides financières périodiques</i>	
	6483112	<i>Allocations de vie chère</i>	
	6483113	<i>Allocations de famille</i>	
	6483118	<i>Autres aides financières non affectées</i>	
x	648312	<i>Prises en charge de frais médicaux, hospitaliers et frais pharmaceutiques</i>	
	6483121	<i>Honoraires médicaux</i>	
	6483122	<i>Honoraires des autres professions de santé</i>	
	6483123	<i>Frais d'hospitalisation</i>	
	6483124	<i>Frais d'analyse</i>	
	6483125	<i>Frais pharmaceutiques</i>	
	6483128	<i>Autres prises en charge de frais médicaux, hospitaliers et frais pharmaceutiques</i>	
x	648313	<i>Prises en charge d'honoraires (non-médicaux)</i>	
	6483131	<i>Honoraires de professions psycho-sociales</i>	
	6483132	<i>Honoraires liés aux soins esthétiques</i>	
	6483133	<i>Honoraires juridiques</i>	
	6483138	<i>Autres prises en charge d'honoraires</i>	
	648314	<i>Prises en charge de frais d'assurance</i>	
x	648315	<i>Aides aux besoins quotidiens</i>	
x	6483151	<i>Frais de tenue de ménage</i>	
	64831511	<i>Eau</i>	
	64831512	<i>Electricité</i>	
	64831513	<i>Gaz</i>	
	64831514	<i>Mazout</i>	
	64831515	<i>Déchets</i>	
	64831518	<i>Autres frais de tenue de ménage</i>	
x	6483152	<i>Aides au logement</i>	
	64831521	<i>Loyer</i>	
	64831522	<i>Garantie de loyer</i>	
	64831523	<i>Travaux en rapport avec le logement</i>	
	64831524	<i>Mobilier et électroménager</i>	
	64831525	<i>Aides réduisant les loyers</i>	
	64831528	<i>Autres aides au logement</i>	
x	6483153	<i>Frais d'alimentation, de soins et d'habillement</i>	
	64831531	<i>Frais d'alimentation</i>	
	64831532	<i>Soins corporels</i>	
	64831533	<i>Frais d'habillement</i>	
	6483154	<i>Aides au transport</i>	
	6483155	<i>Aides aux frais de loisirs et de culture</i>	
	6483158	<i>Autres aides aux besoins quotidiens</i>	
x	648316	<i>Aides aux besoins inhabituels</i>	
x	6483161	<i>Prise en charge de frais de justice et d'amendes</i>	
	64831611	<i>Frais de justice</i>	
	64831612	<i>Amendes</i>	
	6483162	<i>Prise en charge des taxes communales</i>	
	6483168	<i>Autres aides aux besoins inhabituels</i>	
	648317	<i>Cadeaux aux personnes dans le besoin</i>	
x	648318	<i>Autres aides aux personnes dans le besoin</i>	
	6483181	<i>Frais d'inhumation</i>	
	6483188	<i>Autres aides aux personnes dans le besoin</i>	
	64832	Aides aux sinistrés	
	64833	Aides aux enfants	
	648331	<i>Fournitures en nature aux élèves</i>	
	648332	<i>Frais d'inscription</i>	
	648333	<i>Epargne scolaire</i>	
	648334	<i>Primes à la réussite scolaire</i>	
	648335	<i>Colonies de vacances</i>	
	648336	<i>Frais de garde d'enfants</i>	
	648338	<i>Autres aides aux enfants</i>	
	64834	Aides aux résidents	
	648341	<i>Primes de construction et d'acquisition</i>	
	648342	<i>Aides aux ménages en tant que producteurs</i>	
	648348	<i>Autres aides aux résidents</i>	
	64835	Aides au tiers monde	
	64838	Autres aides	

x = code comptable dont l'utilisation n'est pas autorisée

	6484	Dotations aux Fonds dédiés - Engagements à réaliser sur ressources affectées
	64841	<i>Dotations des ressources non utilisées sur des subventions</i>
	64842	<i>Dotations des ressources non utilisées sur des dons</i>
	64843	<i>Dotations des ressources non utilisées sur des legs</i>
	64844	<i>Dotations au fonds de réserve pour le logement</i>
	64848	<i>Dotations aux autres fonds dédiés</i>
x	6485	Dotations aux fonds
	64851	Fonds pour Dépenses Communales
	648511	<i>Congé politique</i>
	648512	<i>Congé syndical</i>
	648513	<i>Elections et référendum</i>
	648518	<i>Autres</i>
	64858	Dotations aux autres fonds
	6488	Autres charges d'exploitation diverses
	64881	<i>Contribution au traitement du personnel travaillant dans le secteur privé</i>
	64888	<i>Autres charges d'exploitation diverses</i>
	649	Dotations aux provisions d'exploitation
	6491	<i>Dotations aux provisions pour litiges</i>
	6492	<i>Dotations aux provisions pour heures à récupérer</i>
	6493	<i>Dotations aux provisions pour congés non pris</i>
	6494	<i>Dotations aux provisions pour amendes et pénalités</i>
	6495	<i>Dotations aux provisions réglementées, issues de conventions</i>
	6498	<i>Dotations aux autres provisions d'exploitation</i>
65		Charges financières
	651	Dotations aux corrections de valeur et ajustements pour juste valeur sur immobilisations financières
x	6511	<i>Dotations aux corrections de valeur sur immobilisations financières</i>
	65111	<i>Parts dans des entreprises (syndicats...) liées (ou assimilées)</i>
	65112	<i>Créances sur des entreprises liées</i>
	65113	<i>Parts dans des entreprises avec lesquelles la société (l'entité) a un lien de participation</i>
	65114	<i>Créances sur des entreprises avec lesquelles la société (l'entité) a un lien de participation</i>
	65115	<i>Titres ayant le caractère d'immobilisations</i>
	65116	<i>Prêts et créances immobilisées</i>
	65117	<i>Actions propres ou parts propres</i>
	6512	<i>Ajustements pour juste valeur sur immobilisations financières</i>
	653	Dotations aux corrections de valeur et ajustements pour juste valeur sur éléments financiers de l'actif circulant
x	6531	<i>Dotations aux corrections de valeur sur valeurs mobilières</i>
	65311	<i>Parts dans des entreprises liées</i>
	65312	<i>Parts dans des entreprises avec lesquelles la société (l'entité) a un lien de participation</i>
	65313	<i>Actions propres ou parts propres</i>
	65318	<i>Autres valeurs mobilières</i>
	6532	<i>Dotations aux corrections de valeur sur créances sur des entreprises liées et sur des entreprises avec lesquelles l'entité a un lien de participation</i>
	6533	<i>Dotations aux corrections de valeur sur autres créances</i>
	6534	<i>Ajustements pour juste valeur sur éléments financiers de l'actif circulant</i>
	654	Moins-values de cession de valeurs mobilières
	6541	<i>Parts dans des entreprises liées</i>
	6542	<i>Parts dans des entreprises avec lesquelles la société (l'entité) a un lien de participation</i>
	6543	<i>Actions propres ou parts propres</i>
	6548	<i>Autres valeurs mobilières</i>
x	655	Intérêts et escomptes
	6551	Intérêts des dettes financières
	65511	<i>Intérêts des dettes subordonnées</i>
	65512	<i>Intérêts des emprunts obligataires</i>
x	6552	Intérêts bancaires et assimilés
	65521	<i>Intérêts bancaires sur comptes courants</i>
	65522	<i>Intérêts bancaires sur opérations de financement</i>
	65523	<i>Intérêts sur leasings financiers</i>
	6553	<i>Intérêts sur dettes commerciales</i>
	6554	<i>Intérêts sur des entreprises liées et sur des entreprises avec lesquelles l'entité a un lien de participation</i>
	6555	<i>Escomptes et frais sur effets</i>
	6556	<i>Escomptes accordés</i>
	6558	<i>Intérêts sur autres emprunts et dettes</i>
	656	<i>Pertes de change</i>
	657	<i>Quote-part de perte dans les entreprises collectives (autres que les sociétés de capitaux)</i>
x	658	Autres charges financières
	6581	<i>Emprunts obligataires non convertibles / annuité des emprunts - part formée par l'amortissement</i>
	6582	<i>Dettes envers des établissements de crédit / annuité des emprunts - part formée par l'amortissement</i>
	6583	<i>Emprunt des établissements publics communaux - part formée par l'amortissement</i>
	6584	<i>Dettes de leasing financier - part formée par l'amortissement</i>
	6585	<i>Dettes en relation avec les partenariats publics-privés - part formée par l'amortissement</i>
x	659	Dotations aux provisions financières
	6591	<i>Dotations aux provisions pour remboursement futur des emprunts obligataires - part du capital</i>
	6598	<i>Autres dotations aux provisions financières</i>

x = code comptable dont
l'utilisation n'est pas autorisée

66		Charges exceptionnelles	
	661	Dotations aux corrections de valeur exceptionnelles sur immobilisations incorporelles et corporelles	
	6611	sur immobilisations incorporelles	
	6612	sur immobilisations corporelles	
	662	Dotations aux corrections de valeur exceptionnelles sur éléments de l'actif circulant	
	6621	sur stocks	
x	6622	sur créances	
	66221	Dotations aux corrections de valeurs exceptionnelles sur créances	
	66222	Recettes exceptionnelles restant à recouvrer	
	66223	Subventions et allocation	
	66228	Autres dotations aux corrections de valeur exceptionnelles sur créances	
	663	Valeur comptable des immobilisations incorporelles et corporelles cédées	
x	6631	Immobilisations incorporelles	
	66312	Concessions, brevets, licences, marques ainsi que droits et valeurs similaires	
	66313	Fonds de commerce, acquis à titre onéreux	
x	6632	Immobilisations corporelles	
x	66321	Terrains et constructions	
	663211	Terrains	
	6632111	Terrains nus	
x	6632112	Terrains aménagés	
	66321121	Espaces verts	
	66321128	Autres terrains aménagés	
	6632113	Sous-sols et sursols	
	6632114	Terrains de gisement	
	6632115	Terrains bâtis	
	6632118	Autres terrains	
	663212	Agencements et aménagements de terrains	
x	663213	Constructions	
x	6632131	Constructions sur sol propre	
x	66321311	Constructions à usage propre	
	663213111	Bâtiments	
	663213112	Installations générales	
x	66321312	Constructions à usage de tiers	
	663213121	Bâtiments	
	663213122	Installations générales	
	66321313	Infrastructures publiques	
x	6632132	Constructions sur sol d'autrui	
x	66321321	Constructions à usage propre	
	663213211	Bâtiments	
	663213212	Installations générales	
x	66321322	Constructions à usage de tiers	
	663213221	Bâtiments	
	663213222	Installations générales	
	66321323	Infrastructures publiques	
x	66322	Installations techniques et machines	
x	663221	Installations techniques	
x	6632211	Installations à usage d'aides et de soins	
	66322111	Installations de recherche de personnes	
	66322112	Installations médico-thérapeutiques	
	66322113	Installations d'appels et de communication avec les malades	
	66322118	Autres installations à usage d'aides et de soins	
	6632212	Installations hôtelières et d'hébergement	
	6632213	Installations de voirie	
x	6632214	Installations de réseaux	
	66322141	Eau	
	66322142	Gaz	
	66322143	Electricité	
	66322144	Antenne collective	
	66322145	Chaleur	
	66322146	Télécommunication	
	66322148	Autres installations de réseaux	
x	6632215	Ouvrages / Installations connexes des réseaux	
	66322151	Eau potable	
	66322152	Eaux usées	
	66322153	Gaz	
	66322154	Electricité	
	66322155	Télécommunication	
	66322158	Autres ouvrages / Installations connexes des réseaux	
	6632218	Autres installations techniques	
x	663222	Machines	
	6632221	Matériel industriel et technique	
	6632222	Outillage industriel et technique	
	6632228	Autres machines	

x = code comptable dont
l'utilisation n'est pas autorisée

*	66323	<i>Autres installations, outillage, mobilier et matériel roulant</i>
	663231	<i>Equipement de transport et de manutention</i>
*	663232	<i>Véhicules de transport</i>
*	6632321	<i>Véhicules automoteurs</i>
	66323211	<i>Voitures</i>
	66323212	<i>Bus</i>
	66323213	<i>Camions</i>
	66323214	<i>Camionnettes et voitures utilitaires</i>
	66323218	<i>Autres véhicules automoteurs</i>
*	6632322	<i>Véhicules spéciaux</i>
	66323221	<i>Camions sapeurs-pompiers</i>
	66323222	<i>Ambulances</i>
	66323228	<i>Autres véhicules spéciaux</i>
	6632328	<i>Autres véhicules de transport</i>
	663233	<i>Outillage</i>
*	663234	<i>Mobilier</i>
	6632341	<i>Mobilier</i>
	6632342	<i>Œuvres d'art</i>
	6632348	<i>Autre mobilier</i>
	663235	<i>Matériel informatique (hardware)</i>
	663236	<i>Cheptel (et autres actifs cultivés)</i>
	663237	<i>Emballages récupérables</i>
	663238	<i>Autres installations</i>
*	66324	<i>Acomptes versés et immobilisations corporelles en cours</i>
*	663241	<i>Terrains et constructions</i>
	6632411	<i>Terrains</i>
	6632412	<i>Agencements et aménagements de terrains</i>
	6632413	<i>Constructions</i>
	663242	<i>Installations techniques et machines</i>
	663243	<i>Autres installations, outillage, mobilier et matériel roulant</i>
	664	<i>Valeur comptable des immobilisations financières cédées</i>
	6641	<i>Parts dans des entreprises liées (y compris les établissements publics, syndicats, ...)</i>
	6642	<i>Créances sur des entreprises liées</i>
	6643	<i>Parts dans des entreprises avec lesquelles la société (l'entité) a un lien de participation</i>
	6644	<i>Créances sur des entreprises avec lesquelles la société (l'entité) a un lien de participation</i>
	6645	<i>Titres ayant le caractère d'immobilisations</i>
	6646	<i>Prêts et créances immobilisées</i>
	6647	<i>Actions propres ou parts propres</i>
*	6648	<i>Apports</i>
*	66481	<i>Apports en capital, Fonds et Fonds associatifs souscrits (Montant total)</i>
	664811	<i>Apports en capital à la création / premier apport</i>
	664812	<i>Apports pour investissements à réaliser</i>
	664813	<i>Legs et donations avec contrepartie d'actifs immobilisés</i>
	664818	<i>Autres apports en capital, Fonds et Fonds associatifs</i>
	66482	<i>Apports en capital, Fonds et Fonds associatifs souscrits non appelés</i>
	66483	<i>Apports en capital, Fonds et Fonds associatifs souscrits appelés et non versés</i>
	665	<i>Valeur comptable des créances de l'actif circulant financier cédées</i>
	6651	<i>Sur des entreprises liées et sur des entreprises avec lesquelles la société (l'entité) a un lien de participation</i>
	6652	<i>Sur autres créances</i>
	668	<i>Autres charges exceptionnelles</i>
	6681	<i>Pénalités sur marchés et débits payés sur achats et ventes</i>
	6682	<i>Amendes et pénalités fiscales, sociales et pénales</i>
	6683	<i>Domages et intérêts</i>
	6684	<i>Malis provenant de clauses d'indexation</i>
	6688	<i>Autres charges exceptionnelles diverses</i>
*	669	<i>Dotations aux provisions exceptionnelles</i>
	6691	<i>Dotations aux provisions pour grosses réparations et remplacements d'investissements</i>
	6698	<i>Autres dotations aux provisions exceptionnelles</i>
67	Impôts sur le résultat	
	671	<i>Impôt sur le revenu des collectivités</i>
	6711	<i>Exercice courant</i>
	6712	<i>Exercices antérieurs</i>
	672	<i>Impôt commercial</i>
	6721	<i>Exercice courant</i>
	6722	<i>Exercices antérieurs</i>
	673	<i>Impôts étrangers sur le résultat</i>
	6731	<i>Retenues d'impôt à la source</i>
*	6732	<i>Impôts supportés par les établissements stables</i>
	67321	<i>Exercice courant</i>
	67322	<i>Exercices antérieurs</i>
	6733	<i>Impôts supportés par les entreprises non résidentes</i>
	6738	<i>Autres impôts étrangers</i>
	679	<i>Dotations aux provisions pour impôts sur le résultat</i>
	6791	<i>Dotations aux provisions pour impôts</i>
	6792	<i>Dotations aux provisions pour impôts différés</i>

* = code comptable dont l'utilisation n'est pas autorisée

68	Autres impôts ne figurant pas sous le poste ci-dessus
	681 Impôt sur la fortune <i>6811 Exercice courant</i> <i>6812 Exercices antérieurs</i>
	682 Taxe d'abonnement
	683 Impôts étrangers
	688 Autres impôts et taxes <i>6881 Remboursement de taxes, de redevances et d'autres recettes indûment touchées</i> <i>6882 Remboursement d'impôts indirects indûment touchés</i> <i>6883 Remboursement d'impôts directs indûment touchés</i> <i>6884 TVA payée à l'Administration de l'Enregistrement et des Domaines</i>
69	Comptes de régularisation
	691 Recettes ordinaires restant à recouvrer à la clôture de l'exercice
	692 Subventions et allocations ordinaires de l'Etat restant à recouvrer
	699 Bénéfice à reporter

✕ = code comptable dont
l'utilisation n'est pas autorisée

Classe 7- Compte de produits

N°	Libellés
70	Montant net du chiffre d'affaires
701	Ventes sur commandes en cours
7011	Produits
7012	Prestations de services
7013	Immeubles en construction
* 702	Ventes de produits finis
7021	Produits alimentaires et boissons
7022	Matières brutes non comestibles (hors carburant)
70221	Produits agricoles
70222	Produits forestiers (bois,....)
70228	Autres matières brutes non comestibles (hors carburant)
7023	Combustibles minéraux, lubrifiants et produits annexes
70231	Electricité
70232	Chaleur
70233	Eau
70238	Autres combustibles minéraux, lubrifiants et produits annexes
7024	Articles manufacturés
70241	Textile
70248	Autres articles manufacturés
7028	Autres produits finis
703	Ventes de produits intermédiaires
704	Ventes de produits résiduels
7041	Déchets
7042	Rebuts
* 7043	Matières de récupération
70431	Matériaux recyclables
70438	Autres matières de récupération
* 705	Ventes d'éléments destinés à la revente
7051	Ventes de marchandises
70511	Produits alimentaires et boissons destinés à la revente
70512	Matières brutes non comestibles (hors carburants) destinées à la revente
* 70513	Combustibles minéraux, lubrifiants et produits annexes destinés à la revente
705131	Electricité destinée à la revente
705132	Gaz destiné à la revente
705133	Chaleur destinée à la revente
705134	Eau destinée à la revente
705138	Autres énergies et fournitures consommables non stockables destinées à la revente
70514	Produits chimiques et produits connexes destinés à la revente
* 70515	Articles manufacturés destinés à la revente
705151	Vêtements et accessoires destinés à la revente
705152	Poubelles et sacs poubelles destinés à la revente
* 705153	Imprimés destinés à la revente
7051531	Cartes destinées à la revente
7051532	Livres, brochures et documentation destinés à la revente
7051533	Supports audiovisuels (disques, CD...) destinés à la revente
7051538	Autres imprimés destinés à la revente
705158	Autres articles manufacturés destinés à la revente
* 70516	Machines et matériel destinés à la revente
705161	Matériel technique et matériel informatique (Hardware et Software) destinés à la revente
705168	Autres machines et matériel destinés à la revente
70518	Autres marchandises destinées à la revente
7052	Ventes de terrains et d'immeubles existants (promotion immobilière)
7053	Ventes d'autres éléments destinés à la revente
* 706	Prestations de services
* 70601	Electricité, gaz et chaleur
706011	Abonnement à l'électricité
706012	Abonnement au gaz
706013	Abonnement à la chaleur
* 70602	Eau, ordures et canalisation
706021	Abonnement à l'eau - frais fixes
706022	Enlèvement, destruction et recyclage des ordures
706023	Canalisation, épuration des eaux usées
70603	Travaux de construction
70604	Services de transport
706041	Services de transport de personnes (Autobus et Tramways)
706042	Service de transport en ambulance
706048	Autres services de transport
70605	Services d'hébergement (volet hôtelier)
70606	Services de restauration (sans encadrement)
706061	Repas sur roues
706068	Autres services de restauration

* = code comptable dont l'utilisation n'est pas autorisée

	70607 Services de communication et de télévision
	706071 Téléphone
	706072 Télévision et antenne collective
	706073 Téléassistance / Téléalarme
	706074 Internet
	706075 Internet mobile
	706078 Autres services d'informations et de télévision
	70608 Services culturels
	706081 Musée
	706082 Théâtre
	706083 Cinéma
	706088 Autres services culturels
	70609 Activités de loisirs
	706091 Piscine
	706092 Patinoire
	706098 Autres activités de loisirs
	70610 Services de consultance
	706101 Consultance juridique
	706102 Consultance psychologique / pédagogique
	706103 Consultance managériale
	706108 Autres services de consultance
	70611 Services administratifs et de support
	706111 Tenue de la comptabilité
	706112 Gestion des salaires
	706113 Facturation
	706118 Autres services administratifs et de support
	70612 Services d'entretien, de réparation des infrastructures et des équipements
	70613 Services de nettoyage des infrastructures
	70614 Services d'impression et de copies
	706141 Reproduction de photographies
	706142 Photocopies
	706143 Impressions
	70615 Services régaliens
	706151 Sapeurs-pompiers
	706158 Autres services régaliens
x	70616 Services éducatifs
	706161 Enseignement fondamental
	7061611 Education précoce
	7061612 Education préscolaire
	7061613 Education primaire
	706162 Autres services d'enseignement
	706163 Aide aux devoirs à domicile
	706164 Formation - cours dispensés
	706165 Séminaires, conférences
	706168 Autres services éducatifs
	70617 Services d'encadrement
	706171 Accueil de jour
	706172 Accueil jour et nuit (internats, centres d'accueil)
	706173 Accueil de nuit
	706174 Colonies de vacances
	706178 Autres services d'encadrement
	70618 Services d'information, d'orientation et de soutien psycho-social
	706181 Services d'information et d'orientation
	706182 Services de consultation
	706183 Services de professions psycho-sociales
	706184 Services de soutien et de conseil
	706185 Accueil socio-pédagogique
	706186 Accueil gérontologique
	706188 Autres services d'information, d'orientation et de soutien psycho-social
	70619 Services de santé, d'aide et de soins
x	706191 Services médicaux
	7061911 Honoraires médicaux
	7061918 Autres services médicaux
x	706192 Services prestés par d'autres professions de santé
	7061921 Infirmiers
	7061922 Kinésithérapeutes
	7061928 Autres
x	706193 Services d'aide et de soins
x	7061931 Actes essentiels de la vie
	7061932 Tâches domestiques
	70619321 Service de proximité
	70619322 Prestations de blanchissage
	70619323 Forfait tâches domestiques (perçu de l'assurance dépendance)
	70619328 Autres tâches domestiques
	7061938 Autres services d'aide et de soins

x = code comptable dont
l'utilisation n'est pas autorisée

		706194	Services liés aux soins esthétiques
	70620		Services funéraires
	70698		Autres services
		706981	Services de marketing
		706982	Services d'architectes
		706983	Services de ventes
		706984	Services de stockage
		706985	Services d'ingénieurs
		706986	Services de recherche et développement
x	707		Impôts et taxes communales
x		7071	Impôt
		70711	Impôt foncier
		70712	Impôt commercial
		70713	Taxe sur les résidences secondaires
		70714	Taxe sur les chiens
x		7072	Taxes
		70721	Taxes liées à l'utilisation des services publics et du domaine
		707211	Affichages publics
		707212	Droits de place
		707213	Dispersion des cendres et aménagements de monuments funéraires
		707218	Autres taxes liées à l'utilisation des services publics et du domaine
		70722	Taxes liées à l'urbanisation
		707221	Vignettes de stationnement résidentiel
		707222	Modifications de plans liés à la construction dans un lotissement
		707223	Taxes compensatoires liées aux garages et emplacements
		707224	Mutations immobilières
		707225	Autorisations de bâtir
		707226	Antennes paraboliques
		707228	Autres taxes liées à l'urbanisation
		70723	Taxes liées à l'environnement
		707231	Dépotoirs à usage privé
		707232	Déchets inertes
		707233	Taxes écologiques
		707238	Autres taxes liées à l'environnement
		70724	Taxes liées à la production énergétique et industrielle
		707241	Surtaxes de consommation excessive
		707242	Utilisation de sources privées
		707243	Assainissement
		707248	Autres taxes liées à la production énergétique et industrielle
		70725	Taxes de chancellerie
x		707251	Actes d'état civil
		7072511	Cartes d'identité
		7072512	Cartes de séjour ou de résident d'étranger
		7072513	Célébrations de mariage / déclarations de partenariat
		7072514	Livrets de famille
		7072515	Transcriptions d'emplacements de cimetière
		7072518	Autres actes d'état civil
x		707252	Avertissements
		7072521	Lettres de rappel
		7072522	Frais de carte d'impôt liés à un recensement hors délai
		7072528	Autres avertissements
x		707253	Autorisations
x		7072531	Nuits blanches
		70725311	Nuits blanches alcoolisées
		70725312	Nuits blanches alcoolisées jusqu'à 6 heures
		70725313	Nuits blanches non alcoolisées
		7072532	Débts de boissons
		7072533	Autorisations de cabaretage
		7072534	Loteries et tombolas
		7072536	Commodo et incommodo
		7072538	Autres autorisations
		707254	Travaux administratifs
		707255	Traitement de dossiers
		707258	Autres taxes de chancellerie
		70726	Taxes spécifiques liées aux activités de services
		707261	Séjours (nuitées, hébergement)
		707268	Autres taxes spécifiques liées aux activités de services
		70728	Autres taxes

x = code comptable dont l'utilisation n'est pas autorisée

x	708	Autres éléments du chiffre d'affaires	
	7081	Commissions et courtages	
x	7082	Loyers et charges locatives	
x	70821	Loyer immobilier et charges	
	708211	Loyers et charges de terrains	
		70821101	Fermage - Pâturage
		70821102	Camping (en cas de sous-traitance de la gérance)
		70821103	Emplacements camping
		70821198	Autre location de terrains
	708212	Loyers et charges de bâtiments	
		70821201	Bâtiment communal
		70821202	Entrepôt public
		70821203	Centre médical
		70821204	Logements sociaux / personnes âgées
		70821205	Chambre en maison de retraite
		70821206	Hivernage bateaux
		70821298	Autre location de bâtiments
	708213	Loyers et charges de salles	
		70821301	Centre culturel
		70821302	Hall des sports
		70821303	Salle des fêtes
		70821304	Salle de réunion
		70821305	Salle de musique
		70821306	Stade
		70821307	Cuisine et autre équipement
		70821308	Exposition
		70821309	Hutte de chasse
		70821398	Autre location de salles
	708214	Loyers et charges d'emplacements de stationnement	
		70821401	Parking payant
		70821402	Taxe de stationnement spéciale
		70821403	Parcomètre
		70821404	Parking couvert
		70821405	Port de plaisance (amerrissage)
		70821406	Garage
		70821498	Autre location d'emplacements de stationnement
	708215	Loyers et charges d'infrastructures	
x		7082151	Utilisation du réseau
		70821511	Electricité
		70821512	Gaz
		7082158	Autres locations d'infrastructures
	708216	Location en relation avec les services funéraires	
		70821601	Morgue, obitoire et chambre froide
		70821698	Autre location en relation avec les services funéraires
	70822	Loyer mobilier	
x		708221	Location de matériels
		70822101	Matériel forestier et agricole
		70822102	Matériel d'entretien des espaces verts
		70822103	Matériel d'entretien de la voirie et des réseaux
		70822104	Matériel de services hôteliers
		70822105	Matériel touristique
		70822106	Matériel sportif
		70822107	Matériel d'hygiène et de santé
		70822198	Autre location de matériels
		708222	Location d'instruments
		708223	Location de livres
		708228	Autre loyer mobilier
	7083	Ventes d'emballages	
	7084	Cotisations, dons et collectes	
		70842	Dons
x		70844	Legs
		708441	Legs sans droit de reprise
		708442	Legs avec droit de reprise
	7088	Autres éléments divers du chiffre d'affaires	
		708801	Produits et services dans l'intérêt des tiers
		708802	Mise à disposition de personnel facturée
		708803	Produits des services exploités dans l'intérêt du personnel
		708804	Produits et services refacturés aux membres du groupement (refacturation globale)
		708898	Autres prestations et autres services
	709	Rabais, remises et ristournes accordés par l'entité	
		7091	Sur ventes sur commandes en cours
		7092	Sur ventes de produits finis
		7093	Sur ventes de produits intermédiaires
		7094	Sur ventes de produits résiduels
		7095	Sur ventes d'éléments destinés à la revente
		7096	Sur prestations de services
		7098	Sur autres éléments du chiffre d'affaires

x = code comptable dont
l'utilisation n'est pas autorisée

71	Variation des stocks de produits finis, d'en cours de fabrication et des commandes en cours
	711 Variation des stocks de produits en cours de fabrication et de commandes en cours 7111 <i>Variation des stocks de produits en cours</i> 7112 <i>Variation des stocks de commandes en cours - produits</i> 7113 <i>Variation des stocks de commandes en cours - prestations de services</i> 7114 <i>Variation des stocks d'immeubles en construction</i>
	712 Variation des stocks de produits finis et marchandises <i>x</i> 7121 <i>Variation des stocks de produits finis</i> 71211 <i>Produits alimentaires et boissons</i> <i>x</i> 71212 <i>Matières brutes non comestibles (hors carburant)</i> 712121 <i>Produits agricoles</i> 712122 <i>Produits forestiers (bois,....)</i> 712128 <i>Autres matières brutes non comestibles (hors carburant)</i> <i>x</i> 71214 <i>Articles manufacturés</i> 712141 <i>Textile</i> 712148 <i>Autres articles manufacturés</i> 71218 <i>Autres produits finis</i> 7122 <i>Variation des stocks de produits intermédiaires</i> <i>x</i> 7123 <i>Variation des stocks de produits résiduels</i> 71231 <i>Déchets</i> 71232 <i>Rebuts</i> <i>x</i> 71233 <i>Matières de récupération</i> 712331 <i>Matériaux recyclables</i> 712338 <i>Autres matières de récupération</i> 7126 <i>Variation des stocks de marchandises</i> 7127 <i>Variation des stocks de marchandises en voie d'acheminement, mises en dépôt ou données en consignation</i>
72	Production immobilisée
	721 Immobilisations incorporelles <i>x</i> 7211 <i>Frais de recherche et développement</i> 7212 <i>Concessions, brevets, licences, marques, droits et valeurs similaires</i> 72121 <i>Concessions</i> 72122 <i>Brevets</i> 72123 <i>Licences informatiques</i> 72124 <i>Marques et franchises</i> <i>x</i> 72125 <i>Droits et valeurs similaires</i> 721251 <i>Droits d'auteur et de reproduction</i> 721258 <i>Autres droits et valeurs similaires</i>
	722 Immobilisations corporelles 7221 <i>Terrains et constructions</i> 7222 <i>Installations techniques et machines</i> 7223 <i>Autres installations, outillage, mobilier et matériel roulant</i>
73	Reprises de corrections de valeur des éléments d'actif non financiers
	732 Reprises de corrections de valeur sur immobilisations incorporelles <i>x</i> 7321 <i>Frais de recherche et développement</i> <i>x</i> 73211 <i>Etudes</i> 732111 <i>Etudes d'infrastructure et d'aménagement</i> 732112 <i>Etudes environnementales (écologie, réhabilitation de sites pollués,...)</i> 732113 <i>Etudes de marketing et de besoins</i> 732118 <i>Autres études</i> 73218 <i>Autres frais de recherche et de développement</i> 7322 <i>Concessions, brevets, licences, marques ainsi que droits et valeurs similaires</i> 7323 <i>Fonds de commerce, acquis à titre onéreux</i> 7324 <i>Acomptes versés et immobilisations incorporelles en cours</i>
	733 Reprises de corrections de valeur sur immobilisations corporelles <i>x</i> 7331 <i>Terrains et constructions</i> 73311 <i>Terrains</i> <i>x</i> 73312 <i>Agencements et aménagements de terrains</i> 733121 <i>Agencements et aménagements de terrains nus</i> <i>x</i> 733122 <i>Agencements et aménagements de terrains aménagés</i> 7331221 <i>Agencements et aménagements d'espaces verts</i> 7331228 <i>Agencements et aménagements d'autres terrains aménagés</i> 733123 <i>Agencements et aménagements de sous-sols et sursols</i> 733124 <i>Agencements et aménagements de terrains de gisement</i> 733125 <i>Agencements et aménagements de terrains bâtis</i> 733128 <i>Agencements et aménagements d'autres terrains</i> <i>x</i> 73313 <i>Constructions (sur sol propre)</i> <i>x</i> 733131 <i>Constructions à usage propre</i> 7331311 <i>Bâtiments</i> 7331312 <i>Installations générales</i> <i>x</i> 733132 <i>Constructions à usage de tiers</i> 7331321 <i>Bâtiments</i> 7331322 <i>Installations générales</i>

x = code comptable dont l'utilisation n'est pas autorisée

x		733133	Infrastructures publiques
		73313301	Réseaux de voirie
		73313302	Barrages et voies d'eau
		73313303	Ponts
		73313304	Tunnels
		73313305	Parking
		73313306	Arrêts autobus
		73313307	Gares
		73313308	Ports
		73313398	Autres infrastructures publiques
x	73314		Constructions sur sol d'autrui
x		733141	Constructions à usage propre
		7331411	Bâtiments
		7331412	Installations générales
x		733142	Constructions à usage de tiers
		7331421	Bâtiments
		7331422	Installations générales
x		733143	Infrastructures publiques
		73314301	Réseaux de voirie
		73314302	Barrages et voies d'eau
		73314303	Ponts
		73314304	Tunnels
		73314305	Parking
		73314306	Arrêts autobus
		73314307	Gares
		73314308	Ports
		73314398	Autres infrastructures publiques
x	7332		Installations techniques et machines
x		73321	Installations techniques
x		733211	Installations à usage d'aides et de soins
		7332111	Installations de recherche personne
		7332112	Installations médico-thérapeutiques
		7332113	Installations d'appels et de communication avec les malades
		7332118	Autres installations à usage d'aides et de soins
		733212	Installations hôtelières et d'hébergement
		733213	Installations de voirie
x		733214	Installations de réseaux
		7332141	Eau
		7332142	Gaz
		7332143	Electricité
		7332144	Antenne collective
		7332145	Chaleur
		7332146	Télécommunication
		7332148	Autres installations de réseaux
x		733215	Ouvrages / Installations connexes des réseaux
		7332151	Eau potable
		7332152	Eaux usées
		7332153	Gaz
		7332154	Electricité
		7332155	Télécommunication
		7332158	Autres ouvrages / Installations connexes des réseaux
		733218	Autres installations techniques
x	73322		Machines
		733221	Matériel industriel et technique
		733222	Outils industriels et techniques
		733228	Autres machines
x	7333		Autres installations, outillage, mobilier et matériel roulant
x		73331	Équipement de transport et de maintenance
x		73332	Véhicules de transport
x		733321	Véhicules automoteurs
		7333211	Voitures
		7333212	Bus
		7333213	Camions
		7333214	Camionnettes et voitures utilitaires
		7333218	Autres véhicules automoteurs
x		733322	Véhicules spéciaux
		7333221	Camions sapeurs-pompiers
		7333222	Ambulances
		7333228	Autres véhicules spéciaux
		733328	Autres véhicules de transport
	73333		Outillage
x	73334		Mobilier
		733341	Mobilier
		733342	Œuvres d'art
		733348	Autre mobilier

x = code comptable dont l'utilisation n'est pas autorisée

		73335	Matériel informatique (hardware)
		73336	Cheptel (et autres actifs cultivés)
		73337	Emballages récupérables
		73338	Autres installations
		7334	Acomptes versés et immobilisations corporelles en cours
	734		Reprises de corrections de valeur sur stocks
		7341	Matières premières et consommables
		7342	Produits en cours de fabrication et commandes en cours
		7343	Produits finis et marchandises
		7344	Terrains et immeubles destinés à la revente
		7345	Acomptes versés
	735		Reprises de corrections de valeur sur créances de l'actif circulant
	x	7351	Créances résultant de ventes et prestations de services
		73511	Reprises de corrections de valeur sur créances commerciales
		73512	Recettes restant à recouvrer des exercices antérieurs
		73513	Subventions et allocations restant à recouvrer des exercices antérieurs
		73518	Autres reprises de corrections de valeur sur créances résultant de ventes et prestations de services
		7352	Créances sur des entreprises liées et des entreprises avec lesquelles l'entité a un lien de participation
		7353	Autres créances
74			Autres produits d'exploitation
	741		Redevances pour concessions, brevets, licences, marques, droits et valeurs similaires
	x	7411	Concessions
		74111	Parkings
		74112	Exploitation des carrières
		74113	Cimetières
		74114	Emplacements taxis
		74118	Autres concessions
		7412	Brevets
		7413	Licences informatiques
		7414	Marques et franchises
	x	7415	Droits et valeurs similaires
		74151	Droits d'auteur et de reproduction
		74158	Autres droits et valeurs similaires
	742		Revenus des immeubles non affectés aux activités professionnelles
	743		Jetons de présence, tantièmes et rémunérations assimilées
	x	744	Subventions d'exploitation et transferts courants des Administrations publiques
	x	7441	Subventions sur produits (et services et recettes non affectés)
	x	74411	Subventions en relation avec le transport de personnes (hors recettes RGTR)
		744111	Subventions en relation avec la gratuité du transport des élèves (préscolaire, primaire, secondaire, EDIFF)
		744118	Autres subventions en relation avec le transport de personnes (hors recettes RGTR)
		74412	Subventions en relation avec les services publics d'autobus et quasi-gratuité du transport des jeunes (RGTR)
		74418	Autres subventions sur produits (et services et recettes non affectés)
		7442	Bonifications d'intérêts
		7443	Montants compensatoires
		7444	Subventions destinées à promouvoir l'emploi
		74441	Primes d'apprentissage reçues
		74442	Autres subventions destinées à promouvoir l'emploi
	x	7445	Dotations non affectées
		74451	Fonds Communal de Dotation Financière
		74452	Subventions à la Ville de Luxembourg en tant que capitale du pays et siège de l'Union Européenn
		74453	Subventions d'équilibre et de compensation
		74454	Dotations aux communes dans le produit des avertissements taxés
		74455	Dotations aux gains réalisés à la Loterie Nationale
		74458	Autres dotations non affectées
	x	7446	Participations aux frais d'exploitation et au déficit
	x	74461	Participations aux frais d'exploitation
		744611	Participations aux frais d'exploitation à caractère général
		744612	Participations aux frais d'exploitation à caractère spécifique
		74462	Participations au déficit
	x	7447	Subventions d'exploitation
		74471	Subventions d'exploitation
		74472	Subventions sur projets d'action expérimentale
		74478	Autres subventions d'exploitation
		7448	Autres subventions d'exploitation
	745		Ristournes perçues des coopératives (provenant des excédents)
	746		Indemnités d'assurance touchées

x = code comptable dont l'utilisation n'est pas autorisée

x	747	Reprises de plus-values immunisées et de subventions d'investissement en capital	
	7471	Plus-values immunisées non réinvesties	
	7472	Plus-values immunisées réinvesties	
x	7473	Subventions d'investissement en capital	
x	74731	Quote-part des subventions d'investissement virée au résultat de l'exercice	
	747311	Terrains et constructions	
x		7473111 Terrains	
		74731114 Terrains de gisement	
		74731118 Autres terrains	
x		7473112 Agencements et aménagements de terrains	
		74731121 Agencements et aménagements de terrains nus	
x		74731122 Agencements et aménagements de terrains aménagés	
		747311221 Agencements et aménagements d'espaces verts	
		747311228 Agencements et aménagements d'autres terrains :	
		74731123 Agencements et aménagements de sous-sols et sursols	
		74731124 Agencements et aménagements de terrains de gisement	
		74731125 Agencements et aménagements de terrains bâtis	
		74731128 Agencements et aménagements d'autres terrains	
x		7473113 Constructions	
x		74731131 Constructions sur sol propre	
		747311311 Constructions à usage propre	
		747311312 Constructions à usage de tiers	
		747311313 Infrastructures publiques	
x		74731132 Constructions sur sol d'autrui	
		747311321 Constructions à usage propre	
		747311322 Constructions à usage de tiers	
		747311323 Infrastructures publiques	
	747312	Installations techniques et machines	
x		7473121 Installations techniques	
		74731211 Installations à usage d'aides et de soins	
		74731212 Installations hôtelières et d'hébergements	
		74731213 Installations de voirie	
		74731214 Installations de réseaux	
		74731215 Ouvrages / Installations connexes des réseaux	
		74731218 Autres installations techniques	
x		7473122 Machines	
		74731221 Matériel industriel et technique	
		74731222 Outillage industriel et technique	
		74731228 Autres machines	
	747313	Autres installations, outillage, mobilier et matériel roulant	
	7473131	Équipement de transport et de manutention	
x		7473132 Véhicules de transport	
x		74731321 Véhicules automoteurs	
		747313211 Voitures	
		747313212 Bus	
		747313213 Camions	
		747313214 Camionnettes et voitures utilitaires	
		747313218 Autres véhicules automoteurs	
x		74731322 Véhicules spéciaux	
		747313221 Camions sapeurs-pompiers	
		747313222 Ambulances	
		747313228 Autres véhicules spéciaux	
		74731328 Autres véhicules de transport	
	7473133	Outillage	
x		7473134 Mobilier	
		74731341 Mobilier	
		74731342 Œuvres d'art	
		74731348 Autre mobilier	
	7473135	Matériel informatique (hardware)	
	7473136	Cheptel (et autres actifs cultivés)	
	7473137	Emballages récupérables	
	7473138	Autres installations	
	747318	Autres subventions d'investissement en capital (et autres participations aux frais)	
	7473181	Subventions d'investissements sur immobilisations incorporelles	
	7473188	Autres subventions d'investissement en capital	

x = code comptable dont
l'utilisation n'est pas autorisée

x	748	Autres produits d'exploitation divers
x	7481	Sponsoring et espaces publicitaires
		74811 Sponsoring
		74812 Espaces publicitaires
x	7482	Restitutions de fonds
		74821 Restitution Fonds Communal de Péréquation Conjoncturale
		74828 Autres restitutions de fonds
x	7483	Remboursements
		74831 Remboursement par le Fonds pour Dépenses Communales
		748311 Congé politique
		748312 Congé syndical
		748313 Elections et référendum
		748318 Divers
		74832 Remboursements différence sur salaires
		74833 Remboursements formations
		74834 Remboursements différence sécurité sociale
		74835 Remboursements des dégâts causés par les tiers
		74838 Autres remboursements
x	74839	Remboursements de charges d'exploitation
		748391 TVA remboursée par l'Administration de l'Enregistrement et des Domaines
		748392 Remboursements Mutualité et Caisse de Sécurité Sociale
		748393 Remboursements pour congé sportif, culturel, éducatif et mandats sociaux
		748394 Remboursements trimestre de faveur
	7484	Reprises sur fonds dédiés - Reprises des ressources non utilisées sur des exercices antérieurs
		74841 Reprises des ressources non utilisées sur des subventions
		74842 Reprises des ressources non utilisées sur des dons
		74843 Reprises des ressources non utilisées sur des legs
		74844 Reprises sur fonds de réserve pour le logement
		74848 Reprises sur autres fonds dédiés
	7488	Autres produits d'exploitation divers
749		Reprises sur provisions d'exploitation
		7491 Reprises sur provisions pour litiges
		7492 Reprises sur provisions pour heures à récupérer
		7493 Reprises sur provisions pour congés non pris
		7494 Reprises sur provisions pour amendes et pénalités
		7495 Reprise sur provisions réglementées, issues de conventions
		7498 Reprises sur autres provisions d'exploitation

75

Produits financiers

	751	Reprises sur corrections de valeur et ajustements pour juste valeur sur immobilisations financières
x	7511	Reprises sur corrections de valeur sur immobilisations financières
		75111 Parts dans des entreprises liées
		75112 Créances sur des entreprises liées
		75113 Parts dans des entreprises avec lesquelles la société (l'entité) a un lien de participation
		75114 Créances sur des entreprises avec lesquelles la société (l'entité) a un lien de participation
		75115 Titres ayant le caractère d'immobilisations
		75116 Prêts et créances immobilisées
		75117 Actions propres ou parts propres
	7512	Ajustements pour juste valeur sur immobilisations financières
	752	Revenus des immobilisations financières
		7521 Parts dans des entreprises liées
		7522 Créances sur des entreprises liées
		7523 Parts dans des entreprises avec lesquelles la société (l'entité) a un lien de participation
		7524 Créances sur des entreprises avec lesquelles la société (l'entité) a un lien de participation
x	7525	Titres ayant le caractère d'immobilisations
		75251 Actions
		75258 Autres titres ayant le caractère d'immobilisations
	7526	Prêts et créances immobilisés
	7527	Actions propres ou parts propres
	753	Reprises sur corrections de valeur et ajustements pour juste valeur sur éléments financiers de l'actif circulant
	7531	Reprises sur corrections de valeur sur créances sur des entreprises liées et des entreprises avec lesquelles l'entité a un lien de participation
	7532	Reprises sur corrections de valeur sur autres créances
x	7533	Reprises sur corrections de valeur sur valeurs mobilières
		75331 Parts dans les entreprises liées
		75332 Parts dans des entreprises avec lesquelles la société (l'entité) a un lien de participation
		75333 Actions propres ou parts propres
		75338 Autres valeurs mobilières
	7534	Ajustements pour juste valeur sur éléments financiers de l'actif circulant

x = code comptable dont l'utilisation n'est pas autorisée

754	Plus-value de cession et autres produits de valeurs mobilières
x	7541 Plus-value de cession de valeurs mobilières
	75411 Parts dans les entreprises liées
	75412 Parts dans des entreprises avec lesquelles la société (l'entité) a un lien de participation
	75413 Actions propres ou parts propres
	75418 Autres valeurs mobilières
x	7548 Autres produits de valeurs mobilières
	75481 Parts dans les entreprises liées
	75482 Parts dans des entreprises avec lesquelles la société (l'entité) a un lien de participation
	75483 Actions propres ou parts propres
	75488 Autres valeurs mobilières
x	755 Autres intérêts et escomptes
x	7552 Intérêts bancaires et assimilés
	75521 Intérêts sur comptes courants
	75522 Intérêts sur comptes à terme
	75523 Intérêts sur leasings financiers
	7553 Intérêts sur créances commerciales
	7554 Intérêts sur des entreprises liées et sur des entreprises avec lesquelles l'entité a un lien de participation
	7555 Escomptes d'effets de commerce
	7556 Escomptes obtenus
	7558 Intérêts sur autres créances
	756 Gains de change
	757 Quote-part de bénéfice dans les entreprises collectives (autres que les sociétés de capitaux)
	758 Autres produits financiers
x	759 Reprises sur provisions financières
	7591 Reprises sur provisions pour remboursement futur des emprunts obligataires - part du capital
	7598 Reprises sur autres provisions financières

76

Produits exceptionnels

761	Reprises sur corrections de valeur exceptionnelles sur immobilisations incorporelles et corporelles
	7611 Immobilisations incorporelles
	7612 Immobilisations corporelles
762	Reprises sur corrections de valeur exceptionnelles sur éléments de l'actif circulant
	7621 Sur stocks
x	7622 Sur créances de l'actif circulant
	76221 Reprises sur corrections de valeur exceptionnelles sur créances
	76222 Recettes exceptionnelles restant à recouvrer
	76223 Subventions et allocations exceptionnelles restant à recouvrer
	76228 Autres reprises sur corrections de valeur exceptionnelles sur créances de l'actif circulant
763	Produits de cession d'immobilisations incorporelles et corporelles
x	7631 Immobilisations incorporelles
	76312 Concessions, brevets, licences, marques ainsi que droits et valeurs similaires
	76313 Fonds de commerce, acquis à titre onéreux
x	7632 Immobilisations corporelles
x	76321 Terrains et constructions
	763211 Terrains
	7632111 Terrains nus
x	7632112 Terrains aménagés
	76321121 Espaces verts
	76321128 Autres terrains aménagés
	7632113 Sous-sols et sursols
	7632114 Terrains de gisement
	7632115 Terrains bâtis
	7632118 Autres terrains
	763212 Agencements et aménagements de terrains
x	763213 Constructions
x	7632131 Constructions sur sol propre
	76321311 Constructions à usage propre
	763213111 Bâtiments
	763213112 Installations générales
x	76321312 Constructions à usage de tiers
	763213121 Bâtiments
	763213122 Installations générales
	76321313 Infrastructures publiques
x	7632132 Constructions sur sol d'autrui
x	76321321 Constructions à usage propre
	763213211 Bâtiments
	763213212 Installations générales
x	76321322 Constructions à usage de tiers
	763213221 Bâtiments
	763213222 Installations générales
	76321323 Infrastructures publiques

x = code comptable dont l'utilisation n'est pas autorisée

x	76322	Installations techniques et machines	
x	763221	Installations techniques	
x	7632211	Installations à usage d'aides et de soins	
	76322111	Installations de recherche de personnes	
	76322112	Installations médico-thérapeutiques	
	76322113	Installations d'appels et de communication avec les malades	
	76322118	Autres installations à usage d'aides et de soins	
	7632212	Installations hôtelières et d'hébergement	
	7632213	Installations de voirie	
x	7632214	Installations de réseaux	
	76322141	Eau	
	76322142	Gaz	
	76322143	Electricité	
	76322144	Antenne collective	
	76322145	Chaleur	
	76322146	Télécommunication	
	76322148	Autres installations de réseaux	
x	7632215	Ouvrages / Installations connexes des réseaux	
	76322151	Eau potable	
	76322152	Eaux usées	
	76322153	Gaz	
	76322154	Electricité	
	76322155	Télécommunication	
	76322158	Autres ouvrages / Installations connexes des réseaux	
	7632218	Autres installations techniques	
x	763222	Machines	
	7632221	Matériel industriel et technique	
	7632222	Outillage industriel et technique	
	7632228	Autres machines	
x	76323	Autres installations, outillage, mobilier et matériel roulant	
	763231	Equipement de transport et de manutention	
x	763232	Véhicules de transport	
x	7632321	Véhicules automoteurs	
	76323211	Voitures	
	76323212	Bus	
	76323213	Camions	
	76323214	Camionnettes et véhicules utilitaires	
	76323218	Autres véhicules automoteurs	
x	7632322	Véhicules spéciaux	
	76323221	Camions sapeurs-pompiers	
	76323222	Ambulances	
	76323228	Autres véhicules spéciaux	
	7632328	Autres véhicules de transport	
	763233	Outillage	
x	763234	Mobilier	
	7632341	Mobilier	
	7632342	Œuvres d'art	
	7632348	Autre mobilier	
	763235	Matériel informatique (hardware)	
	763236	Cheptel (et autres actifs cultivés)	
	763237	Emballages récupérables	
	763238	Autres installations	
x	76324	Acomptes versés et immobilisations corporelles en cours	
x	763241	Terrains et constructions	
	7632411	Terrains	
	7632412	Agencements et aménagements de terrains	
	7632413	Constructions	
	763242	Installations techniques et machines	
	763248	Autres installations, outillage, mobilier et matériel roulant	
	764	Produits de cession d'immobilisations financières	
	7641	Parts dans des entreprises liées (y compris établissements publics, syndicats, ...)	
	7642	Créances sur entreprises liées	
	7643	Parts dans les entreprises avec lesquelles la société (l'entité) a un lien de participation	
	7644	Créances sur des entreprises avec lesquelles la société (l'entité) a un lien de participation	
	7645	Titres ayant le caractère d'immobilisations	
	7646	Prêts et créances immobilisés	
	7647	Actions propres ou parts propres	
x	7648	Apports	
x	76481	Apports en capital, Fonds et Fonds associatifs souscrits (Montant total)	
	764811	Apports en capital à la création / premier apport	
	764812	Apports pour investissements à réaliser	
	764813	Legs et donations avec contrepartie d'actifs immobilisés	
	764818	Autres apports en capital, Fonds et Fonds associatifs	
	76482	Apports en capital, Fonds et Fonds associatifs souscrits non appelés	
	76483	Apports en capital, Fonds et Fonds associatifs souscrits appelés et non versés	

x = code comptable dont l'utilisation n'est pas autorisée

	765 Produits de cession sur créances de l'actif circulant financier
	7651 Créances sur des entreprises liées et sur des entreprises avec lesquelles la société (l'entité) a un lien de participatio
	7652 Autres créances
	768 Autres produits exceptionnels
x	7681 Pénalités sur marchés et débits perçus sur achats et sur ventes
	7682 Libéralités reçues
	76821 Sommes non retirées des rôles des syndicats de chasse
	76828 Autres libéralités reçues
	7683 Rentrées sur créances amorties
	7684 Subventions exceptionnelles
	7685 Bonis provenant de clauses d'indexation
	7686 Bonis provenant du rachat par l'entité d'actions et d'obligations émises par elle-même
x	7688 Autres produits exceptionnels divers
	76881 Indemnités d'assurances liées à des immobilisations
	76888 Autres produits exceptionnels divers
x	769 Reprises sur provisions exceptionnelles
	7691 Reprises sur provisions pour grosses réparations et remplacements d'investissements
	7698 Reprises sur autres provisions exceptionnelles
77	Régularisations d'impôts sur le résultat
	771 Régularisations d'impôt sur le revenu des collectivités
	772 Régularisations d'impôt commercial
	773 Régularisations d'impôts étrangers sur le résultat
	779 Reprises sur provisions pour impôts sur le résultat
	7791 Reprises sur provisions pour impôts
	7792 Reprises sur provisions pour impôts différés
78	Régularisations d'autres impôts ne figurant pas sous le poste ci-dessus
	781 Régularisations d'impôt sur la fortune
	782 Régularisations de taxes d'abonnement
	783 Régularisations d'impôts étrangers
	788 Régularisations d'autres impôts et taxes
	789 Reprises sur provisions pour autres impôts
79	Régularisations
	791 Recettes ordinaires restant à recouvrer des exercices antérieurs
	792 Subventions et allocations ordinaires restant à recouvrer des exercices antérieurs
	799 Perte à reporter

x = code comptable dont
l'utilisation n'est pas autorisée

Classe 8- Opérations sur réserves

N°	Libellés
80	Dotations aux réserves
	<ul style="list-style-type: none"> ✘ 801 Dotations aux fonds de réserves <ul style="list-style-type: none"> 8011 Fonds de Réserve Budgétaire 8012 Fonds Communal de Péréquation Conjoncturale 8018 Autres dotations aux réserves
81	Reprises sur réserves
	<ul style="list-style-type: none"> ✘ 811 Reprises sur fonds de réserves <ul style="list-style-type: none"> 8111 Fonds de Réserve Budgétaire 8112 Fonds Communal de Péréquation Conjoncturale 8118 Autres fonds de réserve

Pour des raisons pratiques deux niveaux de codes comptables ont été introduits :

- **niveau budget/compte (marqué en « bleu gras » dans la liste des codes comptables)**
- *niveau ventilation statistique (marqué en « noir italique » dans la liste des codes comptables)*

✘ = code comptable dont
l'utilisation n'est pas autorisée

Codes Sectoriels

Niveau budget/compte

Code sectoriel	Libellé du secteur
A	Institutions de sécurité sociale
B	Institutions européennes
C	Communes
E	Etablissements publics placés sous la surveillance des communes
F	Organismes publics transfrontaliers
G	Administration Centrale (Etat)
I	Institutions internationales
O	Offices sociaux
P	Secteur privé
S	Syndicats de communes
X	Facturation interne
Z	Code néant

Liste des catégories de codes comptables pour lesquels le rattachement du code sectoriel au niveau du budget/compte est obligatoire :

161xxx	Subventions d'investissement en capital – Terrains et constructions
162xxx	Subventions d'investissement en capital – Installations techniques et machines
163xxx	Subventions d'investissement en capital - Autres installations, outillage, mobilier et matériel roulant
168xxx	Subventions d'investissement en capital - Autres subventions d'investissement en capital
238xxx	Immobilisations financières - Apports en capital, Fonds et Fonds associatifs
272xxx	Cession immobilisations financières - Apports
648xxx	Autres charges d'exploitation diverses
744xxx	Subventions d'exploitation et transferts courants des Administrations publiques

Codes Sectoriels

Niveau ventilation statistique

Code sectoriel	Libellé du secteur	Code identifiant nécessaire pour la ventilation statistique
A	Institutions de sécurité sociale	
B	Institutions européennes	
C	Communes	x
E	Etablissements publics placés sous la surveillance des communes	x
F	Organismes publics transfrontaliers	x
G	Administration Centrale (Etat)	
I	Institutions internationales	
O	Offices sociaux	x
P	Secteur privé	
S	Syndicats de communes	x
X	Facturation interne	
Z	Code néant	

Codes identifiants des Communes			
Code sectoriel	Code numérique	Communes	
C	001	BASCHARAGE	x
C	002	BASTENDORF	x
C	003	BEAUFORT	
C	004	BECH	
C	005	BECKERICH	
C	006	BERDORF	
C	007	COLMAR-BERG	
C	008	BERTRANGE	
C	009	PREIZERDAUL	
C	010	BETTEMBOURG	
C	011	BETTENDORF	
C	012	BETZDORF	
C	013	BISSEN	
C	014	BIWER	
C	015	BOEVANGE/ATTERT	
C	016	BOULAIDE	
C	017	BOURSCHEID	
C	018	BOUS	
C	019	BURMERANGE	x
C	020	CLEMENCY	x
C	021	CLERVAUX (A)	x
C	022	CONSDORF	
C	023	CONSTHUM	x
C	024	CONTERN	
C	025	DALHEIM	
C	026	DIEKIRCH	
C	027	DIFFERDANGE	
C	028	DIPPACH	
C	029	DUDELANGE	
C	030	ECHTERNACH	
C	031	ELL	
C	032	ERMSDORF	x
C	033	ERPELDANGE	
C	034	ESCH/ALZETTE	
C	035	ESCH/SURE (A)	x
C	036	ESCHWEILER	
C	037	ETTELBRUCK	
C	038	FEULEN	

C	039	FISCHBACH	
C	040	FLAXWEILER	
C	041	FOUHREN	x
C	042	FRISANGE	
C	043	GARNICH	
C	044	GOESDORF	
C	045	GREVENMACHER	
C	046	GROSBOUS	
C	047	HEFFINGEN	
C	048	HEIDERSCHIED	x
C	049	HEINERSCHIED	x
C	050	HESPERANGE	
C	051	HOBSCHEID	
C	052	HOSCHIED	x
C	053	HOSINGEN	x
C	054	JUNGLINSTER	
C	055	KAUTENBACH	x
C	056	KAYL	
C	057	KEHLEN	
C	058	KOERICH	
C	059	KOPSTAL	
C	060	LAC DE LA HAUTE SURE	
C	061	LAROCLETTE	
C	062	LENNINGEN	
C	063	LEUDELANGE	
C	064	LINTGEN	
C	065	LORENTZWEILER	
C	066	LUXEMBOURG	
C	067	MAMER	
C	068	MANTERNACH	
C	069	MEDERNACH	x
C	070	MERSCH	
C	071	MERTERT	
C	072	MERTZIG	
C	073	MOMPACH	
C	074	MONDERCANGE	
C	075	MONDORF-LES-BAINS	
C	076	MUNSHAUSEN	x
C	077	NEUNHAUSEN	x
C	078	NIEDERANVEN	
C	079	NOMMERN	
C	080	PETANGE	
C	081	PUTSCHEID	
C	082	RAMBROUCH	
C	083	RECKANGE/MESS	
C	084	REDANGE/ATTERT	
C	085	REISDORF	
C	086	SCHENGEN (A)	x
C	087	REMICH	
C	088	ROESER	
C	089	ROSPORT	
C	090	RUMELANGE	
C	091	SAEUL	
C	092	SANDWEILER	
C	093	SANEM	
C	094	SCHIEREN	
C	095	SCHIFFLANGE	
C	096	SCHUTTRANGE	
C	097	SEPTFONTAINES	
C	098	STADTBREDIMUS	
C	099	STEINFORT	
C	100	STEINSEL	
C	101	STRASSEN	
C	102	TROISVIERGES	
C	103	TUNTANGE	
C	104	USELDANGE	
C	105	VIANDEN	
C	106	VICTEN	

C	107	WAHL	
C	108	WALDBILLIG	
C	109	WALDBREDIMUS	
C	110	WALFERDANGE	
C	111	WEILER-LA-TOUR	
C	112	WEISWAMPACH	
C	113	WELLENSTEIN	x
C	114	WILTZ	
C	115	WILWERWILTZ	x
C	116	WINCRANGE	
C	117	WINSELER	
C	118	WORMELDANGE	
C	119	KIISCHPELT	
C	120	TANDEL	
C	121	CLERVAUX (2012)	
C	122	ESCH-SUR-SÛRE (2012)	
C	123	KAERJENG	
C	124	PARC HOSINGEN	
C	125	SCHENGEN (2012)	
C	126	VALLEE DE L'ERNZ	

x = n'existe plus

Codes identifiants des Syndicats de communes			
Code sectoriel	Code numérique	Syndicats de communes	Abréviations
S	001	SY des Eaux du Sud	SES
S	002	Transport Intercommunal du Canton d'Esch	TICE
S	003	Distribution des Eaux des Ardennes	DEA
S	004	SY des Eaux du Sud-Est	SESE
S	005	Distribution Eau Remich	DER
S	006	Distribution Eau de l'Est	DEE
S	007	SY pour la Salubrité Publique	SYCOSAL
S	008	Distribution Eau Wormeldange	
S	009	Distribution Eau Blumenthal	
S	010	Hôpital Intercommunal de Steinfort	HIS
S	011	SY pour l'Hygiène du Canton Capellen	SICA
S	012	Distribution Eau Grevenmacher	
S	013	SY pour l'enlèvement des ordures	SIC
S	014	SY pour le transport de gaz	SYTRAGAZ
S	015	SY des Eaux du Barrage d'Esch-sur-Sûre	SEBES
S	016	Distribution Eau Savelborn	
S	017	SY d'une école régionale à Dreibern	BILLEK
S	018	SY pour la destruction des ordures	SIDOR
S	019	SY pr la gestion des déchets Diekirch	SIDEC
S	020	Piscine intercommunale de l'Alzette	PIDAL
S	021	SY pr la gestion des ordures Wiltz	SIDA
S	022	SY pr la gestion des déchets ménagers Grevenmacher, Remich et Echternach	SIGRE
S	023	SY pr le fonct. d'une station d'épuration	SIAS
S	024	Hôpital inter. Differdange-Pétange-Bascharage	HPMA
S	025	SY d'une Maison de retraite Clervaux	
S	026	SY abattoir régional d'Esch	SARE
S	027	Distribution Eau Waldbillig	DEWA
S	028	SY d'un crématoire intercommunal	SICEC
S	029	Ecole de Musique du canton de Rédange	
S	030	SY pr la gestion d'un centre informatique	SIGI
S	031	SY pr le sport à Hoscheid et Hosingen	SISPOLO
S	032	SY pour le sport à Kayl/Tétange/Rumelange	SICOSPORT
S	033	SY inter. expl. d'un hall de tennis à Erpeldange	SIT
S	034	SY inter. pr la promotion du canton de Clervaux	SICLER
S	035	SY inter. maintien à domicile Medernach	
S	036	SY des Villes et Communes luxembourgeoises	SYVICOL
S	037	SY zone d'act. écon. du canton Grevenmacher	SIAEG
S	038	SY soins à domicile Wasserbillig	
S	039	SY interc. Parc Naturel Haute-Sûre	SYCOPAN
S	040	SY de l'ouest pr la conservation de la nature	SICONA-Ouest
S	041	SY Ecole régionale Harlange	

S	042	SY intercommunal De Réidener Kanton		
S	043	SY intercommunal Ecole régionale Reuler	SIERS	x
S	044	SY intercommunal à vocation écologique	SIVEC	
S	045	SY pr une station d'épuration biologique	SIFRIDAWÉ	
S	046	SY pr l'expl. station d'épuration et recyclage	STEP	
S	047	SY zone d'act. économiques régional à Wiltz	SIAEW	
S	048	SY intercommunal de la Vallée de l'Our	SIVOUR	x
S	049	SY inter. d'une Ecole centrale à Medernach		x
S	050	SY zone d'act. écon. régionale à Ehlerange	ZARE	
S	051	SY Ecole interc. et ensemble infr. sport. rég.	SYNECOSPORT	
S	052	SY pr l'expl. centre de compostage rég. Mondercange	Minett-Kompost	
S	053	SY de dépollution des eaux résiduaires du Nord	SIDEN	
S	054	SY enseig. scol. Wilwerwiltz et Kautenbach	SCHOULKAUZ	
S	055	SY de dépoll. des eaux résiduaires de l'Ouest	SIDERO	
S	056	SY zone d'act. écon. du canton de Remich	SIAER	
S	057	SY distribution de l'eau dans la région de l'Est	SIDERE	
S	058	SY expl. d'un hall de tennis canton de Grevenm.	SITEG	
S	059	SY interc. pr l'assain. du bassin de la Chiers	SIACH	
S	060	SY interc. pr l'expl. d'une piscine rég. et communale	SPIC	
S	061	SY intercommunal Kordall	SIKOR	
S	062	SY intercommunal d'une Ecole centrale à Tandel		x
S	063	SY Zone d'act. écon. canton d'Echternach	SIAEE	
S	064	SY interc. d'un hall sportif à Larochette	FILANO	
S	065	SY interc. d'une piscine régionale et communale	SICEP	x
S	066	SY interc. d'un parc naturel de la Haute-Sûre	Naturpark Oewersauer	
S	067	SY interc. d'une piscine à Rédange/Attert	Réidener Schwemm	
S	068	SY interc. pour la conservation de la nature	SICONA-Centre	
S	069	SY d'un centre scol. interc. à Heiderscheid		x
S	070	SY interc. de dépoll. des eaux résiduaires de l'Est	SIDEREST	
S	071	Centre de natation intercommunal "Les Thermes"	CNI Les Thermes	
S	072	SY Diekirch et Ettelbrück org. établ.d'enseig. musical	CMNord	
S	073	SY d'un centre de natation Bettembourg et Leudelage ("An der Schwemm")	An der Schwemm	
S	074	SY pour la promotion de la région du sud	PRO-SUD	
S	075	SY piscine interc. Mondercange et Dippach	PIMODI	
S	076	SY intercommunal d'une piscine régionale et communale	CNI Syrdall	
S	077	SY des Eaux du Centre	SEC	
S	078	SY pr l'amén. et la gestion du Parc Naturel de l'Our	Naturpark Our	
S	079	SY intercommunal "Am Haff"		x
S	080	SY de dépollution des eaux résiduaires de l'Est	SIDEST	
S	081	SY Zone d'activités écon. région de l'Ouest	ZARO	
S	082	SY d'un Parc Naturel région Mullerthal	Syndicat Mullerthal	
S	083	SY Zone d'activités économiques Nordstad	ZANO	
S	084	SY Ecole Boevange/Attert et Tuntange		
S	085	SY Zone d'activités Bettembourg, Dudelage et Roeser		

x = n'existe plus

Codes identifiants des Etablissements publics placés sous la surveillance des communes

Code sectoriel	Code numérique	Etablissements publics placés sous la surveillance des communes	
E	001	Hospices civils de la VdL	
E	002	Fondation Pescatore	
E	003	Fondation München-Tesch	x
E	004	Clinique St. Joseph - Wiltz	
E	005	Clinique St. Louis - Ettelbruck	
E	006	Hospice civil Grevenmacher	
E	007	Hospice St. Joseph - Remich	
E	008	Hospice civil Echternach	
E	009	Hopital Dudelange	
E	010	Hospice civil "Domaine Schwall"	
E	011	Hopice civil Niederanven	x

x = n'existe plus

Codes identifiants des Organismes publics transfrontaliers

Code sectoriel	Code numérique	Organismes publics transfrontaliers	
F	001	Abwasserklärwerk Echternach/Weilerbach	
F	002	Abwasserklärwerk Mompach/Trier-Land	
F	003	Abwasserklärwerk Rosport/Trier-Land	
F	004	Sport-, Kultur und Freizeitzentrum Mompach/Ralingen	
F	005	Abwasserklärwerk Remich/Perl	

Codes identifiants des Offices sociaux

Code sectoriel	Code numérique	Offices sociaux	
O	001	Office social - Bascharage	x
O	003	Office social - Beaufort	
O	010	Office social - Bettembourg	
O	024	Office social - Contern	
O	027	Office social - Differdange	
O	029	Office social - Dudelange	
O	030	Office social - Echternach	
O	034	Office social - Esch/Alzette	
O	037	Office social - Ettelbruck	
O	045	Office social - Grevenmacher	
O	050	Office social - Hesperange	
O	053	Office social - Hosingen	
O	054	Office social - Junglinster	
O	056	Office social - Kayl	
O	061	Office social - Larochette	
O	066	Office social - Luxembourg	
O	067	Office social - Mamer	
O	070	Office social - Mersch	
O	074	Office social - Mondercange	
O	075	Office social - Mondorf-Bains	
O	080	Office social - Pétange	
O	084	Office social - Redange/Attert	
O	087	Office social - Remich	
O	093	Office social - Sanem	
O	095	Office social - Schifflange	
O	099	Office social - Steinfort	
O	100	Office social - Steinsel	
O	101	Office social - Strassen	
O	110	Office social - Walferdange	
O	114	Office social - Wiltz	
O	123	Office social - Käerjeng	

x = n'existe plus